



Sopra
group

Document de référence
2007

Sommaire

	page
1 Sopra Group et ses activités	3
2 Capital et action Sopra Group	17
3 Gouvernement d'entreprise	25
4 Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008	39
5 Comptes consolidés 2007	55
6 Comptes individuels 2007	107
7 Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008	129
8 Informations administratives et juridiques	137
Attestation du responsable du document de référence	142
Table de concordance	143

Sopra Group

Document de référence 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Sopra Group, Direction de la Communication, 9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris, sur le site Internet : www.sopragroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1. Relatives à l'exercice 2005 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0440 (respectivement pages 39 à 50 et 55 à 95) ;
- les comptes individuels simplifiés de Sopra Group figurant dans le document de référence déposé le 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0440 (respectivement pages 97 à 101) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 22 mai 2006 sous le numéro D.06-0440 en pages 102 et 103.

2. Relatives à l'exercice 2006 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0400 (respectivement pages 41 à 52 et 53 à 95) ;
- les comptes individuels de Sopra Group ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0400 (respectivement pages 97 à 114) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0400 en pages 115 et 116.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Sopra
group

Société anonyme
au capital de 46 686 124 €
326 820 065 RCS Annecy

Siège social : PAE Les Glaisins - FR 74940 Annecy-le-Vieux
Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - FR 75116 Paris

Sopra Group

ET SES ACTIVITÉS



1

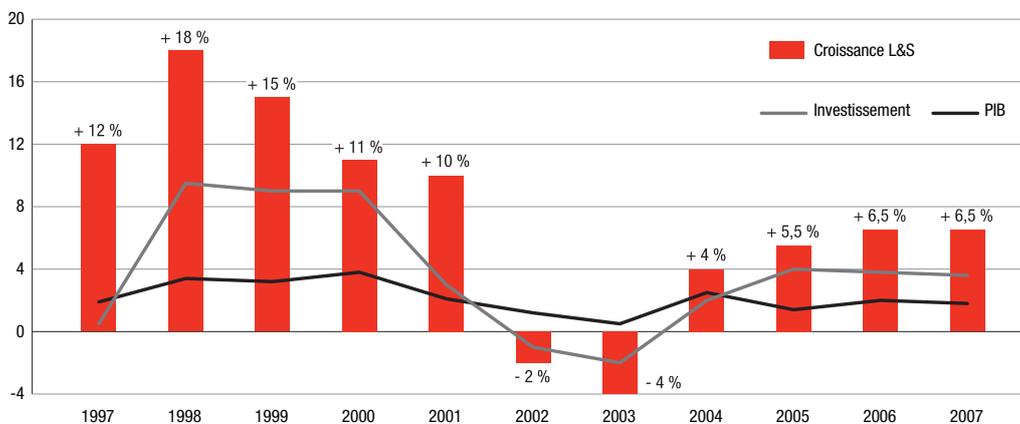
	page
1. Situation générale du secteur des SSII	4
2. Histoire de Sopra Group	5
3. Activités et stratégie de Sopra Group	6
4. Investissements de l'année	9
5. Chiffres clés	9
6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2007	11
7. Organisation du Groupe	11
8. Ressources Humaines	13
9. Développement durable	15
10. Relations avec les fournisseurs	15
11. Facteurs de risques	15

1. Situation générale du secteur des SSII

1.1. Confirmation de la croissance

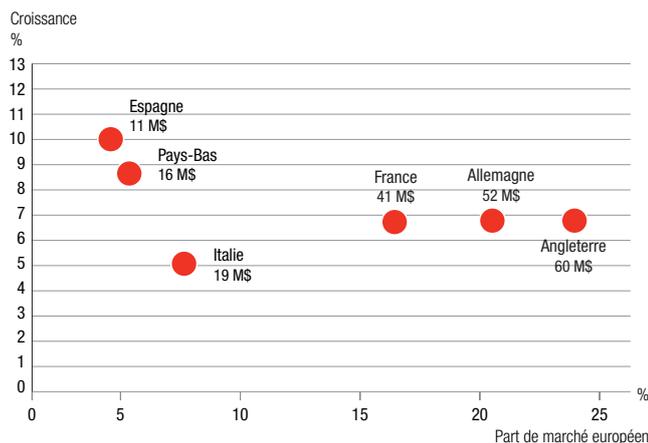
En France, le secteur Logiciels et services a connu en 2007 une bonne année de croissance avec une progression de 6,5 % du chiffre d'affaires des sociétés du secteur comptant au moins 10 collaborateurs (source : conférence Syntec Informatique du 27 mars 2008).

De 1997 à 2007, le chiffre d'affaires des sociétés du secteur a enregistré une croissance d'environ trois fois celle du PIB français comme le montre le tableau suivant :



Sources : PAC, Syntec Informatique

En Europe de l'Ouest, l'évolution du chiffre d'affaires en Logiciels et Services en 2007 a été différente selon les pays (source : Étude IDC février 2008) :



Cette croissance est alimentée par quatre types de projets qui prennent plus ou moins d'importance en fonction de la conjoncture :

- des projets d'adaptation à l'environnement économique (concurrence, compétitivité, réglementation). Ces projets sont indépendants du contexte économique ;
- des projets d'innovation (lancement de nouveaux produits, sur de nouveaux marchés, avec de nouveaux canaux de vente).

Ces projets sont porteurs dans une conjoncture économique favorable ;

- des projets de rationalisation (optimisation de ressources dans le cadre de fusions/acquisitions, projets à fort retour sur investissements...). Ces projets sont porteurs dans une conjoncture économique difficile ;
- des projets d'externalisation qui conduisent les entreprises à confier leur informatique (entièrement ou en partie) à des spécialistes. Ces projets sont aussi porteurs dans une conjoncture économique difficile.

1.2. Accélération de l'offshore

De grands contrats incluant l'offshore multi-pays ont été signés en 2006 et en 2007. Les clients continuent à chercher des économies dans la gestion des frais généraux et dans les investissements, poussant ainsi les SSII à sous-traiter une partie de leurs réalisations en offshore.

Par ailleurs, on a commencé à voir une entrée des SSII indiennes en direct sur notre marché domestique. Pour l'instant, on en est à quelques projets épars mais tout laisse à penser que nous sommes au début d'un nouveau phénomène qui pourrait s'accélérer. Ceci touche principalement la Tierce Maintenance Applicative (TMA), la Tierce Recette Applicative (TRA) et certains projets à forfait.

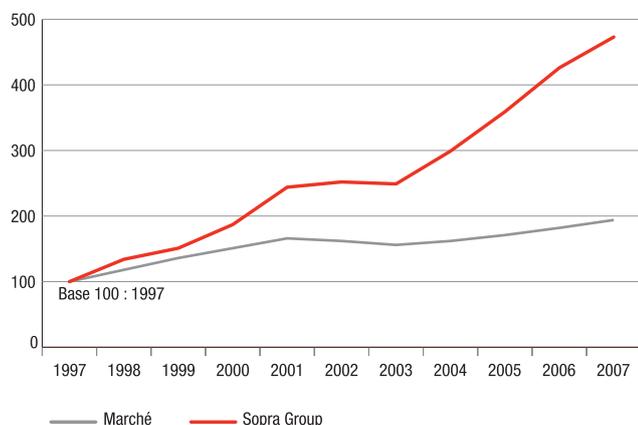
Cette tendance devrait s'accélérer assez rapidement du fait de la pression constante de nos clients sur les prix, de la qualité des offres offshore, de la concurrence directe des sociétés indiennes,

des progrès réalisés dans l'industrialisation des processus et de l'effondrement du coût des liaisons à haut-débit. Elle devrait permettre pour les SSII qui sauront prendre le virage :

- une amélioration des marges ;
- une industrialisation des rapports clients/fournisseurs ;
- une transformation des métiers dans l'entreprise ;
- une réorganisation du secteur « logiciels et services » avec une concentration accrue des acteurs ;
- une croissance plus faible des effectifs dans les pays riches.

Sopra Group a montré au cours des dernières années qu'il a su faire mieux que la moyenne de la profession. Il a fait sur les dix dernières années 2,4 fois la performance du marché en termes de chiffre d'affaires. Notre Groupe est aujourd'hui conscient des enjeux de son secteur et s'adapte en permanence afin de continuer à figurer parmi les meilleurs.

1.3. Évolution de Sopra Group par rapport au marché



Sources : Syntec - Sopra Group

2. Histoire de Sopra Group

Sopra Group, créé en janvier 1968 par Pierre Pasquier et François Odin, figure parmi les plus anciennes SSII européennes.

La société s'est, dès l'origine, positionnée sur l'ensemble des métiers des services informatiques et a très rapidement disposé d'une forte implantation nationale.

En 1990, Sopra Group réalise son introduction à la Bourse de Paris avec succès. Cette opération sera précédée du premier plan d'options de souscription d'actions destiné à la quasi-totalité des collaborateurs du Groupe. Dès lors, Sopra Group va combiner de façon harmonieuse croissances interne et externe.

2.1. Les acquisitions les plus significatives

2.1.1. En France

■ en 1996, Sopra Group fait sa plus forte opération de croissance externe par l'acquisition de SG2 Ingénierie. Cette opération permet l'entrée de la Société Générale dans le capital de Sopra Group ainsi que l'arrivée de 650 collaborateurs qui renforcent considérablement les implantations parisiennes, régionales et belges ;

■ en 2000, Sopra Group acquiert Orga Consultants qui est une société spécialisée dans le Conseil en stratégie, en management et en organisation, employant 200 collaborateurs. Ce rapprochement permet au Groupe de développer une activité de consulting de haut niveau ;

■ en décembre 2003, Sopra Group acquiert Inforsud Ingénierie auprès du Crédit Agricole. Cette acquisition renforce le leadership de Sopra Group sur le marché bancaire et lui permet de confirmer sa position de référence incontournable dans le domaine des crédits et de la monétique ;

■ en juillet 2004, Sopra Group acquiert Valoris, société européenne de conseil et de services informatiques, disposant d'une offre allant du conseil en stratégie à la mise en œuvre des technologies de l'information et comptant près de 500 collaborateurs. Valoris est un acteur de référence dans les domaines suivants : Business Intelligence (BI), Customer Relationship Management (CRM), Portail et Gestion de Contenu.

2.1.2. En Europe

Sopra Group fait des acquisitions afin de mettre en place sa politique de développement européen sur le métier de l'Intégration de Systèmes :

- après avoir créé sa première implantation internationale en **Suisse** et obtenu par l'achat de SG2 en 1996 son équivalent en **Belgique**, Sopra Group démarre dans les années 1999 à 2001 la réalisation de son réseau international avec les acquisitions de Mentor au **Royaume-Uni**, de Organizacion Guver, Dipisa, Newpath Consulting et Newpath GS en **Espagne** et de ITI SpA en **Italie** ;
- en 2005, Sopra Group accélère son développement au Royaume-Uni et en Espagne :

- acquisition de la société Newell & Budge au **Royaume-Uni** et de ses filiales irlandaise et indienne. Leader en Écosse, et forte de plus de 600 personnes (dont plus de 100 personnes en Inde dans sa filiale Momentum Technologies), elle dispose d'une gamme complète de services informatiques allant du conseil à la mise en œuvre ;

Les positionnements de Newell & Budge et de Sopra Group étant complémentaires au Royaume-Uni, l'entité résultante bénéficie d'une couverture géographique complète, d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Services Publics et des Télécoms ;

- acquisition de la société PROFit SA, basée en **Espagne et au Portugal**, qui offre à ses clients grands comptes une gamme complète de services informatiques allant du conseil à la mise en œuvre de solutions et à l'outsourcing applicatif. PROFit a développé une valeur ajoutée globale sur des marchés verticaux tels que la Banque, l'Énergie, les Télécoms ou le Secteur Public.

Les positionnements de PROFit et de Sopra Group étant complémentaires en Espagne, Sopra Group bénéficie, à la suite de l'opération, d'une couverture géographique complète (implantations à Barcelone, Madrid, Séville, Valence, Vitoria et Lisbonne), d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Télécoms, des Services Publics et de la Distribution.

2.2. Filiale Axway Software

À partir de 2001, le Groupe décide par le biais de sa filiale **Axway Software** de développer une stratégie de conquête sur le marché de l'EAI (Enterprise Application Integration) avec pour ambition de devenir un des leaders mondiaux de ce marché :

- en 2001, **création d'Axway Software** (400 collaborateurs pour un CA de 50 M€) par apport de l'ensemble des activités en EAI du Groupe. Ainsi, Axway peut bénéficier de toute l'expérience et du savoir-faire de Sopra Group en termes d'approche « projet », en alliant la compétence métier, la force commerciale, la puissance et l'ancienneté du parc installé ;
- en 2002, acquisition des activités d'intégration de **Viewlocity Inc.** en **Europe** dans un premier temps, puis en **Asie** et aux **États-Unis**. Avec cette acquisition, Axway complète, d'une part, sa gamme de produits en y ajoutant une gamme spécialisée dans l'EDI (Échange de Données Informatisées) et, d'autre part, sa couverture géographique qui est désormais mondiale. Cette acquisition permet à Axway, dotée désormais de 600 collaborateurs, de faire partie des grands éditeurs mondiaux dans l'EAI ;
- début 2006, acquisition de Cyclone Commerce aux **États-Unis**. Ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie de développement mondial d'Axway. La complémentarité des deux sociétés permet l'émergence d'un leader mondial capable de servir les besoins des plus grands clients dans les domaines du B2B, du SOA et sur le marché des services collaboratifs ;
- début 2007, acquisition des activités « logiciels B2B » d'Atos Origin en **Allemagne**. Cette acquisition procure à Axway un leadership européen indiscutable dans le domaine des plateformes logicielles B2B et renforce significativement sa présence en Allemagne, qui constitue le premier marché européen.

Pour le Groupe, la stratégie de développement à l'international consiste, en synergie avec Axway et les filiales européennes d'Intégration de Systèmes, à poursuivre et à amplifier la démarche initiée par Sopra Group, en ciblant prioritairement le renforcement dans les principaux pays européens.

Globalement, le Groupe bénéficie des synergies possibles qui lui permettent d'exporter ses acquis d'un pays sur un autre. Il constitue l'un des premiers groupes français de Conseil et d'Intégration de Systèmes et de Solutions, significativement présent dans le secteur Banque et Assurance avec une forte implantation régionale et un projet ambitieux au plan international.

3. Activités et stratégie de Sopra Group

3.1. La performance du projet

Le Projet 2003-2007 de Sopra Group est un succès total : atteinte du chiffre d'affaires annoncé d'un milliard d'euros en 2007, dépassement dès 2006 de la marge opérationnelle annoncée de 8 % malgré une année de forts investissements, réussite d'une production de qualité, succès des acquisitions en France et dans

plusieurs pays d'Europe, ainsi que du développement d'Axway avec un modèle éditeur abouti.

Dans la continuité de cette belle réussite, Sopra Group annonce pour 2010 un nouveau projet ambitieux : doubler le chiffre d'affaires pour le porter en trois ans à 2 milliards d'euros, atteindre rapidement une marge opérationnelle de 10 %, faire des acquisitions de proximité afin de renforcer le positionnement actuel, et enfin, rechercher une acquisition stratégique de taille importante.

3.2. La pertinence du Business Model

Le marché du conseil et des services informatiques poursuit sa croissance, mais à des niveaux plus ou moins forts selon les offres et les métiers. En fait, les grandes et moyennes SSII ont des business models qui ne se ressemblent plus, ce qui a pour conséquence qu'elles ne sont plus directement comparables. L'enjeu, dès lors, consiste à choisir et à développer un business model pertinent.

Celui de Sopra Group est fondé, en Europe, sur le Consulting, l'Intégration de Systèmes, l'Outsourcing applicatif, les Solutions métiers (Banque, Ressources Humaines, Immobilier), ainsi que sur un projet mondial pour sa filiale Axway, leader des « Collaborative Business Solutions ». Ces activités représentent un potentiel de marges élevées et capitalisent sur les savoir-faire de l'entreprise. Ce business model est porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Il nous semble moins exposé au retournement de cycle et représente pour Sopra Group un axe stratégique puissant.

En vue de conforter ses positions sur ses axes majeurs, Sopra Group a encore investi fortement en 2007 en plates-formes nearshore/offshore, en locaux, en outils et équipements informatiques, mais aussi en Ressources Humaines, pour développer les activités de Consulting, et pour renforcer la Direction Industrielle et la Direction de l'Offre, toutes deux situées au cœur du business model Sopra Group.

Sopra Group va poursuivre cette activité autour des grands chantiers de transformation, c'est-à-dire : la démarche d'industrialisation, l'enrichissement des programmes « offres, partenariats, et grands comptes », l'eupéanisation de nos solutions bancaires, l'expansion du projet mondial d'Axway, le renforcement des positions en Consulting et, d'une manière générale, le succès de Sopra Group en Europe.

3.3. La permanence du Management

La crédibilité, la notoriété, la confiance des investisseurs, des clients et des partenaires sont le fruit d'une très longue et passionnante histoire. C'est celle d'un Groupe né de la volonté des fondateurs, il y a de cela plus de 40 ans, d'offrir un vrai service de qualité au client, basé sur l'excellence au plan technique, sur le respect de valeurs humaines fondamentales, et sur l'implication du management au plus haut niveau dans les projets développés pour les clients. Ce label Sopra Group repose sur quelques choix fondamentaux opérés en toute indépendance, une indépendance qui se conjugue harmonieusement avec l'initiative et le changement.

3.4. Les offres

La mission de Sopra Group est de guider les choix de ses clients au-delà des modes et de conduire leurs grands programmes de transformation en alignant le système d'information sur la stratégie de l'entreprise.

Sopra Group développe un ensemble de valeurs et de comportements dont les principales composantes sont :

- la garantie d'un engagement global visant une relation dans la durée ;

- le développement d'une politique de proximité (intellectuelle et géographique) ;
- l'innovation ;
- l'expertise et la connaissance des métiers des clients ;
- le niveau élevé de qualité des interventions ;
- l'industrialisation des prestations ;
- la recherche du meilleur ratio qualité/prix.

3.4.1. Le Consulting

Sopra Group se positionne sur le métier du Consulting comme un partenaire de la transformation des entreprises. Son offre comporte deux grands domaines : le Conseil en stratégie et management d'une part, le Conseil sur les technologies et les métiers d'autre part.

- Le Conseil en stratégie et management est le domaine d'Orga Consultants, filiale de Sopra Group. Orga Consultants accompagne les dirigeants au plus haut niveau dans la définition de leurs plans stratégiques. Ses principaux axes d'intervention concernent les stratégies marketing et vente, la performance industrielle et logistique, les fusions/migrations, la stratégie et la gouvernance des systèmes d'information, le pilotage et la performance économique, et le management des hommes. Orga Consultants exerce son activité dans de nombreux secteurs de la vie économique, particulièrement la banque et les établissements financiers, l'assurance et la protection sociale, l'industrie et les services.
- Le Conseil sur les technologies et les métiers est le domaine de Business Consulting, au sein de Sopra Group. La vocation de Business Consulting est d'améliorer significativement la performance opérationnelle des organisations et des systèmes d'information, en agissant sur ses principaux leviers : les processus, les systèmes, les ressources humaines et le pilotage. Les interlocuteurs de Sopra Group sont les maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des entreprises clientes. La pertinence des équipes Business Consulting est fondée sur la capacité de Sopra Group à associer la connaissance des métiers de ses clients, l'expertise des grandes fonctions de l'entreprise et la bonne maîtrise des solutions technologiques.

3.4.2. L'Intégration de Systèmes

La primauté est donnée par le marché aux fournisseurs capables de couvrir l'ensemble des phases d'un projet et de prendre un engagement de résultat.

Sopra Group, dont l'Intégration de Systèmes constitue le métier d'origine, accompagne ses clients sur tout le cycle de conception et de vie d'un projet jusqu'à sa maintenance et, au-delà, jusqu'à la gestion du patrimoine applicatif. La grande rigueur et le professionnalisme apportés dans la mise en œuvre de ses prestations jouent en faveur de Sopra Group, dans un domaine où seuls les grands acteurs, solidement ancrés sur leurs offres et chez leurs clients, peuvent continuer à investir et à progresser. Ce qui caractérise Sopra Group, c'est son aptitude à comprendre le métier de ses clients. Son atout majeur réside dans la qualité des hommes et des femmes qui le représentent. Quarante années de pratique ont forgé une culture et des valeurs professionnelles communes, gages de performance et de qualité.

Les principales technologies mises en œuvre sont :

- l'intégration des grands ERP : ils représentent clairement des « standards de marché » et constituent souvent le composant central des solutions de gestion à mettre en œuvre. Les projets d'intégration d'ERP nécessitent des compétences de gestion de projet, la connaissance fonctionnelle des différents modules et la maîtrise des problématiques « informatiques » d'intégration de nouveaux composants dans des systèmes existants. Sopra Group est quatrième intégrateur de SAP en France, premier intégrateur Oracle en termes de parc client E-business suite, premier partenaire européen QAD, et met à disposition une équipe dédiée Dynamics AX ;
- les prestations X-Net : il s'agit de la mise en place de portails ou de sites marchands, d'intranet ou d'extranet et de sites Web ;
- le CRM (Customer Relationship Management) : l'orientation client de l'entreprise peut prendre de multiples facettes et s'appuie sur des technologies de l'information et de la communication de plus en plus innovantes. Les initiatives de Sopra Group dans ce domaine sont nombreuses : ouvrir un centre de contacts, développer de nouveaux canaux d'interaction, mettre en œuvre une base de connaissance clients... Les équipes Sopra Group interviennent à toutes les étapes du projet CRM, de la stratégie clients à la mise en œuvre de solutions ;
- le Décisionnel : les projets impliquant des outils décisionnels sont au cœur de nombreux systèmes de pilotage d'entreprise (gestion de la relation clients, tarification, reporting et pilotage...) et nécessitent à la fois des savoir-faire fonctionnels et la maîtrise informatique des différents outils. Sopra Group, en mettant en synergie opérationnelle les consultants du Groupe et les ingénieurs d'étude, apporte une réponse concrète aux fortes demandes d'applications décisionnelles ;
- l'informatique embarquée avec une implication dans les plus grands programmes européens, notamment en matière d'aéronautique, avec une équipe qui regroupe plus de 500 personnes ;
- les développements spécifiques avec des compétences qui couvrent un large éventail de savoir-faire et une capacité globale de conception et de mise en œuvre reposant sur trois lignes de compétences : la méthodologie, la technologie et la spécialisation par thèmes ou secteurs. Ainsi, une entreprise ou une administration peut confier à Sopra Group l'ensemble d'un grand projet spécifique dans toutes ses dimensions technologiques et composantes métier ;
- le testing : Sopra Group élargit le domaine du test par une approche pilotée par l'analyse du risque permettant de tester de façon pertinente et rapide au meilleur coût. L'offre est organisée autour de trois activités : conseil, production, externalisation ;
- la délégation d'expertise de proximité permettant aux clients de se concentrer sur leur cœur de métier en mettant à leur disposition des professionnels disposant de toutes les qualifications technologiques requises pour mener à bien une mission ou un projet.

3.4.3. L'Outsourcing applicatif

Un des enjeux majeurs à court et moyen terme pour Sopra Group réside dans la gestion du patrimoine applicatif de ses clients.

Cette tendance de fond a pris sa source il y a plus de cinq ans, avec la transformation des prestations de régie en prestations de TMA (Tierce Maintenance Applicative). Très vite, Sopra Group s'est positionné fortement sur ce marché alors naissant, et en est devenu l'un des principaux acteurs. Les prestations, d'abord localisées chez les clients, se sont progressivement déplacées dans des Centres de Services Sopra Group. Ces centres sont industrialisés et outillés aux normes CMMI et ITIL.

Un des axes essentiels de ce développement est l'industrialisation des processus, des méthodes de production et de l'outillage permettant d'obtenir un effet de « massification » autorisant nos clients à externaliser des domaines ou des systèmes d'information complets.

La nécessité de favoriser le ratio qualité/réactivité/coût a très vite conduit tout le secteur des services informatiques à s'orienter résolument vers la délocalisation des prestations. Sopra Group a ainsi complété son dispositif en créant des centres de production industriels dans d'autres pays proches : l'Espagne et le Maroc. Cette approche « nearshore » s'est ensuite enrichie avec des créations de type « offshore » en Roumanie et significativement en Inde. Aujourd'hui, Sopra Group dispose d'une infrastructure complète qui fonctionne à plein régime et qui est appelée à continuer son développement pour répondre à la demande pressante de ses clients.

3.4.4. Les solutions applicatives

Les solutions métiers constituent des offres de référence largement diffusées. Sopra Group porte un intérêt particulier à ses solutions applicatives qui, après de nombreuses années d'efforts et d'investissements, sont aujourd'hui à maturité et constituent un élément différenciant très porteur. Elles présentent aussi un avantage économique, car elles sont très souvent utilisées dans les projets globaux que l'entreprise développe pour ses clients. Cette pratique est particulièrement ancrée dans les services financiers où nous trouvons le plus souvent des solutions Sopra Group associées à des produits Axway.

Les solutions Sopra Group s'adressent à trois domaines :

- les services financiers : plus de 800 références en France et à l'international. Pour les solutions bancaires Evolan, Sopra Group s'oriente vers la mise en place d'un modèle éditeur. Ces solutions concernent notamment les crédits, les paiements, les risques et le reporting, ainsi que la distribution bancaire ;
- la gestion immobilière : avec 200 clients et plus de 25 ans d'expertise métier, Sopra Group est le premier offreur de solutions de gestion immobilière en France. Du conseil à l'intégration de solutions, jusqu'à la maintenance et l'exploitation, Sopra Group accompagne ses clients de l'immobilier tout au long du cycle de vie des solutions mises en œuvre, quel que soit le patrimoine géré (habitation, bureaux, centres commerciaux, entrepôts...) ;
- la gestion des Ressources Humaines : 2 millions de salariés sont gérés grâce aux solutions Sopra Group. Les offres sont orientées SIRH complet, paie, RH, gestion des temps et infogérance.

3.4.5. Axway

Leader mondial des « Collaborative Business Solutions », Axway synchronise les échanges internes et externes de l'entreprise, lui procurant ainsi l'agilité nécessaire pour accélérer ses processus et collaborer efficacement avec l'ensemble de ses partenaires. Plus de 8 000 organisations dans le monde, tous secteurs d'activité confondus, font confiance à Axway pour gérer et contrôler leurs informations et améliorent ainsi l'efficacité de leur chaîne de valeur, la conformité aux réglementations et la qualité de service.

Via son offre globale Synchrony, Axway propose à la fois une plateforme logicielle qui met en œuvre les technologies d'intégration (EAI, B2B, BPM, BAM, SOA), un portefeuille de services adapté aux projets de « Collaborative Business » et un ensemble de solutions métiers spécifiquement adaptées aux secteurs des services financiers et des industries biologiques/pharmaceutiques.

Filiale de Sopra Group, Axway dispose d'une Direction Générale basée à Scottsdale en Arizona et possède 20 bureaux répartis dans le monde.

4. Investissements de l'année

4.1. Principales acquisitions

Axway Software a acquis début 2007 l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne. La complémentarité de cette entité permet à Axway de devenir l'un des premiers acteurs en Allemagne et de prendre la place de leader de l'EDI et des logiciels de B2B en Europe.

Dans le cadre de son développement dans le secteur bancaire en Europe, Sopra Group a acquis :

- en juin 2007, Methosystem, société italienne intervenant dans les projets d'intégration de systèmes dans le monde bancaire ;
- en septembre 2007, la société belge BAI (Business Architects International).

Le détail de ces acquisitions est présenté dans les notes 2.2 et 4 aux comptes consolidés.

4.2. Recherche et Développement

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement et a consacré en 2007 la somme de 38,8 M€ à l'évolution et au développement de ses offres Axway et solutions spécifiques (Finance, Immobilier, Ressources Humaines) contre 31,1 M€ en 2006.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets de développement d'offres ou de logiciels édités par Sopra Group et Axway Software, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

4.3. Équipements

11,2 M€ contre 12,9 M€ en 2006, ont été investis en équipements d'infrastructure et en équipements techniques.

5. Chiffres clés

5.1. Chiffres globaux

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 001,4	897,7	757,0
Excédent brut d'exploitation	101,9	84,7	66,4
Résultat opérationnel courant	90,8	75,1	56,1
Marge opérationnelle courante	9,1 %	8,4 %	7,4 %
Résultat opérationnel	90,1	73,9	56,1
Marge opérationnelle	9,0 %	8,2 %	7,4 %
Résultat net - Part du Groupe	55,1	44,2	35,3
Rentabilité nette	5,5 %	4,9 %	4,7 %
Total actif	768,8	722,9	653,5
Total actif non courant	355,9	324,8	285,4
Capitaux propres part du Groupe	248,8	216,2	185,3
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
Nombre d'actions au 31 décembre	11 671 531	11 466 835	11 444 095
Résultat de base par action (en euros)	4,80	3,86	3,25
Résultat dilué par action (en euros)	4,75	3,78	3,18
Dividende net par action (en euros)	1,65 *	1,35	1,10
Effectifs au 31 décembre	11 320	9 910	9 100

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008

5.2. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Conseil	43,9	4,4 %	41,0	4,6 %	41,3	5,5 %
ISS France	597,5	59,7 %	537,9	59,9 %	504,7	66,6 %
ISS Europe	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %	125,5	16,6 %
Axway	145,1	14,5 %	116,9	13,0 %	85,5	11,3 %
TOTAL	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %	757,0	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

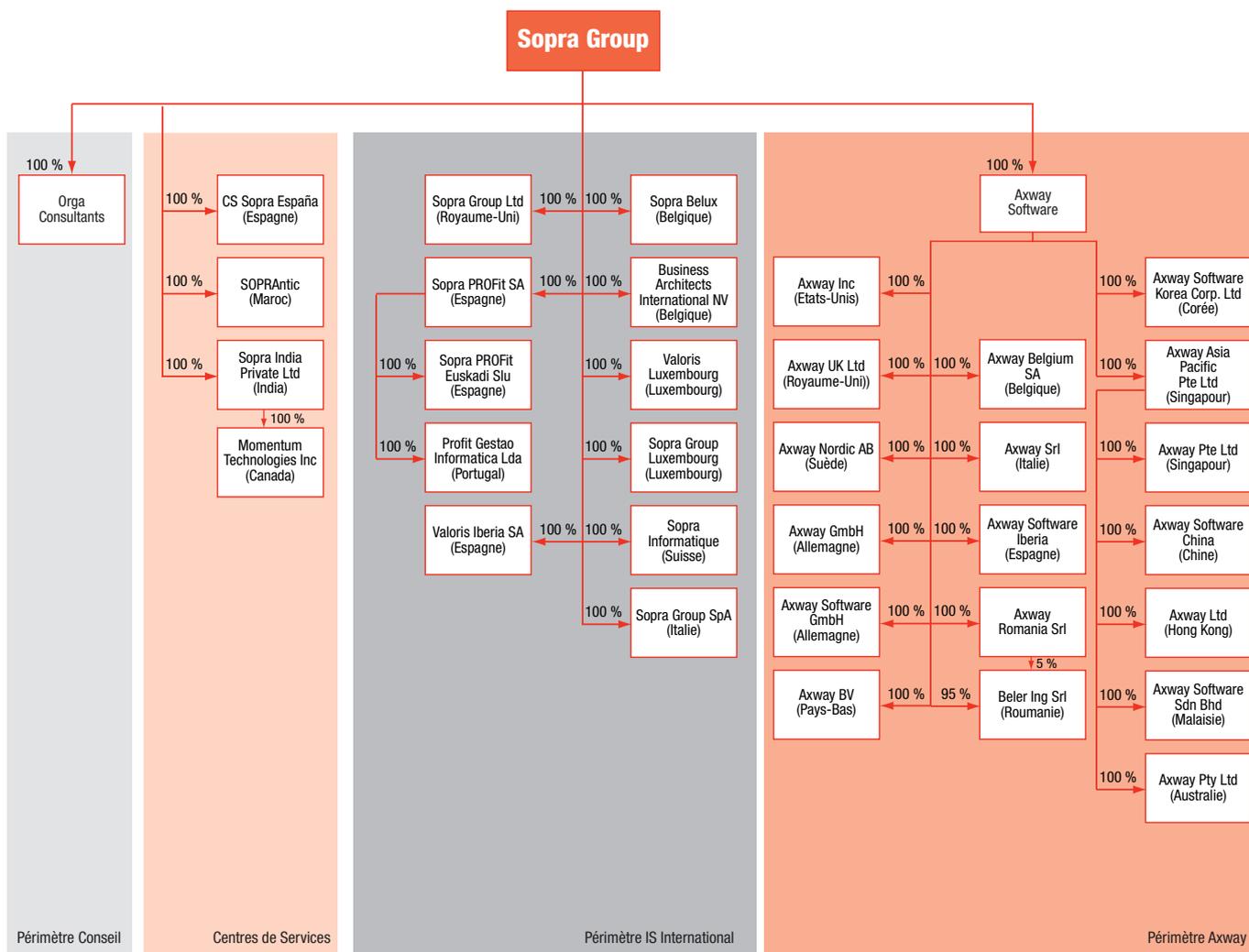
5.3. Activité par marchés

	2007	2006	2005
Banque	24,5 %	23,2 %	23,2 %
Industrie	16,2 %	15,9 %	18,6 %
Services (dont immobilier)	18,7 %	21,0 %	20,2 %
Télécoms	12,6 %	12,6 %	12,8 %
Secteur Public	15,8 %	14,1 %	10,8 %
Assurances	6,2 %	7,3 %	8,7 %
Distribution	6,0 %	5,9 %	5,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

5.4. Activité internationale

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %	125,5	16,6 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	30,1	3,0 %	27,4	3,0 %	23,2	3,0 %
Axway	83,9	8,4 %	60,7	6,8 %	35,5	4,7 %
Chiffre d'affaires International	328,9	32,8 %	290,0	32,3 %	184,2	24,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %	757,0	100,0 %

6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2007



7. Organisation du Groupe

La structure de gouvernance de Sopra Group s'articule depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 autour d'un Président-Directeur Général, d'un Directeur Général Délégué et d'un Conseil d'administration.

Cette structure juridique s'appuie sur une structure opérationnelle et fonctionnelle permanente et sur des organisations temporaires en charge des affaires et des projets.

7.1. Structure permanente

La structure permanente du Groupe est fondée sur une organisation à trois niveaux opérationnels et sur des structures fonctionnelles.

7.1.1. Niveau 1 : Direction Générale

La Direction Générale est représentée par le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Comité Exécutif (le COMEX).

Le Comité Exécutif est composé du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs des grandes entités opérationnelles.

Les membres du Comité Exécutif de Sopra Group interviennent au niveau stratégique et supervisent l'organisation, le système de pilotage, les grandes affaires et les fonctions du Groupe.

7.1.2. Niveau 2 : Divisions et filiales

Ce sont les entités de regroupement de type « division ». Elles sont orientées vers les marchés suivant trois critères possibles :

- le métier (Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions, Axway) ;
- la géographie (pays, régions) ;
- le secteur économique.

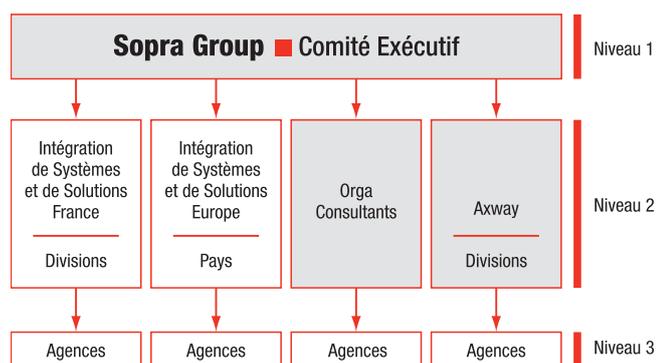
Le niveau 2 est le pivot de cette organisation. Il est constitué d'entités autonomes, les agences, avec leur management, leurs forces commerciales et leurs équipes de production.

7.1.3. Niveau 3 : Agences

Le niveau 3 est constitué par des agences qui forment une subdivision des entités du deuxième niveau à chaque fois que celles-ci excèdent un certain nombre de collaborateurs, qu'elles sont éclatées géographiquement ou que leur activité justifie une différenciation de gestion.

Ces agences constituent les unités économiques de base de l'organisation. Elles fonctionnent en centres de profit et disposent d'une réelle autonomie. Elles sont responsables de leurs Ressources Humaines, de leur budget, de leur compte d'exploitation et de leur résultat. Elles assurent la facturation de leurs clients et assument le recouvrement des créances. Le pilotage commercial et Ressources Humaines se fait de façon hebdomadaire et le pilotage économique (compte d'exploitation et budget) est suivi mensuellement.

Le schéma ci-après illustre les trois niveaux de la structure permanente :



7.1.4. Structures fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles (Secrétariat Général, Administration et Finances, Logistique, Gestion des Ressources Humaines, Communication, Industrialisation, Moyens informatiques, Informatique interne, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe. Elles assurent la cohérence de l'ensemble, sont garantes des valeurs du Groupe, sont au service des entités opérationnelles et dépendent directement de la Direction Générale.

Elles proposent leur politique propre, assistent et rendent des services aux unités opérationnelles et contrôlent l'application des politiques et des règles.

Elles contribuent ainsi au contrôle global et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ce positionnement auprès de la Direction Générale garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

7.2. Structures non permanentes : affaires et projets

L'organisation du Groupe doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées à partir d'équipes non permanentes et sont traitées :

- à l'intérieur des unités économiques de base de la structure permanente (agences) ;
- ou sous la responsabilité d'une unité pilote, en synergie avec plusieurs agences ;
- ou enfin par la Direction Générale ou la Direction des Grands Programmes Commerciaux qui coordonne les affaires de certains grands clients du Groupe.

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'un objectif fondamental : la réussite économique et la contribution à la croissance générale du Groupe.

Cette réussite repose principalement sur la compétence des responsables de l'affaire qui doivent :

- s'appuyer sur les structures permanentes du Groupe (structures verticales) ;
- travailler « horizontalement » en synergie avec toutes les unités nécessaires.

La dimension horizontale, la moins hiérarchisée et la plus opérationnelle, est relativement flexible ; elle est donc dépendante des situations et non traduisible dans un organigramme. La complexité croissante des affaires contraint le Groupe à privilégier de plus en plus ce dernier type d'organisation qui implique de la part des acteurs une aptitude de plus en plus grande à travailler au sein d'équipes issues d'entités différentes.

Les grands projets peuvent en fonction de leur spécificité (taille, domaine d'expertise, importance géographique) être logés soit au niveau de l'Agence, soit au niveau de la Division, soit au niveau de la Direction Générale. Certaines grandes affaires requérant la synergie de plusieurs agences peuvent occasionner la création d'un centre de profit de niveau 3.

8. Ressources Humaines

8.1. La culture de Sopra Group

Sopra Group s'appuie, pour se développer de façon pérenne, sur la dynamique du Projet d'Entreprise.

Ce Projet d'Entreprise, revu généralement tous les 5 ans, comporte un grand dessein stratégique et repose sur un système de valeurs. Ces valeurs, déclinées au quotidien à tous les niveaux de l'organisation, sous-tendent une philosophie managériale et permettent de maintenir la performance opérationnelle au niveau nécessaire.

8.1.1. Les valeurs du Groupe

Ces valeurs sont au nombre de cinq :

- le respect (des collaborateurs, des clients, des actionnaires). Cette valeur fait appel aux principes d'écoute, de respect des engagements, de développement des compétences ;
- la primauté du service client requiert la disponibilité, la créativité et l'engagement pour répondre, sans faille, aux attentes des clients ;
- le choix de la qualité et de l'excellence professionnelle conduit à faire bien du premier coup, à travailler constamment avec rigueur, en étant innovant et en renouvelant le savoir-faire ;
- la volonté de l'action positive et efficace guide les collaborateurs vers les défis de la compétition et les oriente vers le chemin de la confiance ;
- l'esprit de Groupe favorise le travail en équipe, le jeu collectif et contribue à satisfaire les attentes des clients par une approche globale.

8.1.2. Le partage des valeurs et des fondamentaux du Groupe, l'intégration des collaborateurs

Le système de valeurs et les fondamentaux du Groupe doivent être partagés et donc connus des 11 320 collaborateurs présents au 31 décembre 2007. Sopra Group a ainsi mis en place un dispositif permettant de faire vivre ce système, notamment auprès des 3 290 nouveaux collaborateurs entrés en 2007.

Ce dispositif est piloté par la structure de formation du Groupe « **Sopra Group Academy** » dont les objectifs sont :

- de satisfaire les besoins de formation liés au Projet d'Entreprise et aux missions en cours ;
- de répondre aux attentes d'acquisition de compétences des collaborateurs ;
- d'être un lieu d'échange sur les meilleures pratiques ;
- de favoriser l'intégration des sociétés qui rejoignent le Groupe ;
- d'accompagner l'internationalisation ;
- de déployer la réforme de la formation professionnelle.

8.1.3. Les séminaires d'accueil et d'intégration

Sopra Group organise régulièrement des formations de 3 jours dont l'objectif est de partager l'histoire, le projet, les valeurs et l'offre ainsi que les fondamentaux en matière d'esprit de service et de qualité.

Attentif à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs, Sopra Group les réunit à l'issue de leur première année dans l'entreprise.

8.1.4. Formation Management

Sopra Group a développé auprès de plus de 450 managers une formation reprenant les fondamentaux culturels du Groupe en matière de management.

Ces formations se déroulent sous forme de séminaires résidentiels.

8.2. Évolution de l'effectif du Groupe

	2007	2006	2005	2004	2003
Effectifs	11 320	9 910	9 100	7 500	6 060
dont Cadres	10 950	9 600	8 800	7 250	5 800

En 2007, 2 040 personnes ont rejoint les effectifs français et 1 250 les filiales hors de France par voie de recrutement. Au 31 décembre 2007, le Groupe comptait 11 320 collaborateurs dont près de 3 740 hors de France.

8.3. Le recrutement

Pour servir son plan de recrutement, Sopra Group a poursuivi sa politique de partenariat avec un ensemble d'écoles de haut niveau et d'accueil de stagiaires (dont près de 80 % de stages de fin d'études destinés à être transformés dans une très forte proportion en embauches permanentes). Le recrutement de certains profils

expérimentés (SAP, OA, décisionnel, architecture, direction de projet) s'est également intensifié.

La grande majorité des recrutements est réalisée en CDI et concerne des profils BAC + 5 et au-delà.

Le turn-over, autour de 11,7 % en France, a connu une légère baisse par rapport à 2006 et reste au-dessus de celui constaté en

2005 sous l'effet de la conjoncture économique et de la tension du marché de l'emploi. Dans le contexte de la concurrence, ce taux reste raisonnable ; il ne peut s'analyser globalement en raison de fortes disparités Paris/Province.

8.4. Analyse des effectifs par ancienneté et par âge

L'ancienneté moyenne de Sopra Group en France est de 6,2 années au 31 décembre 2007. Elle est inférieure à celle constatée en 2006 en raison notamment de l'embauche massive de jeunes ingénieurs diplômés.

La moyenne d'âge des collaborateurs (35,3 ans) a sensiblement baissé en 2007. Cette baisse est la conséquence directe d'un recrutement tourné avant tout vers les jeunes diplômés. La moyenne d'âge des recrutements se situe à 29,4 ans.

8.5. Le développement des Ressources Humaines

8.5.1. Les référentiels d'évolution

Tout collaborateur rejoignant le Groupe s'inscrit dans une perspective de développement de ses compétences et d'évolution de carrière.

Il évolue au sein des référentiels métiers du Groupe organisés en filières (Production, Commerce, Management...) qui constituent les chemins possibles de carrière pour les collaborateurs.

8.5.2. L'évaluation

L'évaluation des collaborateurs permet d'optimiser la performance du Groupe mais elle est surtout la clef de voûte du dispositif de développement des Ressources Humaines. Elle se fonde sur deux types de suivi personnalisé : l'évaluation sur mission (centrée sur la performance et l'acquisition de compétences) et l'évaluation annuelle en entretien (plan de développement et évolution).

Ces évaluations dans lesquelles le collaborateur prend une part active, sont ensuite partagées au sein d'un Comité Ressources Humaines semestriel où sont prises les décisions en matière d'évolution, de formation et de rémunération.

8.5.3. Le développement des compétences

Le Groupe accorde une place privilégiée à la formation de ses collaborateurs.

En 2007, Sopra Group Academy a élargi son offre de formation interne et a mis l'accent sur la consolidation des parcours de formation par grande filière métiers.

L'effort a aussi porté sur le domaine des technologies, des méthodologies Qualité et des ERP qui constituent un enjeu majeur.

En 2007, le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 25 000 jours de formation ;
- environ 5 000 collaborateurs formés ;

- 50 % de l'effort de formation est destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies.

8.5.4. La rémunération

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur les objectifs suivants :

- respecter le principe de l'équité interne ;
- maintenir une saine stimulation par une politique (variable et fixe) associée à des objectifs de performance en cohérence avec les enjeux majeurs de l'entreprise ;
- être en cohérence avec le marché afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

En 2007, le niveau d'augmentation salariale a été supérieur au niveau moyen de la profession. La politique d'individualisation a été maintenue.

8.6. Application des dispositions du Livre 4 du Titre IV du Code du travail

La société Sopra Group dispose d'un accord de participation et d'un plan d'épargne entreprise.

Un accord de participation a été signé en avril 2002. Il concerne l'ensemble des salariés de l'UES Sopra Group (Sopra Group SA, Axway Software SA). La réserve spéciale de participation est répartie aux deux tiers proportionnellement à la durée de présence et au tiers proportionnellement au salaire.

Un accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne entreprise au sein de l'UES Sopra Group a été signé en juillet 2002. Les sommes versées dans le plan sont investies en parts de Fonds commun de placement d'entreprise. L'aide de l'entreprise est constituée par la prise en charge des frais de fonctionnement du PEE.

8.7. Égalité hommes/femmes

Le principe d'égalité hommes/femmes est suivi avec beaucoup d'attention par Sopra Group, notamment dans le cadre de la commission *ad hoc* du Comité d'entreprise.

Les femmes représentent 26 % de l'effectif en 2007.

Il n'y a pas de différence de salaire à l'embauche et les écarts en cours de carrière, le cas échéant, ne sont pas significatifs.

En matière d'embauche, la proportion hommes/femmes constatée au sein de l'UES Sopra Group est plutôt favorable pour les femmes au regard de cette même proportion dans les écoles d'ingénieurs.

Un accord d'entreprise précise depuis 2007 le dispositif de mise en œuvre de la garantie d'augmentation individuelle de salaire pour les salariés en congé maternité ou d'adoption prévue par la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

9. Développement durable

Les activités de Sopra Group se positionnent essentiellement autour des métiers du Conseil, de l'Intégration de Systèmes et d'Axway. Aussi, les offres de l'entreprise n'ont pas d'impact direct significatif sur l'environnement. Cependant, la Direction Générale et l'ensemble des collaborateurs de Sopra Group veillent au plus strict respect de l'environnement aussi bien au niveau de la gestion interne du Groupe que dans le cadre des prestations effectuées auprès des clients mais également dans le choix de ses partenaires.

La politique environnementale de l'entreprise couvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise et notamment les déplacements, la gestion des locaux et la gestion des déchets.

9.1. Déplacements

Sopra Group a mis en place une politique délibérée pour favoriser l'utilisation des transports en commun et ainsi maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs. En parallèle, et toujours pour limiter le nombre de déplacements, un plan d'équipement de matériels de visioconférence a été mis en place et aujourd'hui, la plupart des grands sites du Groupe en sont équipés.

9.2. Gestion des locaux

Sur l'ensemble de ses sites en France et en fonction des règlements nationaux dans ses filiales à l'international, Sopra Group favorise la mise en place de mesures contribuant à l'environnement :

- aménagement des locaux avec des postes de travail ergonomiques privilégiant la qualité des conditions de travail des collaborateurs ;

- installation de systèmes de chauffage et de climatisation les plus modernes et les plus respectueux des règles environnementales ;
- maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de propreté ;
- installation de fontaines à eau purifiée ;
- incitation permanente des gestionnaires de sites au respect de l'environnement.

9.3. Gestion des déchets

Sopra Group met tout en œuvre, dans la mesure du possible, pour recycler ses déchets et notamment dans les domaines suivants :

- mise au rebut des équipements informatiques par des entreprises spécialisées ou dons à des associations ;
- conteneurs spéciaux pour les cartouches d'encre avec enlèvement par des entreprises agréées.

Par ailleurs et en fonction des mesures prises par les collectivités locales, Sopra Group s'efforce d'assurer un tri des déchets entre les papiers et les autres produits comme c'est déjà le cas sur certains sites.

10. Relations avec les fournisseurs

Sopra Group a défini des règles et procédures d'achats basées sur des principes d'éthique dans les relations avec ses fournisseurs en respectant notamment les priorités suivantes :

- respect des principes d'équité entre les fournisseurs ;
- recherche d'une relation de partenariat basé sur le long terme ;

- clarté et transparence des processus d'appel d'offres et de sélection des fournisseurs ;
- volonté de privilégier la qualité des produits et des services proposés.

11. Facteurs de risques

11.1. Risques juridiques

11.1.1. Propriété intellectuelle

a. Marques

Sopra Group et ses filiales bénéficient d'une protection des principales marques utilisées dans chacun des pays concernés.

Le portefeuille de marques est géré par la Direction Juridique en collaboration avec un Conseil en propriété industrielle.

b. Brevets

Sopra Group et ses filiales n'ont pas déposé de brevets visant à protéger les logiciels.

c. Progiciels

Sopra Group et ses filiales détiennent l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle sur leurs progiciels pour les avoir développés ou acquis auprès de tiers.

Ces progiciels sont protégés par les droits d'auteur. Certains d'entre eux ont fait l'objet de dépôts auprès d'organismes tels que Logitas.

Sopra Group et ses filiales ne concèdent à leurs clients qu'un droit d'utilisation non exclusif et non cessible sur les progiciels.

11.1.2. Modes de commercialisation des progiciels

Les progiciels édités par Sopra Group et Axway Software sont le plus souvent commercialisés en direct. Il existe cependant quelques contrats de distribution avec des partenaires.

11.1.3. Existence de certaines réglementations

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

11.1.4. Information sur les litiges significatifs avec valorisation des conséquences financières pour la Société

Tous les litiges en cours ont fait l'objet de provisions détaillées aux notes 17 et 36 aux comptes consolidés.

Les risques sont comptabilisés selon les méthodes exposées dans la note 1.21 aux comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires et d'arbitrages qui pourraient avoir des effets significatifs autres que ceux reflétés dans la situation financière.

11.2. Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité exclusive dans le domaine des services informatiques, le Groupe n'est exposé à aucun risque particulier en matière industrielle et environnementale.

11.3. Risques de marché

Ce point est développé dans la note 33.3 aux comptes consolidés.

Sopra Group a négocié en octobre 2005, un crédit syndiqué de 200 000 000 € auprès de ses banques. Dans ce contexte, le Groupe s'est engagé à des covenants décrits dans la note 35.5 aux comptes consolidés.

11.4. Risques sur l'activité

Sopra Group est exposé à des risques spécifiques liés à son activité d'intégrateur et d'éditeur. Le principal risque réside dans la capacité

à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

11.5. Assurances et couvertures des risques**11.5.1. Responsabilité civile**

Sopra Group a souscrit auprès des AGF tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle.

Cette police a été conclue pour le monde entier et pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les montants des garanties et des franchises sont les suivants :

a. Responsabilité civile exploitation

- Dommages corporels, matériels et immatériels : 30 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - dommages immatériels non consécutifs : 1 525 000 € par année d'assurance,
 - pollution accidentelle : 1 525 000 € par année d'assurance ;
- Franchise : 15 000 € sur tous dommages sauf corporels.

b. Responsabilité civile après livraison et professionnelle

- Dommages corporels, matériels et immatériels : 30 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - détournements : 3 500 000 € par année d'assurance,
 - biens confiés : 800 000 € par année d'assurance,
 - virus informatique à hauteur de 1 500 000 € ;
- Franchise : 200 000 € par sinistre.

11.5.2. Responsabilité civile sur produits aéronautiques

Sopra Group a souscrit une police d'assurance responsabilité civile produits aéronautiques.

11.5.3. Responsabilité des dirigeants

Sopra Group a également souscrit une police couvrant la responsabilité des dirigeants.

CAPITAL ET ACTION

Sopra Group



2

	page
1. Informations générales	18
2. Répartition du capital	18
3. Évolution du capital	20
4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group	21
5. Options de souscription d'actions	21
6. Cours de l'action	22
7. Échanges mois par mois	23
8. Évolution du cours de l'action	23
9. Revenus par action	24

1. Informations générales

Sopra Group a été introduit au Second marché de la Bourse de Paris le 27 mars 1990.

Le capital de Sopra Group est composé au 31 décembre 2007 de 11 671 531 actions de 4 €, soit 46 686 124 €.

L'action Sopra Group est cotée sur le compartiment B d'Eurolist et admise au Système à Règlement Différé (SRD).

À ce jour, l'action Sopra Group entre dans la composition des indices Next 150, SBF 250 et CAC MID 100.

2. Répartition du capital

Actionnaires	Au 31/12/2007				Au 31/12/2006				Au 31/12/2005			
	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote
SOPRA GMT	4 356 535	37,33 %	8 649 387	47,87 %	4 356 535	37,99 %	8 649 387	48,31 %	4 356 535	38,07 %	8 649 387	48,36 %
Famille PASQUIER	168 245	1,44 %	288 708	1,60 %	190 745	1,66 %	321 208	1,79 %	181 574	1,59 %	312 037	1,74 %
Famille ODIN	336 670	2,88 %	408 532	2,26 %	327 670	2,86 %	399 532	2,23 %	296 670	2,59 %	368 532	2,06 %
GENINFO (Groupe SG)	1 434 700	12,29 %	2 869 400	15,88 %	1 434 700	12,51 %	2 869 400	16,03 %	1 434 700	12,54 %	2 869 400	16,04 %
IBI	602 784	5,17 %	602 784	3,34 %	594 356	5,18 %	594 356	3,32 %	576 697	5,04 %	576 697	3,22 %
Groupe												
CRÉDIT AGRICOLE	235 000	2,01 %	235 000	1,30 %	235 000	2,05 %	235 000	1,31 %	235 000	2,05 %	235 000	1,31 %
CARAVELLE	69 672	0,60 %	101 774	0,56 %	69 672	0,61 %	69 672	0,39 %	69 672	0,61 %	69 672	0,39 %
PUBLIC	4 465 750	38,26 %	4 911 399	27,19 %	4 257 657	37,13 %	4 766 352	26,62 %	4 293 197	37,51 %	4 803 842	26,88 %
AUTODÉTENTION	2 175	0,02 %	-	-	500	0,00 %	-	-	50	0,00 %	-	-
TOTAL	11 671 531	100,00 %	18 066 984	100,00 %	11 466 835	100,00 %	17 904 907	100,00 %	11 444 095	100,00 %	17 884 567	100,00 %

Sopra GMT est une société anonyme de droit français. Son capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	31/12/2007	
	Actions	% du capital
Famille Pierre Pasquier	318 050	48,23 %
Famille François Odin	132 050	20,02 %
Caravelle	186 000	28,21 %
Management Sopra Group	23 320	3,54 %
TOTAL	659 420	100,00 %

Geninfo est une société de portefeuille détenue à 100 % par le groupe Société Générale. Elle est entrée au capital en 1996 par échange de titres lors de l'acquisition de la branche Intégration de Systèmes de SG2 par Sopra Group.

IBI est une holding financière de droit luxembourgeois détenue par M. José Sancho Garcia (Directeur Général de Sopra PROFIT, branche hispano-portugaise du Groupe en Intégration de Systèmes et de Solutions).

Le groupe **Crédit Agricole** est entré au capital de Sopra Group lors de l'acquisition d'Infosud Ingénierie en décembre 2003.

Caravelle est une holding diversifiée, contrôlée par M. Pierre-André Martel, par ailleurs administrateur de Sopra Group et de Sopra GMT.

Aucun actionnaire du public ne détient plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2007, Sopra Group ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre d'un contrat de liquidité (2 175 actions).

2.1. Franchissement de seuils

« Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour la détention de participations supérieures du capital » (article 29, troisième alinéa des statuts).

Aucun actionnaire autre que Sopra GMT, Geninfo (Groupe Société Générale) et IBI n'a déclaré excéder ces seuils statutaires.

2.2. Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 décembre 2007, le capital de Sopra Group comportait 363 actionnaires nominatifs détenant 7 892 877 actions nominatives sur un total de 11 671 531 actions constituant le capital.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires de Sopra Group peut être estimé à plus de 10 000.

2.3. Pactes d'actionnaires déclarés auprès des autorités boursières

2.3.1. Pacte Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin et Geninfo

Il existe un pacte d'actionnaires signé le 4 juillet 2000 entre SOPRA GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et Geninfo (Groupe Société Générale) d'autre part.

Ce pacte prévoit essentiellement :

- un droit de Geninfo de disposer de deux sièges au sein du Conseil de surveillance, tant que sa participation directe ou indirecte dans le capital de Sopra Group demeure au moins égale à 10 % d'un seul siège si celle-ci se situe entre 10 % et 5 %, mais au-delà de deux si celle-ci vient à dépasser les 20 % ;
- en cas de projet de cession d'actions Sopra Group à un tiers, un engagement mutuel d'information de l'existence d'un tel projet de cession et en cas de cession par Geninfo d'un ou plusieurs blocs d'actions (défini comme une cession portant sur un montant total égal ou supérieur à 5 % de la capitalisation boursière de Sopra Group ou à 7,5 M€) à une société concurrente, un droit de préemption du Groupe des fondateurs de Sopra Group (Sopra GMT, groupes familiaux de MM. François Odin et Pierre Pasquier) aux conditions du projet. En pareil cas, la notification initiale comporte l'indication du tiers acquéreur et les conditions financières de la cession projetée. À compter de la notification du projet, le groupe des fondateurs de Sopra Group dispose d'un délai de réponse de 40 jours au-delà duquel Geninfo est libre de céder au tiers dans les termes du projet. En cas de préemption par le groupe des fondateurs de Sopra Group, la cession a lieu dans les 20 jours suivant la notification de sa réponse à Geninfo.

Ce pacte a pris effet le 7 juillet 2000 pour une première période expirant le 30 juin 2001. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux ans.

2.3.2. Pacte Familles Pasquier et Odin et Société Caravelle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 29 septembre 2004 entre les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle qui déclarent agir de concert vis-à-vis des sociétés Sopra GMT et Sopra Group. Il régit leurs relations au sein de Sopra GMT et est conclu pour une durée de 10 ans renouvelable automatiquement pour des périodes successives de 5 ans. Cette convention a fait l'objet d'un avis du Conseil des marchés financiers.

Ce pacte comporte notamment les stipulations suivantes :

■ transferts de titres Sopra GMT

Des droits de préemption réciproques en cas de cession de titres Sopra GMT sont consentis entre les groupes familiaux Pasquier et Odin d'une part et Caravelle d'autre part.

En outre, Caravelle bénéficie d'un droit de sortie prioritaire lui permettant de céder en priorité tout ou partie de ses titres Sopra GMT dans le cas où un ou plusieurs membres d'un groupe familial envisageraient de céder des titres Sopra GMT à un ou plusieurs membres de l'autre groupe familial ou à un tiers ;

■ modes de protection de l'investissement de Caravelle dans Sopra GMT et Sopra Group

Les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle s'engagent à faire en sorte que Sopra GMT ne cède aucune des actions Sopra Group qu'elle détient sans l'accord exprès et préalable de Caravelle, ne s'endette pas, n'augmente pas son capital et ne procède à aucune fusion ou autre opération ayant une incidence sur son capital, sans l'accord exprès et préalable de Caravelle, et que la position de Sopra GMT aux Assemblées Générales Extraordinaires de Sopra Group soit arrêtée d'un commun accord entre elles ;

■ composition du Conseil d'administration

Caravelle dispose d'un siège au Conseil d'administration de Sopra GMT (qui sera ainsi composé de 5 membres, dont 4 représentants des familles Pasquier et Odin) ; cette composition du Conseil d'administration sera ensuite ajustée en fonction de l'évolution de son actionnariat, étant précisé que tant que le groupe familial Pasquier et le groupe familial Odin détiendront de concert la majorité du capital et des droits de vote de Sopra GMT, le Conseil d'administration de Sopra GMT sera composé en majorité de membres désignés sur proposition concertée de ces deux groupes ;

■ « corporate governance » et gestion de Sopra Group

Le groupe familial Pasquier et le groupe familial Odin s'engageront à faire en sorte que Pierre-André Martel, Président-Directeur Général de Caravelle, conserve le siège dont il dispose actuellement au Conseil de surveillance de Sopra Group et que leurs membres faisant partie du Conseil de surveillance de Sopra Group ne proposent ou n'acceptent pas la nomination, la reconduction ou la révocation d'un membre du Directoire sans s'être préalablement concertés entre eux et avoir recueilli l'accord préalable de Caravelle, ce dernier ne pouvant être refusé sans motifs raisonnables. Par ailleurs, les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle s'engagent à faire en sorte que Pierre Pasquier accède à la présidence du Conseil de surveillance lorsqu'il quittera la présidence du Directoire de Sopra Group ;

■ éventuelle fusion entre Sopra GMT et Sopra Group

Les groupes familiaux Pasquier et Odin et Caravelle examineront à partir du 1^{er} janvier 2009 l'opportunité de procéder à la fusion de Sopra GMT et Sopra Group. À compter de cette date, si une ou plusieurs des parties au pacte, détenant individuellement ou ensemble au moins 5 % des droits de vote de Sopra GMT, demandent une telle opération, les autres parties s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts en vue de sa réalisation, dans la mesure où cette opération respecte l'intérêt de Sopra GMT.

3. Évolution du capital

Le capital social de Sopra Group s'élève à 46 686 124 € et se compose de 11 671 531 actions de 4 € au 31 décembre 2007. Il a évolué au cours des dernières années de la façon suivante :

Année	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions		Apports	
				Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
1998	Augmentation de capital par levées d'options	91 906 600 F	50 F	13 884	1 838 132	694 200 F	2 505 970 F
1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion en € et réduction du nominal	36 762 640 €	4 €	7 352 528	9 190 660	22 751 569 €	22 751 569 €
1999	Augmentation de capital par levées d'options	37 985 140 €	4 €	305 625	9 496 285	1 222 500 €	928 517 €
2000	Augmentation de capital en rémunération des apports de titres des sociétés du groupe Orga Consultants	40 549 140 €	4 €	641 000	10 137 285	2 564 000 €	79 612 200 €
2000	Augmentation de capital par levées d'options	40 680 940 €	4 €	32 950	10 170 235	131 800 €	124 330 €
2001	Augmentation de capital par levées d'options	40 709 540 €	4 €	7 150	10 177 385	28 600 €	29 315 €
2002	Augmentation de capital par levées d'options	40 855 440 €	4 €	36 475	10 213 860	145 900 €	188 165 €
2003	Augmentation de capital en rémunération des titres Inforsud Ingénierie apportés par le groupe Crédit Agricole	41 795 440 €	4 €	235 000	10 448 860	940 000 €	7 192 000 €
2003	Augmentation de capital par levées d'options	42 194 100 €	4 €	99 665	10 548 525	398 660 €	1 067 356 €
2004	Augmentation de capital par levées d'options	42 927 800 €	4 €	183 425	10 731 950	733 700 €	2 088 547 €
2005	Augmentation de capital en rémunération de titres PROFIT apportés par la Société IBI	44 726 000 €	4 €	449 550	11 181 500	1 798 200 €	22 176 302 €
2005	Augmentation de capital par levées d'options	45 776 380 €	4 €	262 595	11 444 095	1 050 380 €	3 047 365 €
2006	Augmentation de capital par levées d'options	45 867 340 €	4 €	22 740	11 466 835	90 960 €	434 074 €
2007	Augmentation de capital par levées d'options	46 686 124 €	4 €	204 696	11 671 531	818 784 €	3 927 276 €

4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group

	Montant nominal de l'émission	Date d'échéance de l'autorisation	Nombre d'actions maximum
Actions Sopra Group	10 M€	29/07/08	2 500 000
Obligations convertibles ou assimilées	150 M€	29/07/08	2 500 000

L'Assemblée Générale du 15 mai 2008 est appelée à statuer sur l'évolution de ces autorisations.

5. Options de souscription d'actions

L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, ainsi que la politique d'actionariat salarié menée par le Groupe avant son introduction en Bourse, ont permis aux salariés de Sopra Group

d'acquérir ou d'être potentiellement acquéreurs de plus de 20 % des actions de leur entreprise.

Le tableau suivant résume l'état au 31 décembre 2007 des plans d'options de souscription d'actions attribuées par Sopra Group à ses collaborateurs :

Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions consenties à l'origine	Dont membres du Conseil d'administration	Nombre de membres du Conseil d'administration concernés	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'actions annulées au 31/12/2007	Dont annulation en 2007	Dont membres du Conseil d'administration	Nombre d'actions exercées au 31/12/2007	Dont membres du Conseil d'administration	Dont actions exercées en 2007	Nombre d'actions restant à exercer au 31/12/2007	Dont membres du Conseil d'administration
Plan n° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée générale du 07/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions															
13/01/1998	283	614 000			01/10/2002	12/01/2006	15,37 EUR	70 175			543 825				
04/12/1998	1	25 000			25/02/2003	24/08/2006	46,86 EUR	25 000							
03/03/1999	2	20 000			04/03/2004	02/03/2007	48,50 EUR	10 000			10 000		5 400		
12/10/1999	13	51 750			13/10/2004	12/10/2007	46,20 EUR	49 000	3 000		2 750				
16/12/2002	12	129 250			17/12/2007	15/12/2010	22,50 EUR	40 250	1 000		79 450		79 450	9 550	
Total	311	840 000						194 425	4 000		636 025		84 850	9 550	
Plan n° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions															
29/06/2000	107	33 900			30/06/2005	29/06/2008	73,00 EUR	33 800						100	
22/03/2001	147	301 500			23/03/2006	22/03/2009	61,40 EUR	283 500						18 000	
19/12/2001	25	34 600			20/12/2006	19/12/2009	61,40 EUR	34 600							
24/04/2002	2	6 000			25/04/2007	23/04/2010	61,40 EUR	3 000						3 000	
16/12/2002	214	303 200			17/12/2007	15/12/2010	22,50 EUR	48 750	4 600		131 846		119 846	122 604	
03/09/2003	69	88 000			04/09/2008	02/09/2011	32,50 EUR	10 800	2 500					77 200	
13/01/2004	5	23 000			14/01/2009	12/01/2012	35,90 EUR	4 000	1 000					19 000	
Total	569	790 200						418 450	8 100		131 846		119 846	239 904	
Plan n° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions															
25/07/2006	1	30 000			26/07/2011	24/07/2014	57,85 EUR							30 000	
21/12/2006	18	67 000			22/12/2011	20/12/2014	58,80 EUR	5 000	5 000					62 000	
08/01/2007	1	5 000			09/01/2012	07/01/2015	60,37 EUR	5 000	5 000						
Total	20	102 000						10 000	10 000					92 000	
TOTAL DES 3 PLANS													341 454		

Au 31 décembre 2007, la dilution totale encourue serait de 2,84 % si les 341 454 options de souscription d'actions attribuées étaient exercées en totalité.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
	Néant			

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance	Plan
--	--	--------------------	------------------	------

Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

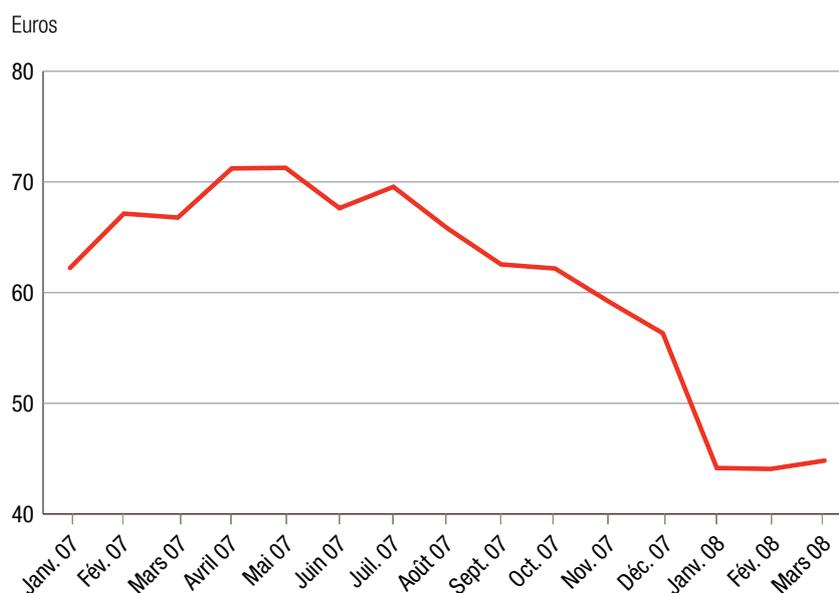
5 000 60,37 € 07/01/2015 N° 5

Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

98 650 23,92 € 02/03/2007
15/12/2010 N° 3
N° 4

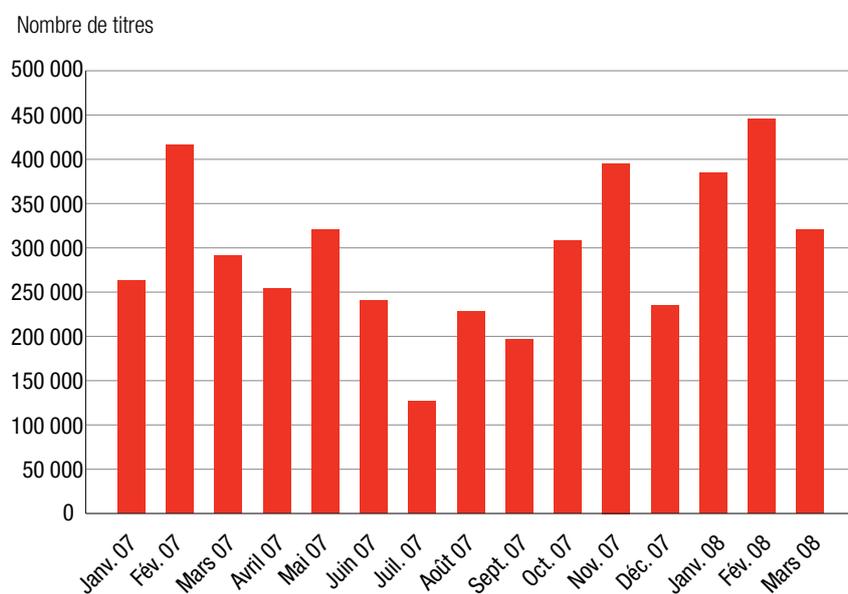
6. Cours de l'action

Cours moyen de clôture en euros



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

7. Échanges mois par mois



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

8. Évolution du cours de l'action

Mois	Nombre de séances de cotation	Cours cotés en €			Nombre de titres échangés	Transactions Capitaux (millions d'euros)
		Plus haut	Plus bas	Moyenne clôture		
janv-07	22	65,90	60,50	62,23	262 641	16,31
févr-07	20	69,40	61,20	67,14	416 579	28,01
mars-07	22	69,00	62,26	66,78	291 310	19,23
avr-07	19	72,70	66,61	71,22	253 931	18,02
mai-07	22	74,70	62,90	71,28	320 426	22,89
juin-07	21	71,80	65,41	67,63	240 652	16,33
juil-07	22	71,40	64,73	69,56	126 289	8,75
août-07	23	68,80	62,60	65,82	228 425	14,84
sept-07	20	67,39	59,01	62,55	196 365	12,20
oct-07	23	64,90	59,30	62,18	308 479	19,24
nov-07	22	63,35	53,26	59,18	395 355	23,18
déc-07	19	60,00	51,00	56,33	234 645	12,87
janv-08	22	54,21	38,00	44,16	384 339	16,63
févr-08	21	48,54	40,00	44,07	445 015	19,31
mars-08	19	47,35	42,10	44,82	320 262	14,23

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale font l'objet d'un reversement à l'État.

9. Revenus par action

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende
2003	10 548 525	0,40 €
2004	10 731 950	0,80 €
2005	11 444 095	1,10 €
2006	11 466 835	1,35 €
2007*	11 671 531	1,65 €

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



3

	page
1. Conseil d'administration et Direction Générale	26
2. Commissaires aux comptes	29
3. Conventions réglementées	30
4. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	31
5. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	38

1. Conseil d'administration et Direction Générale

1.1. Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2008

Prénom et nom ou dénomination sociale	Conseil d'administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'année	Comité des comptes	Comité des rémunérations et Comité de sélection	Principales fonctions exercées dans d'autres sociétés
Pierre PASQUIER	Président	30/05/2006	2011			<ul style="list-style-type: none"> ■ Président Axway Software ■ PDG Orga Consultants ■ PDG SOPRA GMT ■ Administrateur ou Mandataire Social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Alain BRODELLE	Membre	30/05/2006	2011		Membre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
Philippe CITERNE	Membre	30/05/2006	2011		Président	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur Directeur Général Délégué Société Générale ■ Président Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement (STET) ■ Administrateur Accor ■ Administrateur Crédit du Nord ■ Administrateur Général ■ Administrateur SG Hambros Bank & Trust Ltd ■ Administrateur Grosvenor Continental Europe SAS ■ Administrateur TCW ■ Administrateur Rosbank
Gérard JEAN	Membre	30/05/2006	2011		Membre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général Altime SA ■ Président du Conseil de Surveillance Altime Finances SA ■ Président du Conseil de Surveillance Altime Industrie et Services SA
Pierre-André MARTEL	Membre	30/05/2006	2011	Membre	Membre	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration Caravelle SA ■ Président Conseil de Surveillance XRT SA ■ Président-Directeur Général Cooper SAS ■ Président-Directeur Général Nina SAS ■ Président-Directeur Général PX Holding SAS ■ Président du Directoire Arcole Industries ■ Membre du Conseil d'Administration de SOPRA GMT ■ Membre du Conseil de Surveillance Marrel SAS ■ Membre du Conseil de Surveillance Groupe Norbert Dentressangle ■ Membre du Comité de Surveillance Fruehauf SAS

Prénom et nom ou dénomination sociale	Conseil d'administration	Date de nomination	Date d'échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'année	Comité des comptes	Comité des rémunérations et Comité de sélection	Principales fonctions exercées dans d'autres sociétés
Bernard MICHEL	Membre	30/05/2006	2011	Membre		<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA ■ Directeur du Pôle Immobilier, des Achats et Logistique Crédit Agricole SA ■ Président Aeprim SAS ■ Président du Conseil d'Administration Crédit Agricole Immobilier ■ Président du Conseil d'Administration Unimo SA ■ Président de la Commission de Gestion Provisoire Caisse Régionale Corse ■ Vice-Président du Conseil de Surveillance CPR Billets ■ Administrateur Vice-Président Predica SA ■ Administrateur Cholet Dupont SA ■ Administrateur Crédit Agricole Leasing SA ■ Administrateur Crédit Agricole Reinsurance SA (Luxembourg) ■ Administrateur Crédit Agricole Risk insurance SA (Luxembourg) ■ Président du Conseil de Surveillance France Capital SAD ■ Administrateur GIE Attica GIE ■ Administrateur Hospiconseil SA ■ Membre du Conseil d'Administration Litho Promotion SARL ■ Représentant permanent Crédit Agricole SA Membre Conseil de Surveillance Fonds de Garantie des Dépôts ■ Représentant Permanent Crédit Agricole SA Membre Conseil de Surveillance Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement
François ODIN	Membre	30/05/2006	2011	Membre		<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué SOPRA GMT ■ Administrateur Axway Software ■ Président de Régence SAS
Hervé SAINT-SAUVEUR	Membre	30/05/2006	2011	Président		<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et Vice-Président de LCH Clearnet Group Limited ■ Administrateur de Sogécap ■ Administrateur de la Fondation de France
José SANCHO GARCIA	Membre	30/05/2006	2011			<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur Information Business Integration SA ■ Membre du Conseil de FINAVES II
Gérard VINCENT	Membre	30/05/2006	2011	Membre		<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseiller Honoraire de Sopra Group

Les membres du Conseil d'administration considérés comme indépendants suivant la définition donnée dans le rapport AFEP/MEDEF de 2003 sont Messieurs :

- Alain BRODELLE ;
- Gérard JEAN ;
- Gérard VINCENT.

Les membres du Conseil d'administration ont tous une expertise en matière de gestion.

Par ailleurs, aucun d'entre eux n'a déclaré :

- avoir un lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- avoir été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ou sanction publique ;
- avoir été impliqué dans une faillite au cours des cinq dernières années en tant que membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de Direction ou d'un Conseil de surveillance ;
- avoir un conflit d'intérêt dans l'exercice de sa fonction.

1.2. Rémunération des mandataires sociaux

1.2.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'administration reçoivent des jetons de présence comme indiqué au paragraphe 1.2.3.

Les mandataires sociaux occupant une fonction dans le groupe et percevant une rémunération fixe et variable sont :

- Pierre PASQUIER, Président-Directeur Général ;
- Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué ;
- José SANCHO GARCIA, administrateur percevant une rémunération en Espagne au titre de dirigeant de Sopra PROFIT.

Leur rémunération fixe et leur part variable sont déterminées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Elles doivent être :

- pour la partie fixe, cohérentes par rapport à celles des entreprises de notre secteur ;

- pour la partie variable, motivantes en termes de niveau et d'objectifs à atteindre.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations données ci-après concernent :

- les membres du Conseil d'administration ;
- le Directeur Général Délégué.

Les membres du Conseil d'administration occupant une fonction dans le groupe ont perçu en 2007 sur les résultats 2006 et en 2008 sur les résultats 2007 une part variable assise sur :

- 30 % du salaire fixe à objectifs personnels et collectifs atteints ;
- pouvant atteindre 60 % en cas de très bonne performance.

Dominique ILLIEN, entré en juin 2007, n'était pas éligible à la rémunération variable assise sur les résultats 2006.

Nom	Prénom	Jetons de présence	Rémunérations versées au cours de l'exercice			Variable versé en 2008 sur résultats 2007	Rémunération différée		
			Fixe	Avantages en nature	Variable versé en 2007 sur résultat 2006		Prise de fonction	Changement de fonction	En cas de cessation de fonction
BRODELLE	Alain	9 938 €	-	-	-	-	-	-	-
CITERNE	Philippe	7 469 €	-	-	-	-	-	-	-
JEAN	Gérard	11 173 €	-	-	-	-	-	-	-
MARTEL	Pierre-André	11 173 €	-	-	-	-	-	-	-
MICHEL	Bernard	9 938 €	-	-	-	-	-	-	-
ODIN	François	11 173 €	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-SAUVEUR	Hervé	10 556 €	-	-	-	-	-	-	-
VINCENT	Gérard	11 173 €	-	-	-	-	-	-	-
PASQUIER	Pierre	9 321 €	231 010 €	6 859 €	59 455 €	115 505 €	-	-	-
ILLIEN *	Dominique	-	254 248 €	4 743 €	-	145 833 €	-	-	652 000 €**
SANCHO GARCIA	José	8 086 €	250 000 €	-	75 000 €	150 000 €	-	-	-
TOTAL		100 000 €	735 258 €	11 602 €	134 455 €	411 338 €	-	-	652 000 €

* Sur 7 mois en 2007

** Si départ en 2008 exclusivement

Le 31 décembre 2006, Claude DECQ a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué. Par ailleurs, son contrat de travail s'est arrêté le 4 janvier 2008 et à ce titre, il a perçu une indemnité transactionnelle de 233 000 € brut et a conservé le bénéfice de 20 000 options de souscription d'actions Sopra Group qui lui avaient été attribuées.

1.2.3. Mode de répartition des jetons de présence

La masse à répartir au titre des jetons de présence se fait de la façon suivante :

- 50 % de façon égalitaire sur l'ensemble des membres du Conseil ;
- 50 % en fonction de la présence effective aux réunions du conseil et des différents comités constitués en son sein.

1.2.4. Politique d'attribution et valorisation des stock-options et des actions gratuites

Il n'y a pas eu d'attribution de stocks options aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007.

1.3. Rôle, fonctionnement et organisation du Conseil d'administration

Les informations concernant le rôle, le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration sont données dans le rapport du Président du Conseil d'administration au paragraphe 4.1.

2. Commissaires aux comptes

2.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Cabinet Mazars & Guérard représenté par Pierre SARDET, titulaire ;
- Jean-Louis SIMON, suppléant ;
- Auditeurs & Conseils Associés SA représenté par Philippe RONIN, titulaire ;
- AEG Finances, suppléant.

2.2. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Mazars & Guérard (MAZARS)				Auditeurs & Conseils Associés (NEXIA)			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
■ Émetteur	279	232	45 %	36 %	143	134	49 %	54 %
■ Filiales intégrées globalement	299	248	47 %	39 %	96	108	33 %	43 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
■ Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Filiales intégrées globalement	12	19	2 %	3 %	18	-	6 %	-
Sous-total	590	499	94 %	78 %	257	242	89 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	40	84	6 %	13 %	20	7	7 %	3 %
Autres	-	59	-	9 %	12	-	4 %	-
Sous-total	40	143	6 %	22 %	32	7	11 %	3 %
TOTAL	630	642	100 %	100 %	289	249	100 %	100 %

3. Conventions réglementées

3.1. Nouvelles conventions signées en 2007

Convention relative à l'indemnité en cas de cessation de fonctions de Monsieur Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué (autorisation du Conseil d'administration du 20 juin 2007)

Nature et objet : garantie en cas de départ avant le 31 décembre 2008 à l'initiative de Sopra Group, hors cas de faute grave ou lourde.

Modalités : cette convention prévoit :

- une indemnité de cessation de fonctions égale à 16 fois le montant brut de la dernière rémunération mensuelle fixe perçue avant rupture du mandat, soit 652 000 € ;
- l'exonération des conditions de présence pour exercer à bonne date la moitié des options de souscription d'actions acquises à la fin du mandat.

3.2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

3.2.1. Conventions conclues entre Sopra Group et Orga Consultants

Convention	Impact au titre de l'exercice 2007
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur 1 133 876 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit à hauteur de 81 009 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 254 000 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 903 800 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit à hauteur de 660 400 €
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 25 179 €

3.2.2. Conventions conclues entre Sopra Group et Axway Software

Convention	Impact au titre de l'exercice 2007
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur de 2 210 520 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit à hauteur de 298 110 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 1 800 495 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 4 097 500 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2007
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 25 179 €

3.2.3. Conventions de trésorerie et abandons de créances

Sociétés concernées		Solde du compte-courant chez Sopra Group au 31 décembre 2007 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)		Charges (-) / produits (+)	Abandons de créances
Axway	SD	52 951 098 €		2 086 157 €	
Orga Consultants	SC	16 374 156 €		- 533 304 €	
Sopra Group Ltd	SD	34 529 479 €		2 002 837 €	
Sopra Belux	SD	585 000 €		4 468 €	
Sopra Group GmbH	SD	329 500 €		0 €	- 807 672 €
Sopra Group SpA	SD	1 700 000 €		40 451 €	
Valoris Iberia	SD	490 000 €		22 338 €	
Valoris Belgium		0 €		53 711 €	- 2 500 000 €
CS Sopra España	SD	1 240 000 €		33 605 €	
SopraNtic	SD	201 954 €		0 €	
Sopra Informatique	SC	8 345 806 €		- 226 255 €	
Sopra PROFit	SC	20 300 000 €		- 530 201 €	
Sopra Luxembourg	SC	139 000 €		- 3 115 €	
BAI	SC	20 782 481 €		- 236 557 €	

4. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne

L'objet du présent rapport, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce (issu de la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003) est de rendre compte aux actionnaires :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par l'entreprise.

Le chapitre premier, consacré au Conseil d'administration, s'appuie sur le document intitulé *Le Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* publié en octobre 2003 par l'AFEP et le MEDEF et résultant de la consolidation des rapports Viénot et Bouton de 1995, 1999 et 2002. Le second chapitre, concernant le contrôle interne, s'appuie quant à lui sur le document publié en décembre 2003 par l'AFEP et le MEDEF et sur l'avis juridique rendu par l'ANSA en novembre 2003 ainsi que sur le cadre de référence défini par le groupe de place établi sous l'égide de l'AMF et complété par le guide d'application relatif au contrôle interne et à l'information comptable et financière publié en janvier 2007.

4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

La composition et la rémunération des membres du Conseil d'administration sont présentées au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence 2007.

4.1.1. Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi, les statuts, un règlement intérieur et une charte.

Dispositions légales

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la société et de veiller à leur mise en œuvre.

Dispositions statutaires

Elles comprennent les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

Ces points sont régis par les articles 14 à 21 des statuts :

- Article 14 : composition, nomination, durée des fonctions ;
- Article 15 : organisation et fonctionnement ;
- Article 16 : convocations et délibérations du Conseil ;
- Article 17 : pouvoir du Conseil d'administration ;
- Article 18 : pouvoir du Président du Conseil d'administration ;
- Article 19 : Direction Générale ;
- Article 20 : rémunération des dirigeants ;
- Article 21 : cumul des mandats.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur traite des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, comités, conflits d'intérêts, jetons de présence, secret, représentants du comité d'entreprise.

Ce règlement intérieur est disponible sur simple demande à la Direction de la Communication du Groupe.

Charte des membres du Conseil d'administration

Une charte est consacrée aux points suivants : représentation, missions et conditions d'exercice, connaissance des droits et obligations, actions possédées à titre personnel, déontologie des opérations de Bourse, transparence, conflits d'intérêts, assiduité, secret.

Cette charte est disponible sur simple demande à la Direction de la Communication du Groupe.

4.1.2. Les séances du Conseil d'administration

Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice et participation des membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins cinq fois par an.

Un calendrier annuel des réunions comportant un ordre du jour indicatif est établi par le Conseil. Ce calendrier peut être modifié en cas d'événement particulier le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2007. Le taux de participation a été de 82,9 % soit 58 participations sur un total de 70 (10 membres composaient le Conseil).

Sujets de délibérations du Conseil d'administration

Les principaux sujets de délibérations du Conseil d'administration en 2007 ont porté sur :

- l'organisation et le calendrier des réunions ;
- les réalisations trimestrielles ;
- le budget 2007 et les orientations majeures ;
- l'arrêté des comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2006 ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2007 ;
- la validation des décisions du Comité des rémunérations ;
- l'autorisation de conventions et engagements réglementés ;
- l'augmentation du capital suite aux levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2006 ;
- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007 ;
- l'arrêté des Documents d'information financière et prévisionnelle ;
- le Plan Stratégique Sopra - Axway 2010 ;
- les projets d'acquisition ;
- la nomination d'un Directeur Général Délégué ;
- la mise en œuvre d'une fonction «Audit Interne» rattachée au Président du Conseil d'administration.

4.1.3. L'accès à l'information des membres du Conseil d'administration

Diffusion de l'information - dossiers préparatoires

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que :

- chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Formation

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat ».

4.1.4. Les Comités du Conseil d'administration

Le Comité des comptes

Le Comité des comptes a été créé le 2 mars 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est composé de :

- Hervé Saint-Sauveur, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Bernard Michel ;
- François Odin ;
- Gérard Vincent.

Il a pour principales missions :

- l'examen des comptes, en vue notamment :
 - de statuer sur l'exposition aux risques et sur les engagements hors bilan,
 - de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations,
 - de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables ;
- la vérification du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni trois fois en 2007 en présence du Secrétaire Général et des Commissaires aux comptes.

Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- les tests de dépréciation 2006 ;
- l'arrêté des comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2006 ;
- l'organisation de l'audit interne Groupe et le programme de travail 2007 de l'audit interne ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2007.

Le Comité des rémunérations et de sélection

Le Comité des rémunérations a été créé le 27 avril 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est composé de :

- Philippe Citerne, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Gérard Jean ;
- Alain Brodelle.

Il a pour principales missions :

- de déterminer les rémunérations fixes et variables et les avantages consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants de l'entreprise ;
- de vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leurs rémunérations variables ;
- de vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options et jetons de présence consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants.

Le Comité de sélection a été constitué le 22 octobre 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Sa composition est identique à celle du Comité des rémunérations. Ses missions principales sont les suivantes :

- faire des propositions pour la nomination des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- conduire l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise.

Ces deux comités se réunissent selon le même calendrier. Ils se sont réunis trois fois en 2007.

Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- l'application des clauses de complément de prix liées aux acquisitions de Newell & Budge et de PROFit ;
- les rémunérations fixes et variables des membres de COMEX : principes, règles d'accès et décisions suite aux réalisations de chacun ;
- la répartition des jetons de présence 2006 ;
- l'examen de la situation née du départ de Claude DECQ et la décision à prendre concernant son remplacement ;
- l'attribution d'options de souscription d'actions au profit des managers d'Axway.

4.1.5. L'évaluation du Conseil d'administration

L'évaluation du Conseil d'administration a été confiée au Comité de sélection.

4.2. Procédures de contrôle interne mises en place par l'entreprise

Définition du contrôle interne

Suivant la définition du Groupe de Place établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers en vue de l'élaboration d'un cadre

de référence, le contrôle interne est « un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ».

La Direction Générale du Groupe a lancé en avril 2006 une démarche d'adaptation de son dispositif de contrôle interne qui a pris en compte, dès sa publication, le cadre de référence issu des travaux du Groupe de Place.

Cette démarche concerne l'ensemble du Groupe. Axée dans un premier temps sur les activités d'intégration de systèmes et de solutions en France, elle a vocation à s'appliquer progressivement à l'ensemble des filiales (tous pays, toutes activités).

Présentation retenue

Ce rapport s'attache tout d'abord à présenter les cinq composantes du contrôle interne telles qu'elles sont mises en œuvre dans le Groupe :

- Organisation (a) ;
- Diffusion interne de l'information (b) ;
- Dispositif de recensement et de gestion des risques (c) ;
- Activités de contrôle (d) ;
- Surveillance du dispositif (e).

La production de l'information comptable et financière publiée fait ensuite l'objet d'un point spécifique.

Enfin, la dernière partie du rapport porte sur l'amélioration de la maîtrise des principaux risques identifiés.

4.2.1. Composantes du dispositif de contrôle interne

a. Organisation

L'organisation recouvre l'organisation juridique, opérationnelle et fonctionnelle proprement dite, les Ressources Humaines, le système d'information, les procédures et les outils.

Organisation juridique, opérationnelle et fonctionnelle

Organisation juridique

Le Groupe fait l'objet d'une organisation juridique la plus simple possible faisant intervenir en général une seule société par métier et par pays, sauf pendant de courtes durées après les acquisitions, celles-ci étant suivies rapidement d'opérations de fusion-absorption, ou en cas d'accords particuliers prévoyant la participation, limitée dans le temps, de managers au capital de certaines filiales.

Les sociétés sont toutes consolidées par intégration globale, le Groupe détenant dans presque tous les cas 100 % du capital de ses filiales. De ce fait, le Groupe est en situation de contrôle sur toutes les sociétés le composant. Il n'existe pas d'entités ad hoc situées hors du champ de la consolidation.

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur des entités élémentaires exerçant une fonction globale de management dans le cadre d'un nombre restreint de niveaux hiérarchiques.

Ces unités opérationnelles élémentaires, dénommées agences ou unités d'affaires ou encore centres de compétences, sont les entités au sein desquelles s'exerce toute l'activité du Groupe.

Intégration de Systèmes & Solutions - France

Les entités relevant de cette activité appartiennent toutes à la société Sopra Group. Elles comprennent :

- des agences organisées par territoire concernant les régions, Sopra Group disposant d'une importante couverture géographique sur vingt-cinq sites ;
- des agences organisées par grand secteur d'activité (Banque, Télécoms, Industrie, Services, Secteur Public...) concernant Paris ;
- des agences organisées par fonctions (Commerce, Recherche & Développement, Service Clients...) concernant les activités d'édition et de distribution des solutions Banque, Ressources Humaines et Immobilier ;
- des agences de Consulting technologique intervenant en étroite relation ou pour le compte d'autres entités du Groupe.

Conseil en stratégie et management - France

Les entités relevant de cette activité appartiennent toutes à la société Orga Consultants, filiale à 100 % de Sopra Group. Elles comprennent :

- des unités d'affaires organisées par grand secteur d'activité toutes implantées à Paris ;
- des centres de compétences.

Intégration de Systèmes & Solutions - International

Les filiales internationales comprennent une douzaine d'unités opérationnelles. Ces sociétés sont toutes détenues à 100 % par Sopra Group.

Axway

Cette activité est exercée :

- en France, par la société Axway Software, filiale à 100 % de Sopra Group, pour tout ce qui touche à l'offre, au développement, au support et à la maintenance, au commerce et aux services France ;
- à l'International, par une quinzaine de filiales implantées principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Niveaux hiérarchiques

L'organisation du Groupe repose sur seulement 3 niveaux hiérarchiques :

- le premier niveau correspond au Comité Exécutif du Groupe. Il intervient au niveau stratégique et supervise les dispositifs opérationnels (organisation, système de pilotage, grandes affaires...). Organisé autour de la Direction Générale, le Comité Exécutif compte à ce jour une dizaine de personnes ;

- le second niveau est le pivot de cette organisation. Il est constitué :

- de divisions pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en France ; ces divisions sont centrées sur un marché, une offre, une solution ou une région,
- de pays pour l'Intégration de Systèmes & Solutions à l'international,
- de filiales pour le Conseil (Orga Consultants) et Axway.

Les Directeurs de ces entités de second niveau (au nombre d'une trentaine) sont placés sous l'autorité d'un membre du Comité Exécutif ;

- le troisième niveau correspond aux unités opérationnelles. Les unités opérationnelles exercent une fonction globale de management : elles sont responsables de leur commerce, de leur production, de la gestion de leurs Ressources Humaines, de leur reporting dans le cadre du système de gestion du Groupe, le tout sous le contrôle et/ou l'assistance des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles.

Organisation fonctionnelle

Les entités transverses (Direction Industrielle, Grands Programmes Commerciaux) ou strictement fonctionnelles (Secrétariat Général, Administration et Finances, Contrôle interne, Logistique, Gestion des Ressources Humaines, Communication, Moyens informatiques, Informatique interne, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe au sein de la société Sopra Group et dépendent directement de la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local. Les Directions Fonctionnelles contribuent au contrôle de l'ensemble du Groupe et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ressources Humaines

Le recrutement est prioritairement orienté vers les postes de débutants et ceux requérant une compétence spécifique. Les postes d'encadrement sont généralement pourvus par promotion interne ce qui permet au Groupe de s'appuyer sur un encadrement partageant des valeurs et une culture homogènes.

La formation joue un rôle essentiel dans le développement des compétences nécessaires au fonctionnement du Groupe (cf. Sopra Group et ses activités, paragraphe 8 : « Ressources Humaines »).

Un large programme de formation de l'encadrement permet aux quelque 800 participants d'assimiler l'organisation du Groupe, son système de valeurs et de se perfectionner aux techniques de management.

Système d'information

Le système d'information est organisé pour faire fonctionner les séquences de pilotage normalisées pour l'ensemble du Groupe et produire l'information comptable et financière.

Les systèmes informatiques sont sous la responsabilité de deux Directions Fonctionnelles directement rattachées à la Direction Générale. L'une est en charge des moyens informatiques (y compris les achats) et de la sécurité, l'autre développe ou sélectionne les applications utilisées pour les besoins internes du Groupe.

En travaillant de façon permanente à l'évolution du système d'information, ces deux Directions accompagnent la croissance du Groupe dans l'ensemble de ses dimensions : croissance

organique, intégration des acquisitions, extension de l'implantation géographique, développement des différents métiers.

Les objectifs de ces Directions sont d'adapter au mieux le système d'information aux besoins opérationnels du Groupe, d'assurer la sécurité physique et logique des données auxquelles un accès permanent doit être garanti, de maintenir le coût du système d'information au niveau le plus bas compatible avec les contraintes de service.

Procédures

Le Groupe dispose de règles et procédures couvrant les domaines de l'organisation et du pilotage, de la gestion et du système d'information, des Ressources Humaines, de la production et de la qualité, de l'activité commerciale, des achats et transports.

Leur établissement, leur maintenance, leur diffusion dans le cadre d'un plan de formation et le contrôle de leur application relèvent de la responsabilité des Directions Fonctionnelles concernées agissant dans le cadre fixé par la Direction Générale du Groupe.

Après leur diffusion, ces procédures restent accessibles en permanence sur un Intranet dédié.

En France, une lettre mensuelle d'information facilite la veille en mettant l'accent sur les grandes évolutions en matière de procédures et d'outillage pour l'ensemble de la structure (opérationnelle et fonctionnelle). Cette lettre renvoie systématiquement vers les documents de référence archivés sur l'Intranet. Une version internationale de cette lettre est à l'étude.

Compte tenu des métiers exercés, le Système Qualité de Sopra Group constitue une pièce majeure du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et mérite une mention particulière.

Le Système Qualité est défini, documenté et entretenu par la Direction Qualité. Il couvre les activités d'Intégration de Systèmes & Solutions de Sopra et les prestations associées à ces activités.

L'organisation, les procédures, les processus et les moyens mis en œuvre au service de la qualité concernent les domaines suivants : l'avant-vente, la production, la gestion des Ressources Humaines et le management du Système Qualité.

Les fondamentaux du Système Qualité sont décrits dans un manuel Qualité complété par des guides de procédures et des manuels opératoires.

L'internationalisation du Groupe rend de plus en plus nécessaire la prise en compte de la problématique de la langue. Les trois langues utilisées dans les outils et les communications du Groupe sont le Français, l'Anglais et l'Espagnol. L'ensemble de la documentation de référence n'est toutefois pas disponible à ce jour dans l'ensemble de ces langues.

Outils

La centralisation des fonctions évoquée dans les paragraphes relatifs à l'organisation et au système d'information conduit à une standardisation du matériel et des outillages informatiques.

Les applications de gestion et les outils bureautiques conçus pour normaliser les documents produits par le Groupe sont déployés dans l'ensemble des filiales.

Les besoins liés à des réglementations, des modes de fonctionnement ou des contraintes métier spécifiques sont pris en compte à chaque fois que nécessaire.

b. Diffusion interne de l'information

Description générale du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle (SIPC)

Ce système a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction Générale et de façon descendante vers les agences mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former. Il obéit à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés :

- la semaine pour le mois en cours, avec une priorité accordée au suivi des affaires commerciales, de la production et des Ressources Humaines ;
- le mois pour l'année en cours (un accent particulier étant mis sur les 3 prochains mois), avec, en plus des sujets évoqués chaque semaine, un éclairage particulier apporté aux données économiques : réalisations du mois précédent, révision des prévisions annuelles, suivi budgétaire... ;
- l'année dans le cadre du plan stratégique et de la démarche budgétaire.

Les réunions de pilotage sont tenues aux différents niveaux évoqués ci-dessus : unités opérationnelles (elles-mêmes organisées en projets), divisions ou filiales, Comité Exécutif Groupe.

Cette organisation du pilotage de l'entreprise s'appuie sur un système informatique de gestion développé par le Groupe.

Application du SIPC à l'ensemble des entités du Groupe

Ce système est déployé sur l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est implanté dans les plus brefs délais dans chaque société acquise. La couverture totale du Groupe par le SIPC est un profond vecteur de cohésion, d'appropriation des valeurs et pratiques communes du Groupe, et de contrôle.

c. Dispositif de recensement et de gestion des risques

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles (budget) décrites dans le paragraphe précédent sont l'occasion d'un recensement des risques courts (alertes) ou longs (risques structurels). Ces séquences concernent aussi bien les Directions Opérationnelles que les Directions Fonctionnelles.

Les alertes remontées lors de ces séquences sont évaluées et traitées au niveau approprié (agence, division/filiale, Groupe). Elles font l'objet de plans d'action suivis.

Concernant les risques structurels, une cartographie (définie comme leur recensement, leur définition et leur hiérarchisation) est en cours d'établissement. Pilotée par un représentant de la Direction Générale, la démarche consiste dans un premier temps à produire, dans le cadre de groupes de travail associant des responsables opérationnels et fonctionnels, une cartographie des risques, des objectifs de contrôle interne, une évaluation des dispositifs existants et enfin des recommandations d'amélioration permettant de réduire les risques inhérents à l'activité. Cette cartographie fera l'objet d'une mise à jour permanente et d'une présentation annuelle au Comité des comptes.

d. Activités de Contrôle

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Administration Finances au titre du contrôle de gestion et à la Direction Industrielle dans le cadre du management du Système Qualité.

Direction Administration Finances (Contrôle de gestion)

Le Contrôle de gestion relève de la Direction Administration et Finances. Il compte environ vingt-cinq personnes à ce jour. Le Contrôle de gestion a pour principales missions de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, de contrôler l'application des règles et procédures du Groupe, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser des revues généralement trimestrielles des unités, de réaliser le rapprochement entre le système de gestion interne et la comptabilité générale.

Direction Industrielle (Management du Système Qualité)

Le management de la qualité met en jeu au quotidien la structure opérationnelle et la structure qualité.

Des séquences mensuelles de pilotage permettent de faire une synthèse de la qualité à tous les niveaux, de suivre les objectifs qualité annuels définis lors des revues de Direction et de décider des plans d'actions pertinents pour améliorer en permanence la qualité des produits et prestations de Sopra Group.

Des audits de structure sont effectués en vue de vérifier l'application et l'efficacité du Système Qualité, donc des processus, auprès des acteurs concernés de la structure de Sopra Group.

La Structure qualité de Sopra Group est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » aux projets dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du dispositif d'assurance qualité décrit dans le Plan Qualité Projet.

Une revue annuelle de Direction permet de s'assurer que le Système Qualité demeure pertinent, adéquat et efficace. Cette revue s'appuie notamment sur une synthèse des revues de projet et des audits de structure effectués à tous les niveaux de l'organisation. Lors de cette revue, la pertinence de la politique qualité est appréciée, les objectifs qualité annuels sont définis et les opportunités d'évolution et d'amélioration du Système Qualité sont évaluées. Cette revue se fait aux niveaux de la Direction Générale et des Directions de Division ou de Filiale.

L'efficacité des actions entreprises suite aux séquences de pilotage, audits et revues est contrôlée par la Direction Qualité. Par ailleurs, des plans annuels d'amélioration du Système Qualité sont décidés lors de la revue annuelle effectuée par la Direction Générale.

e. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Dispositif interne de surveillance

Président-Directeur Général (Direction du Contrôle interne)

La surveillance permanente du dispositif de contrôle interne est exercée par le Président-Directeur Général qui a créé pour l'assister dans cette activité une Direction du Contrôle interne (opérationnelle à partir de l'exercice 2008).

La Direction du Contrôle interne dont l'effectif budgétaire s'élève à trois personnes a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- l'élaboration de toutes préconisations pour améliorer le fonctionnement du Groupe ;

- le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues par la Direction Générale ;
- l'actualisation de la cartographie des risques.

La Direction Générale arrête le plan d'audit notamment sur la base de la cartographie des risques et des priorités qu'elle a retenues pour l'année.

Conseil d'administration (Comité des comptes)

Le Comité des comptes s'informe de l'activité de la Direction du Contrôle interne en auditionnant deux fois par an le Directeur du Contrôle interne sur la cartographie des risques et l'exécution du plan d'audit qui en découle.

Dispositif externe

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux comptes et des auditeurs AFAQ AFNOR Certification pour le Système Qualité.

Commissaires aux comptes

La mission des Commissaires aux comptes inclut une appréciation du contrôle interne.

Auditeurs AFAQ AFNOR Certification

La démarche d'audit vise à identifier les pistes d'amélioration du système de management de la qualité pour en augmenter continuellement la performance. Les audits de suivi contribuent à l'amélioration de la performance.

4.2.2. Production de l'information comptable et financière

a. Pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Nombre d'entités comptables réduit

Comme indiqué plus haut, les structures juridiques, et par conséquent les entités comptables, sont en nombre limité, ce qui est à la fois porteur d'économies de fonctionnement et de nature à limiter les risques inhérents à la fonction.

Centralisation de la fonction comptable et financière

Comme l'ensemble des fonctions, la fonction financière et comptable est très centralisée au sein de la société Sopra Group, les filiales ne possédant pas ou seulement de petites équipes.

Les attributions de la Direction Administration et Finances recouvrent principalement la production des comptabilités des différentes sociétés du Groupe, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière et au secrétariat juridique.

Supervision de la fonction comptable et financière

Implication de la Direction Générale

La Direction Administration et Finances est rattachée à la Direction Générale du Groupe. Comme l'ensemble des entités du Groupe, elle participe au système de pilotage décrit ci-dessus : réunions hebdomadaires centrées sur le fonctionnement courant, réunions mensuelles consacrées à un examen détaillé des chiffres (réalisations et prévisions), à l'organisation de la fonction et au suivi des grands projets.

La Direction Générale est impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle sur la production de l'information comptable et financière. Il arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. Il s'appuie sur un Comité des comptes regroupant cinq de ses membres (cf. paragraphe 4.1.4 ci-dessus).

Organisation du système d'information comptable

Comptabilité générale

Toutes les sociétés du Groupe font des arrêtés de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels du Groupe. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Des prévisions de trésorerie mensualisées sont établies pour toutes les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont présentées dans les notes aux comptes consolidés.

Elles font l'objet d'une revue particulière par le Comité des comptes.

L'application des règles de valorisation des projets suivant la méthode à l'avancement fait l'objet d'un contrôle permanent assuré conjointement par la Direction Industrielle (validation du reste à engager) et par la Direction Administration et Finances.

b. Élaboration de l'information comptable et financière publiée

Rapprochement des données comptables du système de gestion interne

Toutes les entités du Groupe produisent un budget mensualisé, un compte d'exploitation mensuel et des prévisions révisées mensuellement. Ces applications qui visent avant tout à rendre compte de la réalité opérationnelle reposent sur des règles de gestion simples qui permettent une grande lisibilité.

Le processus budgétaire qui se déroule sur une période courte concentrée sur le quatrième trimestre est un moment clé. Il permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif, d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers, de la demande du marché et de la concurrence, d'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités du Groupe. Un dossier budgétaire comprenant une prévision d'exploitation mensualisée détaillée est produit par chaque unité.

Un compte d'exploitation mensuel clôturé le 3^e jour ouvré du mois suivant est établi par chacune des entités du Groupe.

Troisième volet clé du système de gestion, un compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

Tous ces documents d'exploitation sont assortis de nombreux indicateurs de gestion : indicateurs portant sur les paramètres économiques (taux d'activité, prix de vente, salaire moyen), Ressources Humaines, facturation et encaissement...

L'activité commerciale (prospects, affaires en cours, signatures...) et la trésorerie (facturation clients, encaissements) font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Les résultats issus du reporting mensuel de gestion font l'objet, par les équipes de contrôle de gestion rattachées au Directeur Administration et Finances, d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels. Certaines données clés font l'objet d'un rapprochement mensuel.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Chaque société arrête ses comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation.

Les liasses de consolidation semestrielles et annuelles sont visées par les Commissaires aux comptes de chacune des sociétés. Elles sont ensuite exploitées par la Direction Administration et Finances et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes du Groupe.

c. Projets d'amélioration

Le Groupe envisage de procéder à la refonte des différentes notes et procédures existantes dans un document unique couvrant l'essentiel des principes et procédures comptables. Le nouveau document servira de référence commune aux différents opérateurs internes et externes impliqués dans la production ou l'utilisation de données comptables et financières.

4.2.3. Mesure et maîtrise des principaux risques identifiés

La Direction Générale, après avoir consulté le Comité Exécutif, a retenu des axes de travail permettant d'améliorer la maîtrise des risques dans trois grands domaines :

a. Risques relatifs aux Ressources Humaines

Dans une activité de services en forte croissance, confrontée de surcroît à la rareté de certaines compétences, les risques liés aux Ressources Humaines occupent naturellement une place importante.

Un des enjeux réside dans l'utilisation optimale et donc la connaissance fine des ressources déjà présentes dans le Groupe (leurs compétences, leurs aptitudes, leur potentiel) alors que la taille des entités opérationnelles élémentaires a tendance à grossir.

La capacité à faire émerger en nombre suffisant des *leaders* capables de gérer de très grands programmes complexes du fait de leur volume, des enjeux clients, des technologies et des modes de production tels que l'offshore commande à terme le potentiel de croissance du Groupe.

b. Risques relatifs à la production

Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué en particulier dans le cadre des grands programmes clients.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation

préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

c. Risques relatifs à l'activité commerciale

L'efficacité commerciale dépend de la capacité à mobiliser l'ensemble de la connaissance client alors que la relation avec les grands donneurs d'ordres s'est étendue sur de nombreuses années, a impliqué de nombreux acteurs, appartenant souvent à

des unités différentes. Il y a un véritable enjeu dans la maîtrise de cette connaissance qui permet de comprendre et de répondre au mieux aux besoins du client.

La sélection de ces risques a orienté le choix des missions d'audit interne et le programme de travail des fonctions concernées.

Le 18 mars 2008,

Pierre Pasquier

Président du Conseil d'administration

5. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sopra Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil d'administration ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars & Guérard

Pierre Sardet

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008

4

	page		page
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	40	14. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au profit de salariés du groupe et de mandataires sociaux	50
1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2007	40	15. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	51
2. Comptes consolidés de l'exercice 2007	41	16. Participation des salariés au capital	51
3. Comptes individuels 2007 de la société Sopra Group	42	17. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition	52
4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2008	43	18. Facteurs de risques	52
5. Filiales et participations	45	19. Développement durable	52
6. Proposition d'affectation du résultat	48	20. Autres informations	52
7. Négociation par Sopra Group de ses propres actions	48	Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)	53
8. Informations concernant les mandataires sociaux	49	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2006	54
9. Nomination d'un nouvel administrateur	49	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	54
10. Fixation des jetons de présence	49	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES	54
11. Proposition de modifications statutaires	49		
12. Délégations de compétences au Conseil d'administration pour faire appel au marché	49		
13. Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés du groupe et de mandataires sociaux	50		

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2007

1.1. Activité 2007 - Contexte général

Le Groupe a poursuivi au cours de l'année 2007 l'exécution de la stratégie inscrite dans son **Projet 2010** qui vise à atteindre, en toute indépendance, un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros.

Ces dernières années, Sopra Group a développé un business model propre fondé, en Europe, sur le Consulting, l'Intégration de Systèmes, l'Outsourcing applicatif, ses Solutions métiers (Banque, Ressources Humaines, Immobilier), ainsi que sur un projet mondial pour sa filiale Axway, leader des « Collaborative Business Solutions ».

Le groupe a opéré des choix de positionnement et mis en place un business model performant porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Ce business model original nous rend difficilement comparable avec les autres acteurs du secteur qui ont choisi des positionnements différents.

2007 a été une année de croissance satisfaisante pour la profession, le chiffre d'affaires des sociétés du secteur ayant progressé de 6,5 % environ en France (Source : conférence Syntec du 27 mars 2008).

Pour sa part, Sopra Group a réalisé une excellente performance en 2007. Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'établit à 1 001,4 M€ en hausse de + 11,6 %, traduisant :

- une forte croissance organique (+ 9,4 %), supérieure à celle du marché, tirée largement par les activités d'Intégration de Systèmes en France (+ 10,9 %) et Axway (+ 12 %) ;
- une contribution des acquisitions récentes à hauteur de 21,6 M€ au chiffre d'affaires 2007.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 90,8 M€ soit 9,1 % du chiffre d'affaires contre 75,0 M€ soit 8,4 % du chiffre d'affaires en 2006, correspondant à une progression de 21,1 % et de 0,7 point de marge.

Le résultat net s'est amélioré de 24,7 % pour s'établir à 55,1 M€ soit 5,5 % du chiffre d'affaires.

1.2. Faits marquants de l'exercice

1.2.1. Poursuite du projet mondial pour Axway avec l'acquisition de l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne

Axway, filiale de Sopra Group, a acquis 100 % des actifs de l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne.

La complémentarité des deux entités par leur positionnement géographique, d'une part, et par leur expertise du métier de leurs clients, d'autre part, permet à Axway de devenir l'un des premiers acteurs en Allemagne, de prendre la place de leader de l'EDI et des logiciels de B2B en Europe, et de consolider ses positions dans le secteur automobile.

Cette acquisition procure à Axway un leadership européen indiscutable dans le domaine des plates-formes logicielles B2B et renforce significativement sa présence en Allemagne, qui constitue le premier marché européen.

Axway, compte désormais plus de 8 000 clients dans plus de 100 pays et près de 1 100 collaborateurs répartis dans plus d'une vingtaine de bureaux à travers le monde.

1.2.2. Présence internationale affirmée

Avec 32,8 % de son activité réalisée hors de France en 2007, et renforcée par les acquisitions réalisées en 2007 (Methosystem en Italie et BAI en Belgique), le groupe continue à affirmer son positionnement international significatif.

1.2.3. Renforcement de la stratégie d'industrialisation et d'offshore

La stratégie d'industrialisation et d'offshore a été renforcée par la création de la Direction de l'Industrialisation chargée de poursuivre la mise en place des processus d'industrialisation et de délocalisation de la production, de diffuser la méthodologie dans ce domaine et de contribuer fortement au développement des plateformes délocalisées en Espagne, au Maroc, en Roumanie et en Inde.

2. Comptes consolidés de l'exercice 2007

2.1. Compte de résultat consolidé

2.1.1. Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2007 s'établit à 1 001,4 M€, en croissance totale de 11,6 % et organique de 9,4 %. La croissance organique constatée en 2006 était de 8,5 %. Le groupe améliore donc sa performance en termes de croissance et se situe au-delà du chiffre de la profession pour 2007 (6,5 % en France – source Syntec conférence du 27 mars 2008).

Les évolutions de périmètre correspondent aux acquisitions de :

- Axway Software GmbH (branche B2B d'Atos Origin en Allemagne) consolidée à compter de février 2007 (16,0 M€) ;
- Methosystem en Italie consolidée à compter de juillet 2007 (2,9 M€) ;
- Interface en France intégrée à compter d'août 2007 (0,5 M€) ;
- Business Architects International en Belgique consolidée à partir d'octobre 2007 (2,2 M€).

Ces 4 acquisitions contribuent au total à hauteur de 21,6 M€ au chiffre d'affaires 2007.

Le total des charges de personnel, collaborateurs et extérieurs, augmente légèrement moins fort (+ 11,5%) que le chiffre d'affaires (+ 11,6%) et s'élève à 72,8 % du chiffre d'affaires, pourcentage identique à celui de 2006, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de la masse salariale et des coûts des collaborateurs extérieurs, la croissance ayant pu se faire sans dérive majeure sur ce poste, comme cela peut fréquemment être le cas en situation de forte croissance.

Ces charges intègrent 38,8 M€ de frais de recherche et de développement.

Les charges d'exploitation diminuent en pourcentage du chiffre d'affaires : 16,7 % contre 17,4 % du fait d'une gestion serrée des frais généraux

Les dotations aux amortissements et provisions (1,5 % du CA) sont en légère progression.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 90,8 M€ soit 9,1 % du chiffre d'affaires contre 75,0 M€ et 8,4 % du chiffre d'affaires en 2006, correspondant à une progression de 21,1 % et de 0,7 point de marge.

Le résultat opérationnel s'élève à 90,1 M€ après prise en compte de charges non récurrentes (0,7 M€) liées à l'acquisition en février 2007 de la branche B2B d'Atos en Allemagne : il s'agit de charges engagées pour doter cette activité d'une structure administrative, technique et logistique permettant un fonctionnement normal, suite à la sortie du Groupe Atos qui assurait ces fonctions en central. L'exercice 2006 avait enregistré des charges non récurrentes (1,1 M€) dues à l'arrêt de l'activité Pyramid dédiée aux cabinets d'administrateurs de biens. Le résultat opérationnel enregistre donc une croissance de 21,9 % et de 0,8 point de marge.

Le résultat financier s'établit à (-) 9,8 M€ en 2007 contre (-) 7,7 M€ en 2006 principalement du fait du coût de l'endettement financier net qui s'élève à (-) 7,8 M€ en 2007 contre (-) 6,4 M€ en 2006.

Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement de la dette générée par les opérations de croissance externe et aux décaissements différés de 2006 sur 2007 au titre de l'impôt sur les sociétés (incidence fusion Valoris). Les autres produits et charges financiers comprennent :

- la reprise d'une provision de 1,4 M€ destinée à faire face à la perte de valeur envisagée de la couverture de taux mise en place dans le cadre du prêt syndiqué souscrit en octobre 2005. Cette provision avait été constituée au 30 juin 2006 pour un montant de 1,2 M€ puis portée à 1,4 M€ au 31 décembre 2006 ;
- des charges et produits d'actualisation (indemnités de départ en retraite, participation des salariés, dettes sur compléments de prix) ;
- la variation de valeur des instruments de couverture de taux ;
- des pertes de change latentes importantes portant essentiellement sur des comptes intra-Groupe en GBP (décrochage fort de cette devise à partir de mi-novembre) et en USD.

La charge d'impôt s'élève à 25,2 M€, soit 31,4 % du résultat avant impôt contre 33,2 % en 2006. Cette amélioration de 2 points est due principalement à l'utilisation de déficits fiscaux principalement au Royaume-Uni et en Belgique.

Le résultat net s'élève à 55,1 M€ soit 5,5 % du chiffre d'affaires contre 44,2 M€ et 4,9 % en 2006, soit une progression de 24,7 %.

Le résultat de base par action (calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) est de 4,80 € contre 3,86 € en 2006.

2.1.2. Résultats par métiers

a. Contribution des métiers au chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2007		2006	
Conseil	43,9	4,4 %	41,0	4,6 %
ISS France	597,5	59,7 %	537,9	59,9 %
ISS Europe	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %
Axway	145,1	14,5 %	116,9	13,0 %
TOTAL	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

Les activités d'ISS (France et Europe) représentent 81,1 % de l'activité du groupe en 2007 contre 82,4 % en 2006. L'ISS France, cœur de métier historique de Sopra Group, assure près de 60 % de l'activité du groupe avec une rentabilité en nette amélioration.

La part d'Axway se situe à 14,5 % contre 13,0 % en 2006 et bénéficie de l'apport de l'activité B2B d'Atos en Allemagne sur 11 mois.

La part du Conseil, qui correspond uniquement à l'activité Conseil en management et stratégie exercée par Orga Consultants, est stable à 4,4 %.

b. Contribution au résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	Année 2007		Année 2006	
Conseil	4,5	5,0 %	4,0	5,3 %
ISS France	52,3	57,6 %	44,1	58,8 %
ISS Europe	19,5	21,4 %	15,1	20,1 %
Axway	14,5	16,0 %	11,8	15,8 %
TOTAL	90,8	100,0 %	75,0	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

Les contributions des métiers au résultat opérationnel du groupe sont plutôt stables d'une année sur l'autre en l'absence d'acquisition majeure réalisée en cours d'exercice. Seule Axway bénéficie de l'apport de la branche B2B d'Atos en Allemagne sur 11 mois. Les autres acquisitions ne sont pas très significatives.

Le métier de l'intégration de systèmes en France et en Europe assure 79,1 % du résultat opérationnel et 81,1 % du chiffre d'affaires du groupe.

2.2. Bilan et structure financière

L'actif non courant passe de 324,8 M€ à 355,9 M€ au 31 décembre 2007. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation :

- des écarts d'acquisition (300,6 M€ contre 278,7 M€ en 2006) principalement en raison de l'acquisition de BAI et de Axway Software GmbH ;
- des immobilisations incorporelles (5,2 M€ contre 1,5 M€ en 2006) ;
- des immobilisations corporelles (33,0 M€ contre 32,0 M€ en 2006) ;
- et des impôts différés actifs (13,1 M€ contre 8,6 M€ en 2006).

Le poste clients et comptes rattachés s'établit à 359,0 M€ TTC contre 323,8 M€ en 2006 pour la valeur nette correspondant à l'ensemble des postes de l'actif et du passif se rattachant au cycle clients.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 26,6 M€ contre 50,7 M€ en 2006.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2007 à 248,8 M€ contre 216,2 M€ pour les comptes 2006. L'analyse détaillée des mouvements intervenus figure dans l'état de variation des capitaux propres consolidés présenté au chapitre 5.

Les emprunts et dettes financières, d'un montant total de 156,8 M€ contre 148,4 M€ en 2006, incluent essentiellement la mobilisation d'un crédit syndiqué pour 120,9 M€, les emprunts correspondant au retraitement dans les comptes consolidés des contrats de crédit-bail mobilier (équipements informatiques) pour 9,7 M€, des réserves spéciales de participation des salariés pour 16,3 M€ et des concours bancaires courants pour 9,8 M€.

Le Groupe a dégagé un flux net de trésorerie disponible (*free cash flow*) de 30 M€, contre 71,2 M€ l'exercice précédent, en forte baisse en raison essentiellement des décaissements différés de 2006 sur 2007 au titre de l'impôt sur les sociétés du fait de la fusion avec Valoris (l'impôt versé est de 38,2 M€ en 2007 contre 1,3 M€ en 2006).

Compte tenu, notamment, des décaissements liés aux diverses acquisitions pour un montant de 49,2 M€, l'endettement net ressort à 130,3 M€ contre 97,7 M€ au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, la situation financière est saine : l'endettement net s'établit à 1,28 fois l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le ratio d'endettement net sur capitaux propres à 52,3 %. Cet endettement net est le solde du poste « Emprunts et dettes financières » et du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». L'analyse détaillée de la variation de l'endettement net figure à la note 14.2 des comptes consolidés.

Les autres dettes courantes d'un montant total de 268,8 M€ comprennent principalement :

- des dettes sociales (personnel et organismes sociaux) pour 129,9 M€ ;
- des dettes fiscales pour 72,7 M€ correspondant pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée comprise dans l'encours clients ;
- des produits constatés d'avance (part de la facturation émise mais non encore enregistrée en chiffre d'affaires) pour 52,6 M€ ;
- des dettes sur immobilisations correspondant principalement au paiement des compléments de prix à verser en 2008 pour 9,4 M€ (l'ensemble des dettes pour complément de prix s'élève à 15,1 M€ en prenant compte les 6,7 M€ payables en 2009).

3. Comptes individuels 2007 de la société Sopra Group

Sopra Group héberge l'ensemble des activités d'Intégration de Systèmes & Solutions en France ainsi que tous les services fonctionnels du Groupe. Elle dispose de filiales pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en Europe, le Conseil et le domaine « Collaborative Business Solutions » (activité Axway).

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 617,1 M€ contre 555,2 M€ l'an dernier, en hausse de 11 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 54,5 M€ contre 52,4 M€ en 2006.

Le résultat financier est passé de (-) 4,5 M€ à (-) 9,2 M€.

Le résultat courant avant impôts passe de 47,9 M€ à 45,3 M€.

Le résultat exceptionnel 2007 s'établit à 0,3 M€. En 2006, le résultat exceptionnel s'établissait à 2,9 M€.

La participation des salariés passe de (-) 6,1 M€ à (-) 5,4 M€ et l'impôt sur les résultats de (-) 14,1 M€ à (-) 13,1 M€.

Le résultat net s'établit à 27,0 M€ contre 30,6 M€ en 2006.

3.2. Bilan

Les capitaux propres passent de 210,2 M€ à fin 2006 à 226,5 M€ au 31 décembre 2007.

Cette évolution s'explique par :

- le résultat net de l'exercice de 27,0 M€ ;
- les levées d'options de souscription d'actions pour 4,7 M€ ;
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2005 pour (-) 15,4 M€.

L'actif immobilisé s'élève à 403,9 M€ contre 320,6 M€ en 2006. Il comprend principalement des immobilisations financières pour 338,6 M€, des immobilisations incorporelles pour 49,6 M€ et des immobilisations corporelles pour 15,7 M€.

4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2008

4.1. Stratégie et objectifs du Groupe

4.1.1. Point sur le marché en 2008

Notre marché est toujours en croissance selon le SYNTEC qui situe celle-ci autour de 5 à 7 % (source : conférence du 27 mars 2008). Cette croissance, plus ou moins forte selon les métiers, est soutenue par un certain nombre de moteurs comme :

- les cycles technologiques qui se succèdent les uns aux autres et qui donnent des possibilités de développement de plus en plus nombreuses ;
- l'externalisation des activités ne se situant pas au cœur de métier de nos clients ;
- les concentrations d'entreprises qui occasionnent des besoins importants (fusions de systèmes et migrations, gestion du changement...).

Par ailleurs, toutes les SSII ont fait leurs propres choix stratégiques au niveau de leurs métiers, de leurs offres, aussi bien sur les secteurs économiques où elles se déploient que sur les positions géographiques qu'elles occupent ou qu'elles souhaitent occuper. De ce fait, les business models choisis ne se ressemblent plus et nos entreprises ne sont plus comme par le passé facilement comparables. Ceci est amplifié par une diversité de plus en plus forte au niveau de leur taille.

4.1.2. Poursuite des grands chantiers de transformation

Notre objectif reste de réussir notre développement dans un contexte économique en forte évolution. Nous devons pour cela lancer les chantiers nécessaires pour asseoir notre compétitivité au niveau des meilleurs en faisant mieux que le marché en termes de croissance et de rentabilité. Pour assurer ces résultats, nous avons été amenés à lancer les six chantiers détaillés ci-dessous.

a. Industrialisation

Pour abaisser nos coûts et améliorer notre productivité, nous devons travailler sur quatre axes distincts :

- les Ressources Humaines, d'une part pour revaloriser la filière production et éviter ainsi les départs de nos meilleurs talents,

et d'autre part, pour accompagner, à travers des actions de formation ciblées, la transformation inéluctable de nos métiers ;

- les méthodes de travail avec les outils déployés, les processus de développement ainsi que leur certification pour prendre en compte des nouveaux besoins de nos clients ;
- l'utilisation et le développement de plates-formes de production nearshore et offshore afin de réduire les coûts ; dans cet objectif, nous avons d'ores et déjà créé huit plates-formes en France et quatre à l'international (Espagne, Roumanie, Maroc, Inde) ;
- le contrôle qualité pour éviter tout dérapage coûteux et pouvant nuire à la qualité de nos prestations.

b. Offres, partenariats, grands comptes

Nous devons sans cesse anticiper et coller à la demande de nos clients sur trois axes :

- développer un programme « Offres » afin d'anticiper et augmenter le contenu de nos services avec de plus en plus de valeur ajoutée ;
- accélérer et amplifier notre politique de « Partenariats » afin d'utiliser leur capacité à influencer directement ou indirectement nos clients et d'exploiter une source de business additionnel significative ;
- développer un programme ambitieux de « Grands Comptes » pour, d'une part, accélérer la croissance interne en concentrant les efforts entre les différentes entités du groupe et, d'autre part, pour faire face aux grands enjeux de nos clients.

c. Solutions bancaires : une ambition européenne

Notre groupe a de tout temps pris un leadership dans l'accompagnement de nos clients bancaires en développant des solutions pour répondre à leurs besoins. Forts de cette avance sur nos concurrents, nous devons maintenant, pour continuer à accompagner au mieux nos clients français et pour conquérir les banques européennes, faire évoluer nos produits et notre organisation pour passer à un modèle éditeur sur nos Solutions bancaires Evolan, et ce, sur nos différentes lignes de produits :

- Crédits ;
- Paiements ;

- Risques & reporting ;
- Distribution bancaire.

De plus, les Services financiers constituent le premier secteur économique de Sopra Group. Il faut continuer à maintenir et à amplifier cette position par un développement interne accompagné d'acquisitions ciblées dans nos différents métiers :

- Conseil ;
- Intégration de systèmes ;
- Solutions propriétaires ;
- Outsourcing.

d. Axway : un projet mondial

Leader mondial des « Collaborative Business Solutions », Axway synchronise les échanges internes et externes de l'entreprise, lui procurant ainsi l'agilité nécessaire pour accélérer ses processus et collaborer efficacement avec l'ensemble de ses partenaires.

Axway est un éditeur « Pure Player » avec la plate-forme Synchrony. Il doit concentrer ses efforts sur sa Recherche et Développement afin de devancer en permanence la demande de la clientèle, investir massivement sur ses forces de distribution pour toucher le maximum de clients potentiels et enfin conclure un nombre significatif de partenariats aussi bien dans l'intégration de ses produits que dans l'apport de briques complémentaires à l'élaboration de ses progiciels.

Son objectif reste de poursuivre le formidable développement actuel pour atteindre un chiffre d'affaires de 250 M€ le plus rapidement possible. Pour atteindre cet objectif, il devra, en plus d'une forte croissance organique, faire des acquisitions pour compléter son maillage mondial, notamment aux USA.

e. Consulting : renforcer nos positions

Nous devons renforcer nos positions en consulting afin de conduire Sopra Group vers plus de valeur ajoutée et de se positionner le plus en amont possible des projets. Ce développement devra se faire en accélérant notre croissance sur nos deux axes traditionnels :

- conseil en stratégie et management avec notre filiale Orga Consultants ;
- conseil intégrant les dimensions métier, solutions et technologies avec l'activité Business Consulting de Sopra Group.

f. Activités européennes : amplifier les succès

Notre groupe s'internationalise de plus en plus. Ceci est indispensable pour accompagner nos grands clients dans leurs projets hors de leurs frontières.

Afin de poursuivre ce développement et de massifier nos implantations, nous devons maintenir une croissance organique forte en exportant nos savoir-faire domestiques, et en se rapprochant plus intimement de nos clients multinationaux.

Au niveau de notre croissance externe, nous devons rechercher de façon volontariste des acquisitions stratégiques aussi bien en termes de développement géographique qu'en termes de développement métiers. Des acquisitions de proximité restent bien évidemment possibles à chaque fois qu'une opportunité est jugée intéressante.

4.1.3. Un nouveau projet 2010, dans la continuité

Les objectifs de notre projet 2007 ont été largement dépassés en termes de résultats et atteints en termes de chiffre d'affaires. Nous avons donc décidé d'amplifier ce succès avec un plan 2010 pour :

- doubler le chiffre d'affaires en trois ans et atteindre deux milliards d'euros ;
- atteindre rapidement une marge opérationnelle de 10 % ;
- faire des acquisitions de proximité afin de renforcer le positionnement actuel ;
- rechercher une acquisition stratégique de taille importante.

4.2. Évolution récente

Acquisition des sociétés CIBF et G2i

Sopra Group a acquis mi-janvier les sociétés CIBF et G2i. Les transactions ont été réalisées en numéraire. Les deux sociétés seront consolidées à compter du 1^{er} janvier 2008.

La complémentarité de Sopra Group et de **CIBF**, par leurs positionnements géographiques respectifs, d'une part, et par leur expertise commune dans les « Moyens de Paiement », notamment dans le domaine du SEPA (Single Euro Payments Area), d'autre part, permet à Sopra Group, en particulier, de développer ses positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan™.

L'acquisition de **G2i** s'inscrit dans la stratégie annoncée de conforter le positionnement du Groupe en France en développant ses positions chez les grands donneurs d'ordre. G2i propose du conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus.

4.3. Perspectives 2008

Fort de la régularité de sa performance économique, et sur la base des éléments connus à cette date, Sopra Group se montre confiant dans sa capacité à soutenir une croissance organique supérieure à celle du marché. L'amélioration de la marge opérationnelle, après prise en compte des investissements nécessaires à la transformation continue de l'entreprise, demeure par ailleurs un objectif constant du Groupe.

5. Filiales et participations

5.1. Prises de participations et sociétés contrôlées

5.1.1. Entrées dans le périmètre

- **Axway Software GmbH** - Axway Software, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis début 2007, l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne qui emploie 160 collaborateurs répartis sur les sites de Berlin, Hambourg, Düsseldorf et Stuttgart et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de l'ordre de 16,5 millions d'euros. Cette société, dénommée Axway Software GmbH, entre dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} février 2007.
- **Axway Software Korea Corporation Ltd** - Axway Software a créé en mars 2007 une nouvelle filiale de distribution en Corée dont elle détient la totalité du capital.
- **Methosystem** - Sopra Group SpA, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis fin juin 2007 la société italienne Methosystem, renforçant ainsi son positionnement sur le marché bancaire italien. Spécialisée dans les systèmes de synthèse et leur alimentation depuis les systèmes de production, Methosystem intervient dans les projets d'intégration de systèmes dans le monde bancaire. Elle emploie 80 collaborateurs à Parme et à Milan et a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros en 2006. L'activité est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2007. Methosystem a été absorbée en octobre 2007 par Sopra Italy.
- **SOPRAntic** - Sopra Group a créé une filiale au Maroc, détenue à 100 %, dont le siège social est implanté à Casablanca. SOPRAntic emploie 24 collaborateurs à fin 2007, elle est consolidée depuis le 1^{er} octobre 2007.
- **Business Architects International (BAI)** - Sopra Group a acquis 100 % des actions de la société belge Business Architects International. La transaction a été réalisée en numéraire. La

complémentarité des deux sociétés permet à Sopra Group de développer ses positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan. BAI est consolidée à compter du 1^{er} octobre 2007.

5.1.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007.

5.1.3. Restructurations internes

- **CS Sopra España** - L'activité du centre de services espagnol hébergé par Sopra PROFit a été filialisée en avril 2007. La nouvelle entité détenue à 100 % par Sopra Group prend le nom de CS Sopra España. Cette filialisation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.
- **Newell & Budge Holdings Ltd, Newell & Budge Ltd, Newell & Budge Security Ltd** - Les activités de ces trois sociétés ont été transférées sur Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, début mai 2007. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Valoris Belgium** - Les titres de cette société ont été cédés par Valoris Luxembourg à Sopra Belux, toutes deux filiales à 100 % de Sopra Group. Valoris Belgium a ensuite été absorbée par Sopra Belux au 30 juin 2007. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Axway Integra AB, Axway AB, Axway Intelligra AB** - Le 30 novembre 2007 Axway Nordic AB a absorbé les sociétés Axway AB, Axway Integra AB et Axway Intelligra AB, toutes filiales à 100 %. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Methosystem** - Cette société, acquise en juin 2007, a été absorbée en octobre comme indiqué au paragraphe 5.1.1.

5.2. Tableau des filiales

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (en euros)		Prêts et avan- ces consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals don- nés par la société	Chiffre d'affai- res hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (béné- fice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observa- tions
				Brute	Nette						
Axway Software	19 900 000 €	12 759 740 €	100,0 %	19 899 940 €	19 899 940 €	52 951 098 €	-	86 991 253 €	2 297 491 €	-	
Orga Consultants	51 086 700 €	17 024 599 €	100,0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	-	-	45 991 748 €	3 174 231 €	-	
Sopra Group Ltd											
(Angleterre)	26 900 000 £	- 3 655 372 £	100,0 %	53 914 408 €	37 519 019 €	25 322 193 £	-	42 492 954 £	7 198 104 £	-	
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 173 363 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	585 000 €	-	9 256 867 €	- 124 620 €	-	
BAI (Belgique)	11 426 364 €	11 604 872 €	100,0 %	37 479 247 €	37 479 247 €	-	-	2 217 394 €	670 674 €	-	*
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 333 599 €	100,0 %	1 154 068 €	0 €	1 397 099 €	-	428 779 €	27 432 €	-	
Sopra Luxembourg	100 000 €	125 424 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €	-	-	727 404 €	46 750 €	-	
Sopra Informatique											
(Suisse)	100 000 CHF	16 868 358 CHF	100,0 %	58 380 €	58 380 €	-	-	13 337 011 CHF	1 229 346 CHF	-	
Sopra Group SpA											
(Italie)	660 000 €	1 679 688 €	100,0 %	9 502 516 €	9 502 516 €	1 700 000 €	-	24 356 911 €	721 206 €	-	
Sopra PROFit											
(Espagne)	24 000 000 €	26 169 330 €	100,0 %	113 487 256 €	113 487 256 €	-	-	78 939 297 €	6 680 961 €	-	
Valoris Iberia											
(Espagne)	70 000 €	1 015 262 €	100,0 %	18 759 981 €	4 000 000 €	490 000 €	-	7 585 708 €	267 801 €	-	
CS Sopra España											
(Espagne)	60 200 €	- 477 527 €	100,0 %	60 200 €	60 200 €	1 240 000 €	-	5 752 054 €	- 477 527 €	-	
Sopra India Private											
Ltd (Inde)	203 020 189 INR	157 516 941 INR	100,0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	-	-	501 910 079 INR	119 570 140 INR	-	
SopraNtic (Maroc)	3 000 000 MAD	- 2 423 884 MAD	100,0 %	267 004 €	267 004 €	2 290 904 MAD	-	46 902 MAD	- 2 423 884 MAD	-	

* Part consolidée sur 3 mois

5.3. Tableau des sous-filiales

Sociétés Mères Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observa- tions
				Brute	Nette						
Axway Software											
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	100 000 £	- 99 388 £	100,0 %	148 270 €	0 €	1 295 445 €		6 876 637 £	263 210 £	-	
Axway GmbH (Allemagne)	400 000 €	- 1 173 410 €	100,0 %	400 192 €	0 €	1 636 869 €		5 005 173 €	640 466 €	-	
Axway Srl (Italie)	98 040 €	2 526 €	100,0 %	98 127 €	98 127 €			4 523 350 €	1 674 €	-	
Axway Software Iberia (Espagne)	1 000 000 €	- 166 775 €	100,0 %	1 000 000 €	833 225 €			2 778 754 €	158 079 €	-	
Axway Nordic (Suède)	100 000 SEK	58 727 511 SEK	100,0 %	20 706 081 €	20 706 081 €			65 710 196 SEK	2 792 487 SEK	-	
Axway Inc. (États-Unis)	1 \$	- 6 750 684 \$	100,0 %	28 419 791 €	26 619 791 €			37 724 319 \$	- 3 529 857 \$	-	
Axway B.V (Hollande)	18 200 €	480 664 €	100,0 %	200 000 €	200 000 €			3 554 622 €	262 071 €	-	
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000 €	595 359 €	99,9 %	999 000 €	999 000 €			5 923 725 €	598 794 €	-	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)	100 SGD	- 245 468 SGD	100,0 %	908 431 €	0 €	750 230 €		0 SGD	- 113 030 SGD	-	
Axway Romania Srl (Roumanie)	48 850 RON	5 600 303 RON	100,0 %	1 117 250 €	1 117 250 €			16 981 823 RON	2 044 073 RON	-	
Beler Ing Srl (Roumanie)	1 200 RON	430 048 RON	95,0 %	855 000 €	855 000 €			0 RON	35 206 RON	-	
Axway Software GmbH (Allemagne)	25 000 €	20 852 563 €	100,0 %	21 638 002 €	21 638 002 €			16 032 609 €	1 041 779 €	-	*
Axway Software Korea corporation Ltd (Corée)	50 000 000 KRW	- 49 276 488 KRW	100,0 %	40 486 €	0 €	35 956 €		180 876 448 KRW	- 49 276 488 KRW	-	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)											
Axway Software China (Chine)	11 358 640 CNY	- 22 757 247 CNY	100,0 %	847 385 SGD	847 385 SGD	16 457 €		6 367 269 CNY	- 4 528 095 CNY	-	
Axway Pte Ltd (Singapour)	200 000 SGD	- 199 035 SGD	100,0 %	1 SGD	1 SGD	377 073 €		2 657 833 SGD	- 5 215 SGD	-	
Axway Sdn Bhd (Malaisie)	250 000 MYR	- 249 750 MYR	100,0 %	106 768 SGD	106 768 SGD	26 293 €		456 545 MYR	- 3 370 MYR	-	
Axway Pty Ltd (Australie)	100 000 AUD	121 857 AUD	100,0 %	1 SGD	1 SGD			0 AUD	2 520 070 AUD	-	
Axway Ltd (Hong Kong)	100 000 HKD	- 96 039 HKD	100,0 %	2 SGD	2 SGD	127 962 €		8 977 450 HKD	- 45 369 HKD	-	
Sopra Group Ltd (Royaume-Uni)											
Newell & Budge Holdings Ltd	2 508 150 £	1 468 802 £	100,0 %	3 771 392 £	3 771 392 £	-		0 £	- 86 980 £	-	
Newell & Budge Ltd	100 £	0 £	100,0 %	100 £	100 £	-		15 334 360 £	- 11 116 055 £	-	
Newell & Budge Security Ltd	40 000 £	0 £	100,0 %	40 000 £	40 000 £	-		366 487 £	536 642 £	-	
CS Rand	1 200 000 £	0 £	100,0 %	1 200 000 £	1 200 000 £	-		0 £	0 £	-	
Sopra India Private Ltd (India)											
Momentum Technologies Inc.	100 CAD	- 581 804 CAD	100,0 %	3 160 INR	3 160 INR	-		1 713 109 CAD	- 642 073 CAD	-	
Sopra Profit (Espagne)											
Sopra Profit Euskadi	6 010 €	661 740 €	100,0 %	3 254 484 €	667 751 €	-		2 431 735 €	272 303 €	-	
Profit Gestao Informatica Lda	17 500 €	1 426 719 €	100,0 %	1 400 000 €	1 400 000 €	-		1 016 990 €	- 17 228 €	-	

* Part consolidée sur 11 mois

6. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice distribuable de la société Sopra Group, déterminé comme suit, s'élève à 27 013 347,31 € :

Résultat de l'exercice	27 011 997,31 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	1 350,00 €
TOTAL	27 013 347,31 €

Considérant que le bénéfice net consolidé - part du Groupe s'élève à 55 096 763 €, nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	81 878,40 €
Dividende	19 258 026,15 €
Réserves facultatives	7 673 442,76 €
TOTAL	27 013 347,31 €

La réserve légale s'élèverait ainsi à 4 668 612,40 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 étant de 11 671 531, le dividende unitaire s'élèverait à 1,65 €. Il serait mis en paiement à compter du 30 mai 2008.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne serait pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvrirait droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Par ailleurs il est désormais possible, depuis le 1^{er} janvier 2008, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, d'opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire à la source au taux de 18 % (hors prélèvements sociaux), libératoire de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement est calculé sur le montant brut des dividendes perçus, c'est-à-dire sans aucune déduction de frais, ni application des abattements d'assiette et du crédit d'impôt plafonné. L'exercice de l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur une partie des dividendes encaissés au cours d'une année fait perdre le bénéfice des abattements d'assiette et du crédit d'impôt plafonné sur les autres dividendes encaissés au cours de la même année et pour lesquels l'option pour ce prélèvement n'a pas été exercée. Cette option devra explicitement être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2004	2005	2006
Dividende total	8 585 560,00 €	12 588 504,50 €	15 480 227,25 €
Nombre d'actions rémunérées	10 731 950	11 444 095	11 466 835
Dividende unitaire	0,80 €	1,10 €	1,35 €

7. Négociation par Sopra Group de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à négocier en Bourse des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

- Au 31 décembre 2006, Sopra Group détenait 500 actions propres gérées sur un contrat de liquidité AFEI par un prestataire de services d'investissements et acquises à un prix moyen de 60,67 €.
- Au cours de l'exercice 2007, Sopra Group a acheté 199 498 actions au prix moyen de 64,79 € et vendu 197 823 actions au prix moyen de 64,90 €.
- Au 31 décembre 2007, Sopra Group détenait 2 175 actions acquises à un prix moyen de 53,73 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la société, conformément

aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société, soit 1 167 153 actions.

Ces rachats pourraient être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat serait fixé à 120 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 10 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 140 058 372 euros.

Les rachats d'actions pourraient être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait valable jusqu'au 14 novembre 2009 inclus.

8. Informations concernant les mandataires sociaux

Les informations prescrites par l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence intitulé « Gouvernement d'entreprise ».

9. Nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, Monsieur Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué de Sopra Group.

10. Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration pour l'exercice 2008 à 135 000 € (soit 10 000 € par administrateur et 5 000 € pour chaque membre du Comité des comptes).

11. Proposition de modifications statutaires

Aux fins de cohérence et de mise à jour des statuts, nous vous proposons un certain nombre de modifications statutaires, ayant notamment pour objet d'intégrer les modifications apportées par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 concernant les délais de publication de l'avis au Balo et les conditions de participation aux Assemblées Générales des actionnaires.

12. Délégations de compétences au Conseil d'administration pour faire appel au marché

Les autorisations consenties en mai 2006 au Conseil d'administration d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital, restent valables jusqu'au 29 juillet 2008, mais leur période de validité légale ne va pas jusqu'à la date de la prochaine Assemblée.

Afin que le Conseil d'administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de renouveler les autorisations consenties en 2006 avec des possibilités supérieures en montants afin de détenir les outils nécessaires à la réalisation de notre plan 2010 et avec des dates de validité actualisées.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 M€, et à procéder à l'émission de valeurs mobilières pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à :

- 20 M€ de nominal si l'opération se fait en actions Sopra Group ou en titres assimilés ;
- 300 M€ si l'opération se fait en titres donnant droit à terme à des actions Sopra Group (pour 20 M€ de nominal) ;
- un mixte des 2 possibilités ci-dessus à condition que les titres Sopra Group obtenus à terme s'inscrivent dans la limite maximum de 20 M€ de nominal ci-dessus indiquée.

Cette autorisation serait assortie d'une clause de majoration, utilisable si le Conseil d'administration constatait une demande excédentaire du nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 10 février 2005, et dans la limite du plafond global prévu.

Par ailleurs, ces autorisations pourraient être assorties, si l'Assemblée Générale le décidait, d'une autorisation permettant

au Conseil d'administration de faire bénéficier les salariés du Groupe d'une tranche spécifique réservée, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe. Cette tranche serait limitée à 10 % des actions émises qui pourront faire l'objet d'une réduction maximale de 5 % sur le prix d'émission. Si une augmentation de capital était décidée, le Conseil d'administration aurait la possibilité d'exercer ou non ce pouvoir.

De plus, afin de permettre au Conseil d'administration de continuer à bénéficier pleinement de toutes les possibilités offertes, il vous est demandé de lui donner compétence pour :

- utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel dans la limite annuelle de 10 % du capital social en fixant le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression de droit préférentiel pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de société dans la limite annuelle de 10 % du capital social.

13. Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés du groupe et de mandataires sociaux

L'autorisation donnée lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2005 arrive à échéance le 25 juillet 2008.

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de ce jour, à consentir au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux de Sopra Group et des sociétés qui lui sont liées au sens de la réglementation applicable en la matière, des options donnant droit à l'achat d'actions émises ou à la souscription d'actions à émettre de la société, celles-ci représentant au maximum 3 % du capital de la société, tel qu'il résulterait de ladite opération.

Le Conseil d'administration fixerait l'ensemble des conditions dans lesquelles seraient consenties les options, notamment la qualité et l'ancienneté des bénéficiaires, le nombre d'actions que les

bénéficiaires seraient en droit de souscrire, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Le prix de souscription serait fixé à la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de Bourse, les options devant être levées dans un délai maximum de 8 ans à compter du jour où elles seront consenties.

Cette autorisation entraînerait une renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en faveur des bénéficiaires des options autorisées.

14. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au profit de salariés du groupe et de mandataires sociaux

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à consentir au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux de Sopra Group et des sociétés qui lui sont liées au sens de la réglementation applicable en la matière, des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) permettant l'acquisition d'actions Sopra Group à un prix

de souscription fixé au minimum à 120 % de la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de Bourse.

Celles-ci représenteraient au maximum 3 % du capital de la société, et le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions s'imputerait sur le plafond prévu dans le cadre des options de souscription d'actions.

15. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2007 et portant sur des actions Sopra Group sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
a	Gérard Vincent	Administrateur	C	10/04/2007	150	69,90 €	10 485,00 €
a	Bernard Michel	Administrateur	A	08/05/2007	100	72,45 €	7 245,00 €
a	Pierre PASQUIER	Président-Directeur Général	C	du 5 au 12/04/2007	10 000	69,63 €	696 279,46 €
a	Régence ⁽³⁾	Administrateur	A	02/07/2007	9 000	64,48 €	580 320,00 €
a	IBI ⁽⁴⁾	Administrateur	A	25/09/2007	1 000	59,40 €	59 400,00 €
a	IBI	Administrateur	A	26/09/2007	1 000	59,50 €	59 500,00 €
a	IBI	Administrateur	A	27/09/2007	1 000	59,49 €	59 492,60 €
a	IBI	Administrateur	A	28/09/2007	300	59,90 €	17 969,22 €
a	IBI	Administrateur	A	04/10/2007	300	60,00 €	18 000,00 €
a	IBI	Administrateur	A	05/10/2007	300	59,44 €	17 831,25 €
a	IBI	Administrateur	A	19/11/2007	400	59,91 €	23 964,38 €
a	IBI	Administrateur	A	20/11/2007	400	57,94 €	23 176,50 €
a	IBI	Administrateur	A	21/11/2007	244	53,74 €	13 113,20 €
a	IBI	Administrateur	A	21/11/2007	400	53,83 €	21 533,34 €
a	IBI	Administrateur	A	22/11/2007	1 000	54,31 €	54 308,10 €
a	IBI	Administrateur	A	23/11/2007	1 000	54,37 €	54 373,50 €
a	IBI	Administrateur	A	27/11/2007	1 000	55,60 €	55 602,10 €
a	IBI	Administrateur	A	20/12/2007	84	52,00 €	4 368,00 €

(1) Catégorie :

a : les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Unique, le Directeur Général Délégué ;

b : toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ;

c : les personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b.

(2) Nature de l'opération :

A : Acquisition ;

C : Cession ;

S : Souscription ;

E : Échange.

(3) Régence est une holding financière détenue par la famille de M. François Odin.

(4) IBI est une holding financière de droit luxembourgeois détenue par M. José Sancho Garcia.

16. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, aucune action de la Société n'était détenue au 31 décembre 2007 par :

■ le personnel de la Société et des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ;

■ les salariés et anciens salariés dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise ;

■ les salariés durant les périodes d'incapacité concernant les plans d'options de souscription d'actions.

17. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition

- 1° La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 2° Il n'existe pas de restrictions statutaires :
- à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis 4 ans au moins (article 28 des statuts) ;
 - aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts).
- Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- 3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 4° Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.
- 5° Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.
- 6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 14 des statuts. Celles relatives à la modification des statuts de la Société sont contenues dans l'article 32 des statuts qui dispose que « l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ».
- 8° Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».
- En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2006 en ses résolutions 19 à 23 et dont le renouvellement avec quelques modifications est demandé à l'Assemblée du 15 mai 2008.
- 9° Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernent essentiellement le crédit syndiqué de 200 M€ mis en place fin octobre 2005.
- 10° Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

18. Facteurs de risques

Ce chapitre est développé au paragraphe 11 du chapitre premier du document de référence.

19. Développement durable

Ce chapitre est développé au paragraphe 9 du chapitre premier du document de référence.

20. Autres informations

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 221 033 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Fait à Paris, le 18 mars 2008

Le Conseil d'administration

Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)

(en euros)	2007	2006	2005	2004	2003
Capital en fin d'exercice					
■ Capital social	46 686 124	45 867 340	45 776 380	42 927 800	42 194 100
■ Nombre d'actions ordinaires existantes	11 671 531	11 466 835	11 444 095	10 731 950	10 548 525
■ Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre par exercice de droits de souscription	571 412	791 258	833 914	1 126 759	1 299 934
Opérations et résultats de l'exercice					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	616 050 938	555 168 681	488 560 636	441 875 318	364 919 187
■ Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	50 412 360	49 137 832	39 907 156	32 970 372	28 339 345
■ Impôts sur les bénéfices	13 076 862	14 062 506	10 464 395	8 857 977	7 844 312
■ Participation des salariés due au titre de l'exercice	5 406 486	6 073 471	4 010 364	3 186 532	2 521 002
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions *	27 011 997	30 637 832	18 524 198	15 586 882	- 10 986 720
■ Résultat distribué	19 258 026	15 480 227	12 588 505	8 585 560	4 219 410
Résultats par action					
■ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,74	2,53	2,22	1,95	1,70
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions **	2,31	2,67	1,62	1,45	- 1,04
■ Dividende attribué à chaque action	1,65	1,35	1,10	0,80	0,40
Personnel					
■ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6 521	5 990	5 460	5 157	4 261
■ Montant de la masse salariale de l'exercice	272 414 673	248 535 330	220 321 024	200 428 358	169 094 559
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	123 794 263	113 489 000	100 215 289	92 009 448	76 068 339

* Le résultat 2003, hors dépréciation exceptionnelle des titres de filiales européennes pour un montant de 26 319 547 €, est un bénéfice de 15 332 827 €

** Hors dépréciation des titres des filiales, le résultat par action s'élève à 1,45 € en 2003

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2006

- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **dix-neuvième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal, le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, **n'a pas été utilisée.**
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **vingtième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **vingt et unième résolution**, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel

de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite annuelle de 10 % du capital, **n'a pas été utilisée.**

- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **vingt-deuxième résolution**, dans le cadre de la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société, **n'a pas été utilisée.**

Fait à Paris, le 18 mars 2008

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 en sa douzième résolution d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel de la façon suivante :

- attribution de 5 000 options de souscriptions d'action le 8 janvier 2007 et annulation de cette attribution en cours d'année suite au départ du salarié bénéficiaire de ces options.

Fait à Paris, le 18 mars 2008

Le Conseil d'administration

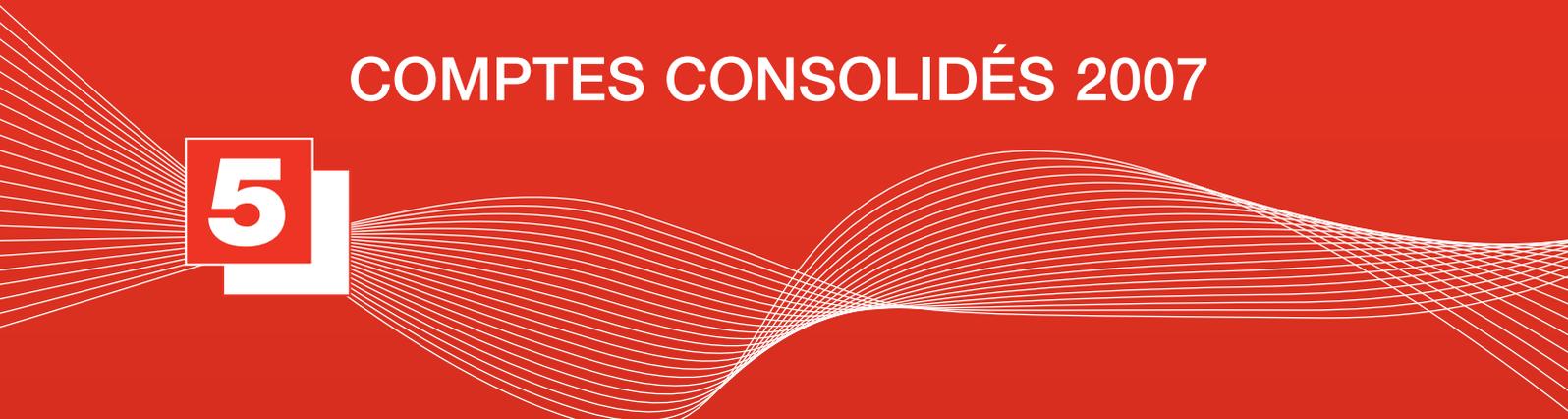
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2005 en sa treizième résolution de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Fait à Paris, le 18 mars 2008

Le Conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDÉS 2007



5

	page
Bilan consolidé	56
Compte de résultat consolidé	57
État des variations des capitaux propres consolidés	58
Tableau des flux de trésorerie consolidé	59
Notes aux états financiers consolidés	60
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	105

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2007	2006	2005
Écarts d'acquisition	4	300 558	278 654	242 182
Immobilisations incorporelles	5	5 234	1 538	2 040
Immobilisations corporelles	6	32 958	31 968	28 929
Actifs financiers	7	4 003	4 068	4 373
Impôts différés actifs	8	13 147	8 557	7 837
Actif non courant		355 900	324 785	285 361
Stocks et en-cours		274	23	21
Clients et comptes rattachés	9	358 964	323 819	290 949
Autres créances courantes	10	23 866	20 750	23 894
Instruments financiers dérivés	11	3 210	2 824	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	26 573	50 693	53 254
Actif courant		412 887	398 109	368 118
TOTAL DE L'ACTIF		768 787	722 894	653 479

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2007	2006	2005
Capital		46 686	45 867	45 776
Réserves liées au capital		51 681	46 886	45 541
Réserves consolidées		110 774	82 136	59 753
Résultat de l'exercice		55 097	44 206	35 259
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		- 15 433	- 2 875	- 986
Capitaux propres - part du Groupe		248 805	216 220	185 343
Intérêts minoritaires		2	1	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13	248 807	216 221	185 344
Emprunts et dettes financières - part à long terme	14	134 428	136 487	174 747
Impôts différés passifs	15	1 028	284	265
Provisions pour retraites et engagements assimilés	16	25 520	14 515	12 545
Provisions non courantes	17	4 505	3 989	3 614
Autres dettes non courantes	18	13 686	25 098	26 171
Passif non courant		179 167	180 373	217 342
Emprunts et dettes financières - part à court terme	14	22 416	11 935	7 236
Fournisseurs et comptes rattachés	19	48 459	41 766	36 360
Autres dettes courantes	20	268 833	271 203	207 197
Instruments financiers dérivés	21	1 105	1 396	-
Passif courant		340 813	326 300	250 793
TOTAL DU PASSIF		519 980	506 673	468 135
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		768 787	722 894	653 479

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2007		2006		2005	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires	22	1 001 440	100,0 %	897 668	100,0 %	756 975	100,0 %
Achats consommés	23	- 113 244	- 11,3 %	- 104 038	- 11,6 %	- 83 504	- 11,0 %
Charges de personnel	24	- 647 881	- 64,7 %	- 582 569	- 64,9 %	- 501 968	- 66,3 %
Charges externes	25	- 116 695	- 11,7 %	- 106 617	- 11,9 %	- 87 507	- 11,6 %
Impôts et taxes		- 20 290	- 2,0 %	- 17 900	- 2,0 %	- 16 106	- 2,1 %
Dotations aux amortissements	26	- 11 694	- 1,2 %	- 10 391	- 1,2 %	- 9 471	- 1,3 %
Dotations aux provisions et dépréciations	26	- 2 915	- 0,3 %	- 2 439	- 0,3 %	- 2 570	- 0,3 %
Autres produits et charges d'exploitation		2 105	0,2 %	1 337	0,1 %	263	0,0 %
Résultat opérationnel courant		90 826	9,1 %	75 051	8,4 %	56 112	7,4 %
Autres produits et charges opérationnels	27	- 673	- 0,1 %	- 1 127	- 0,1 %	-	-
Résultat opérationnel		90 153	9,0 %	73 924	8,2 %	56 112	7,4 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	169	0,0 %	411	0,0 %	400	0,1 %
Coût de l'endettement financier brut	28	- 7 994	- 0,8 %	- 6 758	- 0,8 %	- 4 298	- 0,6 %
Coût de l'endettement financier net		- 7 825	- 0,8 %	- 6 347	- 0,7 %	- 3 898	- 0,5 %
Autres produits et charges financiers	28	- 2 000	- 0,2 %	- 1 301	- 0,1 %	- 8	0,0 %
Charge d'impôt	29	- 25 231	- 2,5 %	- 22 070	- 2,5 %	- 16 947	- 2,2 %
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		55 097	5,5 %	44 206	4,9 %	35 259	4,7 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-	-	-	-	-
Résultat net		55 097	5,5 %	44 206	4,9 %	35 259	4,7 %
Part du Groupe		55 097	5,5 %	44 206	4,9 %	35 259	4,7 %
Intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-

RÉSULTATS PAR ACTION

(en euros)	Notes	2007	2006	2005
Résultat de base par action	30	4,80	3,86	3,25
Résultat dilué par action	30	4,75	3,78	3,18

État des produits et des charges comptabilisés

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	- 7 637	-	-
Impôts différés	2 629	-	-
Écarts de conversion	- 7 550	- 1 889	- 489
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	- 12 558	- 1 889	- 489
Résultat de l'exercice	55 097	44 206	35 259
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	42 539	42 317	34 770

État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES								
AU 1^{ER} JANVIER 2005	42 928	19 522	44 672	24 531	- 497	131 156	18	131 174
Résultat de l'exercice	-	-	-	35 259	-	35 259	-	35 259
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 489	- 489	-	- 489
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	35 259	- 489	34 770	-	34 770
Opérations sur capital	2 848	25 224	-	-	-	28 072	-	28 072
Paiements fondés sur des actions	-	573	-	-	-	573	-	573
Opérations sur titres autodétenus	-	-	18	-	-	18	-	18
Affectation du résultat	-	222	15 724	- 24 531	-	- 8 585	-	- 8 585
Première application des normes IAS 32/39	-	-	- 658	-	-	- 658	-	- 658
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 17	- 17
Autres mouvements	-	-	- 3	-	-	- 3	-	- 3
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2005	45 776	45 541	59 753	35 259	- 986	185 343	1	185 344
Résultat de l'exercice	-	-	-	44 206	-	44 206	-	44 206
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 1 889	- 1 889	-	- 1 889
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	44 206	- 1 889	42 317	-	42 317
Opérations sur capital	91	434	26	-	-	551	-	551
Paiements fondés sur des actions	-	626	-	-	-	626	-	626
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 31	-	-	- 31	-	- 31
Affectation du résultat	-	285	22 388	- 35 259	-	- 12 586	-	- 12 586
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2006	45 867	46 886	82 136	44 206	- 2 875	216 220	1	216 221
Résultat de l'exercice	-	-	-	55 097	-	55 097	-	55 097
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 12 558	- 12 558	-	- 12 558
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	55 097	- 12 558	42 539	-	42 539
Opérations sur capital	819	3 927	-	-	-	4 746	-	4 746
Paiements fondés sur des actions	-	859	-	-	-	859	-	859
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 80	-	-	- 80	-	- 80
Affectation du résultat	-	9	28 718	- 44 206	-	- 15 479	1	- 15 478
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2007	46 686	51 681	110 774	55 097	- 15 433	248 805	2	248 807

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	55 097	44 206	35 259
Dotations nettes aux amortissements et provisions	12 055	12 668	9 815
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	859	627	573
Autres produits et charges calculés	- 294	22	-
Plus et moins-values de cession	7	1 279	84
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	67 724	58 802	45 731
Coût de l'endettement financier net	7 825	6 347	3 898
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	25 231	22 070	16 947
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	100 780	87 219	66 576
Impôt versé (B)	- 38 166	- 1 325	- 14 206
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	- 10 887	4 393	- 1 244
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	51 727	90 287	51 126
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 9 009	- 8 352	- 4 846
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	144	70
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 383	- 1 063	- 1 976
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	556	1 431	2 234
Incidence des variations de périmètre	- 49 119	- 23 366	- 91 504
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	- 57 942	- 31 206	- 96 022
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	4 746	525	4 098
Rachats et reventes d'actions propres	- 80	- 32	18
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
■ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 15 479	- 12 586	- 8 585
■ Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Variation des emprunts	- 4 961	- 44 925	77 165
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	- 7 873	- 6 005	- 3 898
Autres flux liés aux opérations de financement	- 120	- 82	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	- 23 767	- 63 105	68 798
Incidence des variations des cours des devises (G)	- 154	- 434	230
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D+E+F+G)	- 30 136	- 4 458	24 132
Trésorerie d'ouverture	46 895	51 353	27 221
Trésorerie de clôture	16 759	46 895	51 353

Sommaire des notes aux états financiers consolidés

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Résumé des principales méthodes comptables	61
Note 2 Périmètre de consolidation	71
Note 3 Comparabilité des comptes	72

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 Écarts d'acquisition	73
Note 5 Immobilisations incorporelles	75
Note 6 Immobilisations corporelles	76
Note 7 Actifs financiers	77
Note 8 Impôts différés actifs et passifs	78
Note 9 Clients et comptes rattachés	80
Note 10 Autres créances courantes	80
Note 11 Instruments financiers dérivés	80
Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	81
Note 13 Capitaux propres consolidés	81
Note 14 Emprunts et dettes financières	83
Note 15 Impôts différés passifs	86
Note 16 Provisions pour retraites et engagements assimilés	86
Note 17 Provisions non courantes	88
Note 18 Autres dettes non courantes	88
Note 19 Fournisseurs et comptes rattachés	89
Note 20 Autres dettes courantes	89
Note 21 Instruments financiers dérivés	89

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 22 Chiffre d'affaires	90
Note 23 Achats consommés	91
Note 24 Charges de personnel	91
Note 25 Charges externes	92
Note 26 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	92
Note 27 Autres produits et charges opérationnels	92
Note 28 Charges et produits financiers	93
Note 29 Charge d'impôt	93
Note 30 Résultats par action	94

■ AUTRES INFORMATIONS

Note 31 Information sectorielle et géographique	95
Note 32 Instruments financiers	97
Note 33 Facteurs de risques financiers	99
Note 34 Transactions avec les parties liées	101
Note 35 Engagements hors bilan et passifs éventuels	102
Note 36 Faits exceptionnels et litiges	104
Note 37 Événements postérieurs à la clôture de la période	104
Note 38 Taux de conversion des monnaies étrangères	104

Notes aux états financiers consolidés

Sopra Group et ses filiales constituent un groupe de conseil et de services dans le domaine des technologies de l'information avec une offre globale allant du Conseil à l'Intégration de Systèmes et à l'Outsourcing applicatif et une offre spécialisée dans le domaine « Collaborative Business Solutions » par l'intermédiaire de sa filiale Axway.

Sopra Group est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé Parc des Glaisins 74942 Annecy-le-Vieux et la Direction Générale 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris.

Elle est cotée sur le marché « Euronext Paris », compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 de la société Sopra Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 13 février 2008.

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 | Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés, à l'exception du changement de méthode de comptabilisation des engagements de retraite détaillé au paragraphe 1.2.

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des options de souscription d'actions, des emprunts et dettes financières, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Il convient de rappeler que le Groupe avait choisi pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles et n'avait donc procédé à aucune réévaluation ;
- d'opter pour l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter de l'exercice 2005 et de manière prospective ;

- de ne pas retraiter les opérations de regroupement antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2. Changement de méthode comptable

Dans le cadre de l'application de l'amendement à IAS 19 *Avantages du personnel*, et afin de mieux prendre en compte les effets en France de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008, le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels déterminés dans le cadre de l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies, au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Cette méthode SoRIE (Statement of Recognized Income and Expense), se substitue à la méthode dite « du corridor » utilisée jusqu'au 30 juin 2007. Celle-ci consistait en l'étalement des écarts actuariels sur la durée résiduelle moyenne de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation ou de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les conséquences de ce changement de méthode comptable sont les suivantes :

- compte de résultat : celui-ci ne supporte plus l'étalement des écarts actuariels non reconnus tel que défini ci-dessus ;
- bilan : l'intégralité des gains et pertes actuariels jusque-là non reconnus ont été comptabilisés en provision, un impôt différé actif a été constaté et le montant net a été imputé sur les capitaux propres.

Les impacts de ce changement de méthode sont détaillés ci-après :

BILAN

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Augmentation de la provision pour retraites	- 7 637	- 2 110	- 1 285
Augmentation des impôts différés actifs	2 629	726	442
DIMINUTION DES CAPITAUX PROPRES	- 5 008	- 1 384	- 843

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Diminution des dotations aux provisions et dépréciations	522	81	1
AUGMENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	522	81	1

L'information proforma au titre des exercices 2005 et 2006 est présentée au paragraphe 1.3.c.

1.3. Application de nouvelles normes et interprétations

a. Normes et interprétations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2007

- IAS 1 - Amendement - Informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 - Instruments financiers - Informations à fournir.

IAS 1 révisée et IFRS 7 impactent uniquement la présentation des états financiers en demandant de fournir des informations complémentaires. Ces informations sont présentées pour la première fois en 2007 dans les états financiers consolidés de Sopra Group (notes 13.6 et 32).

b. Normes et interprétations applicables par anticipation

- IFRS 8 - Segments opérationnels (entrée en vigueur à compter du 01/01/2009). Le Groupe n'applique pas ce texte par anticipation au 31 décembre 2007 ;
- IFRIC 11- Actions propres et transactions intragroupe (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/03/07). Le Groupe a choisi de ne pas appliquer ce texte par anticipation ;

- Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée. Il s'agit principalement de :

- IAS 1 Présentation révisée des états financiers,
- IAS 23 Amendement - Coûts d'emprunt,
- IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients, et
- IFRIC 14 IAS 19 - Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction.

c. Périodes comparatives

Les informations au titre des périodes comparatives 2006 et 2005 sont conformes au référentiel IFRS.

L'application de l'option pour la comptabilisation des écarts actuariels dans les capitaux propres n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés des exercices 2005 et 2006, tel que cela apparaît dans les tableaux ci-dessous. C'est pourquoi les états financiers 2007 reprennent en tant qu'information comparative les chiffres des états financiers antérieurement publiés.

BILAN

(en milliers d'euros)	2007	2006		2005	
		Publié	Proforma	Publié	Proforma
Impôts différés actifs	13 147	8 557	9 283	7 837	8 279
Actif non courant	355 900	324 785	325 511	285 361	285 803
TOTAL DE L'ACTIF	768 787	722 894	723 620	653 479	653 921
Réserves consolidées	105 766	82 136	80 752	59 753	58 910
Total des capitaux propres	248 807	216 221	214 837	185 344	184 501
Provision pour retraite et engagements assimilés	25 520	14 515	16 625	12 545	13 830
Passif non courant	179 167	180 373	182 483	217 342	218 627
Total du passif	519 980	506 673	508 783	468 135	469 420
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	768 787	722 894	723 620	653 479	653 921

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2007	2006		2005	
		Publié	Proforma	Publié	Proforma
Dotations aux provisions et dépréciations	- 2 915	- 2 439	- 2 358	- 2 570	- 2 569
Résultat opérationnel courant	90 826	75 051	75 132	56 112	56 113
Résultat opérationnel	90 153	73 924	74 005	56 112	56 113
RÉSULTAT NET	55 097	44 206	44 287	35 259	35 260

d. Format des états financiers

Sopra Group applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

1.4. Méthodes de consolidation

- La société Sopra Group est l'entreprise consolidante.
- Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société-mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :
 - du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
 - du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
 - du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe ; ou
 - du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

- Sopra Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.
- Sopra Group ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.
- Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.
- Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.
- Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

1.5. Conversion des états financiers**a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société-mère Sopra Group.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est

différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges, et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion ».

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyperinflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés à la note 38.

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

1.6. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (cf. notes 1.8 et 4) ;
- l'évaluation des dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions (cf. notes 1.5 et 18) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. notes 1.19 et 16) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 1.22).

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à *IFRS 3*. Toutefois, les acquisitions de SG2 Ingénierie en 1996 et d'Orga Consultants en 2000, pour lesquelles le Groupe avait appliqué la méthode de la mise en commun d'intérêts (« pooling of interests ») n'ont pas donné lieu à retraitement en application de l'option offerte par la norme *IFRS 1*.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'acquéreur est l'entité se regroupant qui obtient le contrôle des autres entités ou activités qui se regroupent. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité ou activité, pour obtenir des avantages de ses opérations.

Le coût d'acquisition représente le total :

- des justes valeurs à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; et
- de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Lorsqu'un accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du coût du regroupement dépendant d'événements futurs, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition s'il apparaît probable et peut être évalué de façon fiable.

La différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition, dénommée « goodwill » ou écart d'acquisition, est comptabilisée en tant qu'actif.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

1.8. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Celles-ci ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites sous la note 1.12. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

1.9. Immobilisations incorporelles

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent uniquement à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'un amortissement linéaire sur trois, cinq ou dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations générées en interne

En application de la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Axway, Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

1.11. Contrats de location

a. Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste *Emprunts et dettes financières*. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

- Crédit-bail immobilier : les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans ;
- Crédit-bail mobilier relatif aux équipements informatiques : ceux-ci sont amortis linéairement sur 4 ans, durée correspondant très généralement à la durée des contrats.

b. Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.12. Dépréciations d'actifs

La norme *IAS 36 Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de 5 ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de 5 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte :

- la croissance générale de l'économie ;
- l'impact de l'évolution des technologies dont bénéficie le secteur ;
- le transfert d'activité au profit des SSII engendré par l'Outsourcing.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (B) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation, sont présentés à la note 4.4.

1.13. Actifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

a. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Bien que détenues à des fins de transaction, les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe ne sont pas traitées selon *IAS 39*. S'agissant de placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme *IAS 7*, ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (note 1.16).

b. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

c. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

d. Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

1.14. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

1.15. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ;

ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants. Le Groupe classe également dans cette catégorie les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers* (note 28.2).

1.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières - part à court terme*.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le Groupe applique la démarche d'analyse formulée par l'AFG et l'AFTE et reconnue comme base raisonnable par l'AMF :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » sont présumés, à titre pratique, satisfaire aux quatre critères cités ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

1.17. Paiements fondés sur des actions

a. Norme IFRS 2

Son application à Sopra Group concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. Suivant la faculté

offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été prises en compte.

Les bénéficiaires des options peuvent exercer leurs droits 5 ans après la date d'attribution et ce, pendant un délai de 3 ans, soit entre la 6^e et la 8^e année suivant l'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d'attribution, confiée à un établissement spécialisé, est effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes prenant en compte les dividendes discrets, l'utilisation d'une courbe de taux, les exercices anticipés. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit à raison d'un cinquième par an.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les *Charges de personnel*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves liées au capital*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul compte tenu du taux très élevé d'exercice des options.

b. Cession ou conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal. De ce fait, aucune provision pour charge n'est à comptabiliser.

1.18. Titres d'autocontrôle

Toutes les actions Sopra Group détenues par la société-mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées.

1.19. Avantages au personnel

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite, et, dans une moindre mesure, l'Italie, pour le service des indemnités légales de fin de contrat (Trattamento di Fine Rapporto).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

À compter de l'exercice 2007, les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à l'option SoRIE introduite par l'amendement à IAS 19.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

c. Droit individuel à la formation (DIF)

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, le groupe a considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2007. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.20. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les dettes liées aux contrats de location-financement : une dette est comptabilisée au commencement de chaque contrat pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs au titre de la location (actualisation au taux d'intérêt implicite du contrat) ;
- la dette liée à la participation des salariés enregistrée en comptes courants bloqués : celle-ci fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable. Au titre d'une année donnée, ce différentiel est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

1.21. Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

1.22. Reconnaissance des revenus

La norme applicable est IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

a. Activités d'intégration de systèmes et de conseil

- **Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie**

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;

- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

- **Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait**

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus sont portés en déduction du poste *Clients*. Celui-ci figure donc au bilan pour son montant net.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels (Axway) et Solutions (Banque, Immobilier, Ressources Humaines) comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

- **En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients**

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.22.a.

■ **Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global**

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

■ **Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel**

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.22.a.

1.23. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers (segmentation principale) et la répartition géographique (segmentation secondaire) de ses activités.

Les différents secteurs correspondent :

- au Consulting en stratégie et management exercé par la filiale Orga Consultants en France ;
- à l'Intégration de Systèmes & Solutions et l'Outsourcing applicatif exercés en France par Sopra Group et en Europe par un ensemble de filiales ;
- à l'activité d'Axway dans le domaine de l'Intégration d'applications.

1.24. Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net - part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net - part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Note 2 | Périmètre de consolidation

2.1. Liste des entreprises consolidées en 2007

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Intégration de Systèmes et de Solutions				
Sopra Group	France	-	-	Société mère
Sopra Group Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Belux	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Business Architects International	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Informatique	Suisse	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group SpA	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra PROFit	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra PROFit Euskadi	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
CS Sopra España	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
PROFit Gestao Informatica Lda	Portugal	100,0 %	100,0 %	IG
SOPRAntic	Maroc	100,0 %	100,0 %	IG
Momentum Technologies Inc	Canada	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra India Private Ltd	Inde	100,0 %	100,0 %	IG
Axway				
Axway Software	France	100,0 %	100,0 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,0 %	100,0 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Belgium	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Srl	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,0 %	100,0 %	IG
Belser Srl	Roumanie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software China	Chine	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Sdn Bhd	Malaisie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Korea Corp. Ltd	Corée	100,0 %	100,0 %	IG
Conseil				
Orga Consultants	France	100,0 %	100,0 %	IG

IG : Intégration globale

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

a. Entrées dans le périmètre

- **Axway Software GmbH** - Axway Software, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis début 2007 l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne qui emploie 160 collaborateurs répartis sur les sites de Berlin, Hambourg, Düsseldorf et Stuttgart et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de l'ordre de 16,5 millions d'euros. Cette société, dénommée Axway Software GmbH, entre dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} février 2007. Des informations complémentaires sur les modalités d'acquisition sont données à la note 4.
- **Axway Software Korea Corporation Ltd** - Axway Software a créé en mars 2007 une nouvelle filiale de distribution en Corée dont elle détient la totalité du capital.
- **Methosystem** - Sopra Group SpA, filiale à 100 % de Sopra Group, a acquis fin juin 2007 la société italienne Methosystem, renforçant ainsi son positionnement sur le marché bancaire italien. Spécialisée dans les systèmes de synthèse et leur alimentation depuis les systèmes de production, Methosystem intervient dans les projets d'intégration de systèmes dans le monde bancaire. Elle emploie 80 collaborateurs à Parme et à Milan et a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros en 2006. L'activité est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2007. Methosystem a été absorbée début octobre 2007 par Sopra Group SpA.
- **SOPRAntic** - Sopra Group a créé une filiale au Maroc, détenue à 100 %, dont le siège social est implanté à Casablanca. SOPRAntic emploie 24 collaborateurs à fin 2007, elle est consolidée depuis le 1^{er} octobre 2007.
- **Business Architects International (BAI)** - Sopra Group a acquis 100 % des actions de la société belge Business Architects International. La transaction a été réalisée en numéraire. La

complémentarité des deux sociétés permet à Sopra Group de développer ses positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan. BAI est consolidée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} octobre 2007.

b. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007.

c. Restructurations internes

- **CS Sopra España** - L'activité du centre de services espagnol hébergé par Sopra PROFit a été filialisée en avril 2007. La nouvelle entité détenue à 100 % par Sopra Group prend le nom de CS Sopra España. Cette filialisation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.
- **Newell & Budge Holdings Ltd, Newell & Budge Ltd, Newell & Budge Security Ltd** - Les activités de ces trois sociétés ont été transférées sur Sopra Group Ltd, filiale à 100 % de Sopra Group, début mai 2007. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Valoris Belgium** - Les titres de cette société ont été cédés par Valoris Luxembourg à Sopra Belux, toutes deux filiales à 100 % de Sopra Group. Valoris Belgium a ensuite été absorbée par Sopra Belux au 30 juin 2007. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Axway Integra AB, Axway AB, Axway Intelligra AB** - Le 30 novembre 2007, Axway Nordic AB a absorbé les sociétés Axway AB, Axway Integra AB et Axway Intelligra AB, toutes filiales à 100 %. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Methosystem** - Cette société, acquise en juin 2007, a été absorbée en octobre comme indiqué au paragraphe a.

Note 3 | Comparabilité des comptes

Les acquisitions d'Axway Software GmbH en février 2007, de Methosystem en juin 2007 et de Business Architects International en octobre 2007 ont un impact sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d'activité du Groupe inférieur au seuil de

signification (25 %) requis par le Règlement Prospectus pour l'établissement d'informations pro forma.

Les principaux impacts de ces acquisitions sur les comptes 2007 sont les suivants :

■ Contribution au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)

	2007	2007 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	1 001,4	1 013,2
Résultat opérationnel courant	90,8	92,4

■ Impact des acquisitions 2007 sur le poste *Écarts d'acquisition*

Cf. note 4.

■ Incidence des variations de périmètre sur l'endettement net

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	60,9	25,7	123,4
Part rémunérée en actions Sopra Group	-	-	- 24,0
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	- 27,1	- 1,4	- 0,5
Paiements différés	-	1,0	- 1,5
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	15,4	0,3	5,8
TOTAL	49,2	25,6	103,2

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 | Écarts d'acquisition

4.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2007 sont décrits à la note 2.2 Évolutions du périmètre de consolidation.

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2006	279 871	37 689	242 182
Acquisitions			
Cyclone Commerce	33 066	-	33 066
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
PROFit - ajustement complément de prix	6 419	-	6 419
PROFit - ajustement des capitaux propres à la date d'acquisition	465	-	465
Newell & Budge - ajustement complément de prix	- 50	-	- 50
Newell & Budge - ajustement des capitaux propres à la date d'acquisition	- 1 809	-	- 1 809
Autres mouvements			
Sopra Group Ltd - acquisition fonds de commerce - XPT Solutions Limited	29	-	29
Sopra Group - arrêt de l'activité Pyramid	- 1 653	- 1 310	- 343
Écarts de conversion	- 1 026	279	- 1 305
31 décembre 2006	315 312	36 658	278 654
Acquisitions			
Axway Software GmbH	20 604	-	20 604
Methosystem	2 190	-	2 190
Business Architects International	12 964	-	12 964
Fonds de commerce Interface	285	-	285
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Newell & Budge - ajustement complément de prix	- 3 935	-	- 3 935
Cyclone - ajustement complément de prix	- 37	-	- 37
Crinsoft - ajustement complément de prix	17	-	17
Autres mouvements			
Valoris Belgium - sortie fonds de commerce totalement amorti	- 1 575	- 1 575	-
Sopra Group Ltd - reclassement fonds de commerce - XPT Solutions Limited	- 29	-	- 29
Écarts de conversion	- 11 096	- 941	- 10 155
31 DÉCEMBRE 2007	334 700	34 142	300 558

4.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises de l'exercice

Les écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice 2007 concernent principalement les acquisitions d'Axway Software GmbH, de Methosystem et de Business Architects International. Ils ont été évalués à la date d'acquisition selon la méthode énoncée à la note 1.7. Ils font l'objet d'une affectation provisoire et seront rendus définitifs pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2008.

(en milliers d'euros)	Axway Software GmbH	Methosystem	BAI
Prix d'acquisition	21 638	1 700	37 479
Valeur actualisée des compléments de prix	1 000	500	-
Frais liés à l'acquisition	60	-	42
Coût d'acquisition	22 698	2 200	37 521
Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe	- 2 094	- 10	- 24 557
ECART D'ACQUISITION	20 604	2 190	12 964

4.3. Ajustements sur regroupements d'entreprises des périodes antérieures

Un complément de prix prévu lors de l'acquisition de Newell & Budge, conditionné par les résultats de l'exercice 2007, d'un montant nominal de 3 M€, et comptabilisé à la date d'acquisition (juillet 2005) pour un montant de 2,7 M€ (valeur actualisée), n'a pas été maintenu dans les comptes au 31 décembre 2007, les conditions d'attribution n'étant pas remplies.

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2007 est le suivant :

- Écarts d'acquisition : diminution de 3 935 k€
- Autres dettes non courantes : diminution de 4 171 k€
- Résultat financier : gain de 236 k€

4.4. Tests de dépréciation

Le Groupe a retenu une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle.

La synthèse des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)		2007	2006	2005
Conseil	France - Orga Consultants	3 876	3 876	3 876
Intégration de Systèmes et Solutions	France	49 245	48 948	49 580
	Royaume-Uni	63 684	73 604	73 952
	Espagne	81 297	81 297	74 413
	Italie	8 120	5 930	5 930
	Belgique	15 964	3 000	3 000
	Espagne - Valoris Iberia	3 000	3 000	3 000
Axway	Axway	75 372	58 999	28 431
TOTAL		300 558	278 654	242 182

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur. Ils ont été réalisés dans les conditions décrites à la note 1.12 avec les paramètres suivants :

- le taux de croissance à l'infini a été retenu pour 2,5 % et le taux d'actualisation pour 9,5 % ;
- la valeur d'utilité ainsi obtenue a fait l'objet de tests de sensibilité en faisant varier le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de 2,0 % à 3,0 % et le taux d'actualisation de 9 % à 10 %.

Note 5 | Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2006	23 135	21 095	2 040
Mouvements de périmètre	2 412	2 124	288
Acquisitions	374	-	374
Cessions	- 3 737	- 3 737	-
Écarts de conversion	- 245	- 219	- 26
Dotation aux amortissements	-	1 138	- 1 138
31 décembre 2006	21 939	20 401	1 538
Mouvements de périmètre	658	582	76
Évaluation à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement	2 800	-	2 800
Acquisitions	1 940	-	1 940
Cessions	- 472	- 472	-
Reclassement fonds de commerce - Sopra Group Ltd	29	-	29
Reclassement en immobilisations corporelles	- 161	- 118	- 43
Écarts de conversion	- 252	- 232	- 20
Dotation aux amortissements	-	1 086	- 1 086
31 DÉCEMBRE 2007	26 481	21 247	5 234

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des progiciels du marché utilisés dans le cadre de l'activité courante du Groupe et des logiciels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Comme indiqué à la note 4.2, les affectations des coûts d'acquisition des sociétés Axway Software GmbH et Business Architects International (BAI) ne sont pas finalisées. Un montant de 800 k€

pour Axway Software GmbH et de 2 000 k€ pour BAI, soit 2 800 k€ au total, a été affecté de manière provisoire au titre des logiciels développés par ces sociétés.

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2007 qu'au titre des exercices antérieurs.

Note 6 | Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE				
1^{er} janvier 2006	10 578	41 445	31 211	83 234
Écarts de conversion	-	- 106	- 125	- 231
Acquisitions	180	6 459	6 278	12 917
Cessions	-	- 3 921	- 2 555	- 6 476
Variations de périmètre	10	1 307	1 892	3 209
31 décembre 2006	10 768	45 184	36 701	92 653
Écarts de conversion	-	- 414	- 675	- 1 089
Acquisitions	83	4 843	6 322	11 248
Cessions	-	- 584	- 4 476	- 5 060
Reclassement d'immobilisations incorporelles	-	-	161	161
Variations de périmètre	-	2 081	1 303	3 384
31 DÉCEMBRE 2007	10 851	51 110	39 336	101 297
AMORTISSEMENTS				
1^{er} janvier 2006	7 272	25 453	21 580	54 305
Écarts de conversion	-	- 107	- 92	- 199
Acquisitions	415	3 860	4 976	9 251
Cessions	-	- 2 946	- 2 515	- 5 461
Variations de périmètre	-	1 230	1 559	2 789
31 décembre 2006	7 687	27 490	25 508	60 685
Écarts de conversion	-	- 350	- 590	- 940
Dotations	368	4 700	5 540	10 608
Reprises	-	- 519	- 4 481	- 5 000
Reclassement d'immobilisations incorporelles	-	-	118	118
Variations de périmètre	-	1 714	1 154	2 868
31 DÉCEMBRE 2007	8 055	33 035	27 249	68 339
VALEUR NETTE				
1^{er} janvier 2007	3 081	17 694	11 193	31 968
31 DÉCEMBRE 2007	2 796	18 075	12 087	32 958

■ Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (11,2 M€) correspondent principalement à des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 4,8 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques (systèmes centraux, stations de travail et réseaux) pour un montant de 6,3 M€.

■ Les montants portés en cessions de l'exercice (5,1 M€) correspondent principalement aux mises au rebut d'équipements informatiques pratiquées chaque année après inventaire et aux sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits.

■ Les terrains et constructions correspondent aux locaux du siège social de Sopra Group situés à Annecy-le-Vieux. Une partie de ces locaux a été acquise dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier terminés en 2003. Ces contrats sont depuis l'origine retraités dans les comptes consolidés et figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Terrains	255	255	255
Constructions	3 861	3 861	3 861
Amortissements	- 3 471	- 3 339	- 3 184
VALEUR NETTE	645	777	932

■ Les contrats de crédit-bail relatifs aux investissements informatiques (cf. note 1.11) figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Valeur brute	23 909	22 794	19 220
Amortissements	- 14 121	- 13 702	- 11 231
VALEUR NETTE	9 788	9 092	7 989

Note 7 | Actifs financiers

Les actifs financiers non courants du Groupe comprennent, d'une part, des actifs disponibles à la vente, et, d'autre part, des prêts et créances.

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	1 301	1 301	1 374
Prêts et créances	2 702	2 767	2 999
TOTAL	4 003	4 068	4 373

7.1. Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2006	32 049	30 675	1 374
Augmentations	108	-	108
Diminutions	- 543	- 361	- 182
Écarts de conversion	3	2	1
31 décembre 2006	31 617	30 316	1 301
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 1 106	- 1 106	-
Écarts de conversion	- 13	- 13	-
31 DÉCEMBRE 2007	30 498	29 197	1 301

Les actifs disponibles à la vente, au sens d'IAS 39, sont composés principalement de participations non consolidées :

- dans des filiales de Valoris en cours de dissolution ou de cession à la date d'acquisition de Valoris par Sopra Group, pour un montant de 23 738 k€ dépréciées à hauteur de 23 547 k€ ;
- dans la société allemande Sopra Group GmbH en cours de liquidation pour un montant de 5 485 k€, intégralement déprécié depuis 2004 ;
- au capital de la société Cosmosbay-Vectis dont le groupe détient 7,56 % du capital, pour un montant de 946 k€.

7.2. Prêts et créances

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur brute	5 484	7 846	7 871
Dépréciations sur créances rattachées à des participations non consolidées	- 5 484	- 7 846	- 7 756
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur nette	-	-	115
Prêts	44	43	47
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	2 741	2 755	2 854
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	- 83	- 31	- 17
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme - valeur nette	2 702	2 767	2 884
TOTAL	2 702	2 767	2 999

Les créances rattachées à des participations, totalement dépréciées, proviennent des filiales non consolidées de Valoris.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme (2 741 k€) correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Note 8 | Impôts différés actifs et passifs

8.1. Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts différés actifs (IDA)			
- à moins d'un an	2 733	3 005	2 757
- à plus d'un an	10 414	5 552	5 080
TOTAL IDA	13 147	8 557	7 837
Impôts différés passifs (IDP)			
- à moins d'un an	-	-	-
- à plus d'un an	- 1 028	- 284	- 265
TOTAL IDP	- 1 028	- 284	- 265
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	12 119	8 273	7 572

8.2. Variation des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Au 1^{er} janvier	8 273	7 572	17 611
Reclassement de créances fiscales en impôts différés actifs	796	-	-
Variations de périmètre	197	3	-
Impôts imputés au compte de résultat	211	702	- 10 394
Impôts imputés en capitaux propres	2 629	5	346
Écarts de conversion	13	- 9	9
AU 31 DÉCEMBRE	12 119	8 273	7 572

8.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2 450	-	-
Amortissements des progiciels réévalués	669	892	1 190
Instruments financiers dérivés	- 725	-	-
Contrats de location-financement	- 33	- 95	- 156
Actualisation de la participation des salariés	559	522	408
Provisions réglementées	- 308	- 284	- 260
Déficits fiscaux activés	-	-	651
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provisions indemnités de départ en retraite	5 331	4 232	3 633
Dettes provisionnées pour participation des salariés	2 358	2 466	1 725
Dettes provisionnées pour Organic	413	379	350
Provisions sur titres	841	-	-
Différentiel sur durée d'amortissement	383	117	-
Déficits fiscaux activés	214	-	-
Autres	- 33	44	31
TOTAL	12 119	8 273	7 572

8.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Déficits fiscaux reportables	13 687	22 762	16 864
Différences temporelles	-	-	-
TOTAL	13 687	22 762	16 864

8.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
N+1	4 188	2 197	2 842
N+2	5 131	2 437	4 316
N+3	3 517	2 393	1 721
N+4	3 350	2 532	2 570
N+5 et années ultérieures	14 674	21 271	2 157
Déficits reportables ayant une échéance	30 860	30 830	13 606
Déficits reportables indéfiniment	16 385	42 172	43 194
TOTAL	47 245	73 002	56 800
Base impôts différés activés	712	-	1 864
Base impôts différés non activés	46 533	73 002	54 936
Impôts différés activés	214	-	651
Impôts différés non activés	13 687	22 762	16 864

Note 9 | Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Clients et comptes rattachés	280 982	252 395	224 549
Factures à établir	93 577	84 520	79 284
Clients douteux	3 903	3 024	3 552
Avoirs à établir	- 16 108	- 13 530	- 13 364
Dépréciations pour créances douteuses	- 3 390	- 2 590	- 3 072
TOTAL	358 964	323 819	290 949

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode à l'avancement (cf. note 1.22.a). Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

Le besoin en fonds de roulement (BFR)-Clients correspond au 31 décembre 2007 à environ 2,6 mois d'activité, chiffre identique à celui du 31 décembre 2006. Ce ratio est calculé en rapportant le BFR au chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre précédent la clôture. Le BFR est obtenu en ramenant le poste *Clients* mentionné ci-dessus en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. Le délai moyen d'encaissement des factures est de l'ordre de 60 jours.

Note 10 | Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Personnel et organismes sociaux	2 430	1 212	1 550
Créances fiscales	14 176	12 101	9 360
Impôt sur les sociétés	2 360	3 035	8 341
Matériel à leaser	491	331	1 247
Créances diverses	654	336	403
Charges constatées d'avance	3 755	3 735	2 993
TOTAL	23 866	20 750	23 894

Les créances fiscales d'un montant total de 14 176 k€ correspondent essentiellement à de la TVA déductible (pour 12 558 k€).

Note 11 | Instruments financiers dérivés

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Instruments financiers dérivés actifs	3 210	2 824	-
Instruments financiers dérivés passifs	- 1 105	- 1 396	-
MONTANT NET	2 105	1 428	-

Les instruments financiers dérivés actifs d'un montant de 3 210 k€ correspondent à un swap de taux qui échange le taux variable Euribor 6 mois du crédit syndiqué contre un taux fixe de 3,16 %. Un second swap figure en passif courant pour un montant de 1 105 k€. Ce swap échange le taux fixe de 3,16 % contre un taux variable Euribor 12 mois post (cf. note 33.3.a). Ces deux instruments ont

été mis en place dans le cadre du crédit syndiqué souscrit en octobre 2005 (cf. note 14.1).

Le montant net résultant de l'évaluation au 31 décembre 2007 de ces instruments de taux est comptabilisé en *Autres produits et charges financiers* pour un montant de 677 k€.

Note 12 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 59.

12.1. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	152	20 685	12 465
Disponibilités	26 421	30 008	40 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 573	50 693	53 254
Concours bancaires courants	- 9 814	- 3 798	- 1 901
TOTAL	16 759	46 895	51 353

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie telle qu'indiquée à la note 1.16, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure au 1^{er} janvier et les comptes bancaires

momentanément créditeurs. Elle est fortement liée aux mobilisations de crédits à moyen terme (principalement le crédit syndiqué mis en place fin octobre 2005) effectuées en fin d'exercice. L'endettement net, présenté à la note 14.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

12.2. Valeurs mobilières de placement

Catégories de titres (en milliers d'euros)	2007	2006	2005
OPCVM « Monétaire Euro »	-	20 241	12 462
Autres	152	444	3
TOTAL	152	20 685	12 465

Note 13 | Capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 58.

13.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2007 à 46 686 124 €. Il est composé de 11 671 531 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 4 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2007 concernent les levées d'options de souscription d'actions : 204 696 actions ont été créées correspondant à une augmentation de capital de 818 784 € et à une prime d'émission de 3 927 276 €, soit un montant total de 4 746 060 €.

13.2. Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2007	Dont annulations en 2007	Nombre d'options exercées au 31/12/2007	Dont options exercées en 2007	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2007	Juste valeur des options à la date d'attribution
--------------------	---	--	--	-----------------	---	--------------------------	---	-------------------------------	--	--

Plan n° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 07/01/98) : émission maximum de 721 250 actions

13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-	non applicable
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-	non applicable
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	5 400	-	non applicable
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	3 000	2 750	-	-	non applicable
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	1 000	79 450	79 450	9 550	6,36 €
TOTAL	840 000				194 425	4 000	636 025	84 850	9 550	

Plan n° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/00) : émission maximum de 714 774 actions

29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 800	-	-	-	100	non applicable
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	283 500	-	-	-	18 000	non applicable
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-	non applicable
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000	non applicable
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	48 750	4 600	131 846	119 846	122 604	6,36 €
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	10 800	2 500	-	-	77 200	12,15 €
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	1 000	-	-	19 000	11,36 €
TOTAL	790 200				418 450	8 100	131 846	119 846	239 904	

Plan n° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/05) : émission maximum de 321 958 actions

25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	-	-	-	-	30 000	13,10 €
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	5 000	5 000	-	-	62 000	17,47 €
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	5 000	-	-	-	15,28 €
TOTAL	102 000				10 000	10 000	-	-	92 000	
TOTAL DES PLANS						22 100		204 696	341 454	

Comme indiqué précédemment, 84 850 options ont été exercées au cours de l'exercice 2007 au titre du plan n° 3 et 119 846 options au titre du plan n° 4.

22 100 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.

5 000 options ont été attribuées au cours de l'exercice au titre du plan n° 5. Ces options ont été annulées par la suite en raison du départ des bénéficiaires.

Il n'existe plus d'options attribuables au titre des plans N° 3 et 4 (le délai de 5 ans autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire étant expiré). Il existe 229 958 options encore attribuables au titre du plan n° 5.

Au 31 décembre 2007, le nombre total des options attribuées pouvant être exercées au titre des différents plans détaillés ci-dessus s'élève à 341 454, et le nombre d'options encore attribuables à 229 958, soit un nombre total maximal de 571 412 actions pouvant être créées.

13.3. Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Primes d'émission, de fusion et d'apport	47 094	42 309	41 248
Réserve légale	4 587	4 577	4 293
TOTAL	51 681	46 886	45 541

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2007 sont les suivants :

- Exercice d'options de souscription d'actions : 3 927 k€ ;
- Valeur des services rendus liés aux options de souscription : 859 k€ ;
- Affectation du résultat 2007 Sopra Group à la réserve légale : 9 k€.

13.4. Opérations sur titres autodétenus

Au 31 décembre 2007, Sopra Group détenait 2 175 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 116 515 €, soit un prix moyen d'achat de 53,57 €.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2007 est de (-) 80 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

13.5. Dividendes

L'Assemblée Générale de Sopra Group réunie le 8 juin 2007 a décidé de distribuer un dividende de 15 480 k€, soit 1,35 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 15 juin 2007. Le dividende versé au titre de l'exercice précédent s'élevait à 12 588 k€, soit 1,10 € par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2008 statuant sur les comptes de l'exercice 2007 de distribuer un dividende de 1,65 € par action, soit un montant total de 19 258 k€.

13.6. Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital, hormis le ratio de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres, qui, aux termes des covenants prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,52 au 31 décembre 2007.

Note 14 | Emprunts et dettes financières

14.1. Endettement net

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	2007	2006	2005
Emprunts bancaires	5 868	115 000	120 868	121 485	160 216
Dettes liées aux contrats de location-financement	4 137	5 538	9 675	8 972	7 900
Participation des salariés	2 519	13 781	16 300	13 821	11 966
Autres dettes financières diverses	78	109	187	346	-
Concours bancaires courants	9 814	-	9 814	3 798	1 901
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	22 416	134 428	156 844	148 422	181 983
Valeurs mobilières de placement	- 152	-	- 152	- 20 685	- 12 465
Disponibilités	- 26 421	-	- 26 421	- 30 008	- 40 789
ENDETTEMENT NET	- 4 157	134 428	130 271	97 729	128 729

Emprunts bancaires

Le Groupe a mis en place fin octobre 2005 avec ses six banques partenaires un crédit revolving multidevises réductible de 200 M€ d'une durée de sept ans, amortissable semestriellement. La mise en place de ce crédit était destinée à reprendre la dette existante, à assurer le financement des acquisitions, celui de la croissance interne, à allonger la maturité de la dette et à optimiser les conditions de rémunération.

Le montant autorisé au 31 décembre 2007 s'élève à 144 M€. Les réductions seront de 14 M€ au 21 avril 2008 et de 15 M€ au 21 octobre 2008, soit un montant autorisé de 115 M€ en fin d'année 2008.

Le taux d'intérêt applicable est égal à l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions. La marge peut évoluer dans une fourchette de 0,30 à 0,65 %. La marge appliquée en 2007 a été de 0,35 % puis 0,40 %. Elle sera de 0,35 % pour la première partie de l'année 2008. Une commission de non-utilisation égale à 0,35 % de la marge est également prévue.

Trois ratios financiers doivent être respectés :

- l'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur à 3 ;
- l'endettement financier net sur les capitaux propres doit être inférieur à 1 ;
- le résultat opérationnel sur le coût de l'endettement financier net doit excéder 5.

Ces ratios sont largement respectés au 31 décembre 2007 puisqu'ils s'établissent respectivement à 1,27, à 0,52 et à 11,5.

Dettes liées aux contrats de location-financement

La valeur nette comptable des passifs liés aux contrats de location-financement est de 9 675 k€, la charge financière future correspondante s'élève à 482 k€, soit un total des paiements minimaux futurs au titre de la location-financement de 10 157 k€.

(en milliers d'euros)	2007			2006	2005
	Paiements minimaux au titre de la location	Charge financière future	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs
À moins d'un an	4 408	271	4 137	3 674	3 113
Entre un et cinq ans	5 749	211	5 538	5 298	4 787
À plus de cinq ans	-	-	-	-	-
TOTAL	10 157	482	9 675	8 972	7 900

Participation des salariés

La réserve de participation des salariés de Sopra Group et d'Axway Software, antérieurement intégralement gérée sous forme de comptes courants bloqués sur 5 ans et rémunérés à un taux fixe, peut depuis 2002, être également affectée en Fonds Communs de Placement Multi-entreprises. La réserve de participation des

salariés d'Orga Consultants est intégralement affectée en Fonds Communs de Placement.

La dette de participation fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable.

14.2. Tableau de variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
ENDETTEMENT NET EN DÉBUT D'EXERCICE (A)	97 729	128 729	58 933
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	67 724	58 802	45 731
Coût de l'endettement financier net	7 825	6 347	3 898
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	25 231	22 070	16 947
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	100 780	87 219	66 576
Impôt versé	- 38 166	- 1 325	- 14 206
Variation du besoin en fonds de roulement	- 10 887	4 393	- 1 244
Flux net de trésorerie généré par l'activité	51 727	90 287	51 126
Variation liée aux opérations d'investissement	- 13 869	- 13 116	- 8 572
Intérêts financiers nets versés	- 7 873	- 6 005	- 3 898
Flux net de trésorerie disponible	29 985	71 166	38 656
Incidence des variations de périmètre	- 49 218	- 25 554	- 103 212
Investissements financiers	173	368	258
Dividendes	- 15 479	- 12 586	- 8 585
Augmentations de capital en numéraire	4 746	525	4 098
Participation des salariés	- 2 479	- 1 854	689
Application normes IAS 32/39	-	-	- 1 004
Autres variations	- 116	- 631	- 926
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	- 32 388	31 434	- 70 026
Incidence des variations de taux de change	- 154	- 434	230
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	130 271	97 729	128 729

Impôt versé : (-) 38 166 k€

Sopra Group a bénéficié d'un dispositif de report des déficits fiscaux de Valoris dans le cadre de l'opération de fusion réalisée fin 2005. Un remboursement d'impôt sur les sociétés de 8 788 k€, correspondant à la différence entre le montant du crédit d'impôt transféré (11 099 k€) et le solde dû au titre de la liquidation de l'impôt au titre de 2005 (2 311 k€), est intervenu début mai 2006.

Par ailleurs, du fait de cette opération, Sopra Group n'a pas versé d'acomptes d'impôt sur les sociétés au titre de 2006, la totalité de l'impôt étant payée en 2007 pour un montant de 13 395 k€. Le montant théorique des acomptes qui auraient dû être payés en 2006 est de 10 912 k€.

L'impôt sur les sociétés qui aurait dû normalement être versé en 2007 et 2006 en l'absence de ces opérations est par conséquent de :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Impôt versé	- 38 166	- 1 325
Remboursement du crédit d'impôt Valoris	-	- 8 788
Acomptes théoriques 2006	10 912	- 10 912
Impôt versé retraité	- 27 254	- 21 025

Incidence des variations de périmètre : (-) 49 218 k€

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	60 919	25 656	123 455
Part rémunérée en actions Sopra Group	-	-	- 23 975
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	- 27 116	- 1 438	- 539
Paiements différés	-	1 000	- 1 550
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	15 415	336	5 821
TOTAL	49 218	25 554	103 212

Cela correspond :

- à l'acquisition de l'activité B2B d'Atos en Allemagne début février 2007 pour un montant de 21 698 k€ diminué de la trésorerie figurant au bilan de l'entité acquise pour 4 245 k€, soit un montant net de 17 453 k€ ;
- à l'acquisition fin juin 2007 de Methosystem en Italie pour 1 700 k€ augmentée de l'endettement (163 k€), soit au total 1 863 k€ ;
- à l'acquisition en octobre 2007 de Business Architects International en Belgique pour un montant de 37 521 k€ diminué de la trésorerie (23 034 k€), soit un montant net de 14 487 k€ ;
- au paiement de compléments de prix au titre de l'exercice 2006 pour PROFit, Newell & Budge, Cyclone Commerce et Beler pour un montant total de 15 415 k€.

Participation des salariés : (-) 2 479 k€

Ce montant correspond principalement à la différence entre la participation 2006 portée en réserve en 2007 et la participation 2001 débloquée en 2007.

Note 15 | Impôts différés passifs

Cf. note 8.

Note 16 | Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions concernent deux régimes à prestations définies, non financés, en France et en Italie.

(en milliers d'euros)	01/01/2007	Écarts actuariels au 01/01/2007	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/2007
France	12 292	2 110	-	2 679	- 10	5 527	22 598
Italie	2 223	-	488	619	- 408	-	2 922
TOTAL	14 515	2 110	488	3 298	- 418	5 527	25 520

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant				2 260		
Résultat financier				1 038		
TOTAL				3 298		

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la

retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.19.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ce régime sont les suivantes :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation des engagements	4,70 %	4,25 %	4,00 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2000-2002	Insee 2000-2002	Insee 1998-2000

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées. Les tables de turnover sont établies pour chaque société concernée, par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Une variation de +/- 1,0 point du taux d'actualisation entraîne une variation de l'ordre de 3 M€ de l'engagement total.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 a supprimé la possibilité pour les entreprises de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008, et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans).

Compte tenu des modalités de départ, il a été considéré que cette contribution de 50 % s'appliquerait à l'ensemble des salariés.

Les changements entraînés par ces nouvelles dispositions légales ont été considérés par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas encore été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;
- la suppression d'une modalité de départ et l'institution d'une nouvelle contribution sur l'indemnité versée en cas de mise à la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles telles que définies par IAS 19.

Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite (France)

(en milliers d'euros)

	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Écarts actuariels non comptabilisés	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 décembre 2004	9 263	-	9 263	1 093
Coût des services rendus	832	-	832	832
Coût financier	457	-	457	457
Pertes/gains actuariels nets comptabilisés en résultat	1	-	1	1
Prestations servies aux salariés	-	-	-	-
Variation des écarts actuariels nets non reconnus	1 285	- 1 285	-	-
31 décembre 2005	11 838	- 1 285	10 553	1 290
Coût des services rendus	1 071	-	1 071	1 071
Coût financier	587	-	587	587
Pertes/gains actuariels nets comptabilisés en résultat	81	-	81	81
Prestations servies aux salariés	-	-	-	-
Variation des écarts actuariels nets non reconnus	825	- 825	-	-
31 décembre 2006	14 402	- 2 110	12 292	1 739
Coût des services rendus	1 641	-	1 641	1 641
Coût financier	1 038	-	1 038	1 038
Prestations servies aux salariés	- 10	-	- 10	- 10
Variation des écarts actuariels 2007	5 527	-	5 527	-
Écarts actuariels non reconnus au 01/01/2007	-	2 110	2 110	-
31 DÉCEMBRE 2007	22 598	-	22 598	2 669

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	22 598	14 402
Ajustement des passifs liés à l'expérience	- 529	- 79
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	- 2,34 %	- 0,55 %

En Italie, le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités légales de fin de contrat (Trattamento di Fine Rapporto). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT. La méthode utilisée pour la détermination des engagements au

titre de ces indemnités de fin de contrat diffère de la méthode des unités de crédit projetées car elle repose sur une logique de droits acquis plutôt que projetés. L'écart entre les deux méthodes n'est pas significatif.

Note 17 | Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2007	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/2007
Provisions pour litiges	2 081	-	397	- 952	- 433	1 093
Provisions pour garanties	-	1 140	-	-	- 160	980
Provisions pour risques - Filiales non consolidées	426	-	-	-	- 294	132
Autres provisions pour risques	1 468	1 367	-	- 458	- 1 406	971
Sous-total provisions pour risques	3 975	2 507	397	- 1 410	- 2 293	3 176
Provisions pour charges - Filiales Valoris	14	-	-	- 14	-	-
Autres provisions pour charges	-	160	1 174	- 5	-	1 329
Sous-total provisions pour charges	14	160	1 174	- 19	-	1 329
TOTAL	3 989	2 667	1 571	- 1 429	- 2 293	4 505

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant			1 563		- 893	
Résultat financier			8		- 1 400	
TOTAL			1 571		- 2 293	

- Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges prud'homaux, des indemnités de départ de collaborateurs et quelques litiges commerciaux.
- Les provisions sur filiales non consolidées concernent la cessation d'activité de Sopra Group GmbH en Allemagne et des filiales de Valoris.
- Les autres provisions pour risques enregistrent une reprise de la provision de 1 400 k€ destinée à faire face à la perte de valeur envisagée d'instruments de couverture de taux au 31 décembre 2006.
- Les variations de périmètre concernent l'acquisition de l'activité B2B d'Atos en Allemagne.

Note 18 | Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dettes sur immobilisations - part à plus d'un an	6 692	17 393	21 078
Participation des salariés de l'exercice	6 842	7 433	4 712
Avances conditionnées	152	272	381
TOTAL	13 686	25 098	26 171

- Les dettes sur immobilisations comprennent la part à plus d'un an des montants que le Groupe estime devoir acquitter au titre des clauses de compléments de prix prévues par les accords d'acquisition (6 692 k€). La part à moins d'un an est comptabilisée en *Autres dettes courantes* (8 436 k€). Au 31 décembre 2007, le total de ces dettes est de 15 128 k€.
- La participation des salariés correspond aux sommes comptabilisées en charges de personnel au titre de la période par les sociétés Sopra Group et Axway. Ces fonds sont portés en augmentation des emprunts et dettes financières l'exercice suivant.
- Les avances conditionnées correspondent à des subventions reçues d'OSEO par la société Acanthis acquise par Sopra Group en janvier 2005 et fusionnée courant 2005.

Note 19 | Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Fournisseurs	49 502	42 019	36 592
Fournisseurs - avances et acomptes, avoirs à recevoir	- 1 043	- 253	- 232
TOTAL	48 459	41 766	36 360

Note 20 | Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	9 403	17 181	2 364
Dettes sociales	129 921	116 813	105 898
Dettes fiscales	72 723	63 645	59 920
Impôt sur les sociétés	3 150	15 604	1 331
Produits constatés d'avance	52 564	57 331	37 171
Dettes diverses	1 072	629	513
TOTAL	268 833	271 203	207 197

Comme indiqué à la note 18, les dettes sur immobilisations - part à moins d'un an comprennent 8 436 k€ de compléments de prix liés aux acquisitions.

Les dettes sociales comprennent uniquement les sommes dues aux organismes sociaux et aux salariés et la participation des salariés d'Orga Consultants virée à un organisme gestionnaire l'exercice suivant.

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement (cf. note 1.22).

Note 21 | Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés correspondent à un instrument de couverture de taux (cf. notes 11 et 33.3.a).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 22 | Chiffre d'affaires

22.1. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Conseil	43,9	4,4 %	41,0	4,6 %	41,3	5,5 %
ISS France	597,5	59,7 %	537,9	59,9 %	504,7	66,6 %
ISS Europe	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %	125,5	16,6 %
Axway	145,1	14,5 %	116,9	13,0 %	85,5	11,3 %
TOTAL	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %	757,0	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

22.2. Activité par marchés

	2007	2006	2005
Banque	24,5 %	23,2 %	23,2 %
Industrie	16,2 %	15,9 %	18,6 %
Services (dont Immobilier)	18,7 %	21,0 %	20,2 %
Télécoms	12,6 %	12,6 %	12,8 %
Secteur Public	15,8 %	14,1 %	10,8 %
Assurances	6,2 %	7,3 %	8,7 %
Distribution	6,0 %	5,9 %	5,7 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

22.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %	125,5	16,6 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	30,1	3,0 %	27,4	3,0 %	23,2	3,0 %
Axway	83,9	8,4 %	60,7	6,8 %	35,5	4,7 %
Chiffre d'affaires International	328,9	32,8 %	290,0	32,3 %	184,2	24,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %	757,0	100,0 %

Note 23 | Achats consommés

(en milliers d'euros)	2007	% CA	2006	% CA	2005	% CA
Achats de sous-traitance	95 584	9,5 %	83 812	9,3 %	71 802	9,5 %
Achats non stockés de matériel et fournitures	7 417	0,7 %	3 950	0,4 %	2 953	0,4 %
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	10 243	1,0 %	16 276	1,8 %	8 749	1,2 %
TOTAL	113 244	11,3 %	104 038	11,6 %	83 504	11,0 %

Note 24 | Charges de personnel

24.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Salaires et traitements	465 353	415 974	352 895
Charges sociales	175 053	158 643	143 655
Participation des salariés	7 475	7 952	5 418
TOTAL	647 881	582 569	501 968

24.2. Effectif

Effectif de fin de période	2007	2006	2005
France	7 580	6 750	6 550
International	3 740	3 160	2 550
TOTAL	11 320	9 910	9 100

Effectif moyen	2007	2006	2005
France	7 296	6 702	6 509
International	3 460	2 900	1 650
TOTAL	10 756	9 602	8 159

24.3. Participation des salariés

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit aux notes 1.20 et 14.1.

La participation des salariés aux résultats concerne Sopra Group pour un montant de 5 951 k€, Axway pour 890 k€ et Orga Consultants pour 634 k€.

24.4. Options de souscription d'actions

Le coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues a été comptabilisé en charges de personnel pour un montant de 859 k€ au titre de l'exercice 2007 (cf. note 1.17 et *État des variations des capitaux propres consolidés*).

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions encore actifs sont présentées à la note 13.2.

Note 25 | Charges externes

(en milliers d'euros)	2007		2006		2005	
Locations et charges locatives	27 148	23,3 %	24 805	23,3 %	22 999	26,3 %
Entretien et réparations	6 017	5,2 %	5 422	5,1 %	5 095	5,8 %
Personnel extérieur de structure	4 150	3,6 %	6 404	6,0 %	2 425	2,8 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 337	6,3 %	6 262	5,9 %	4 177	4,8 %
Publicité et relations publiques	5 392	4,6 %	4 756	4,5 %	2 966	3,4 %
Déplacements et missions	47 726	40,9 %	42 599	40,0 %	37 491	42,8 %
Télécommunications	6 035	5,2 %	5 486	5,1 %	5 467	6,2 %
Divers	12 890	11,0 %	10 883	10,2 %	6 887	7,9 %
TOTAL	116 695	100 %	106 617	100 %	87 507	100 %

Note 26 | Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 086	1 138	1 151
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 319	5 327	4 722
Dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail	4 289	3 926	3 598
Dotations aux amortissements	11 694	10 391	9 471
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	- 15	476	-
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	2 930	1 963	2 570
Dotations aux provisions et dépréciations	2 915	2 439	2 570
TOTAL	14 609	12 830	12 041

Note 27 | Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique a supporté en 2006, pour un montant de 1 127 k€, les charges liées à l'arrêt de l'activité Pyramid, offre progiciel et services associés destinée aux cabinets d'administrateurs de biens.

En 2007, elle enregistre, pour un montant de 673 k€, des charges non récurrentes liées à l'acquisition de l'activité B2B d'Atos Origin :

il s'agit de charges engagées pour doter cette activité d'une structure administrative, technique et logistique permettant un fonctionnement normal, suite à sa sortie du Groupe Atos qui assurait ces fonctions en central.

Note 28 | Charges et produits financiers

28.1. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	169	411	400
Charges d'intérêt	- 7 983	- 6 438	- 4 231
Incidence de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué	- 11	- 320	- 67
TOTAL	- 7 825	- 6 347	- 3 898

L'évolution de la charge financière est essentiellement due à l'accroissement de la dette générée par les opérations de croissance externe et au décaissement différé de 2006 sur 2007 au titre de l'impôt sur les sociétés. L'augmentation des taux d'intérêt est largement contenue par la couverture de taux mise en place concomitamment à la souscription du crédit syndiqué.

28.2. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Dotations et reprises aux provisions	1 759	- 1 519	236
Actualisation des engagements de retraite	- 1 038	- 587	- 458
Actualisation de la participation des salariés	439	338	345
Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises	- 373	- 1 132	- 247
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	677	1 428	-
Gains et pertes de change réalisés	- 597	- 241	- 136
Gains et pertes de change latents	- 3 817	850	224
Autres produits et charges financiers	950	- 438	28
TOTAL	- 2 000	- 1 301	- 8

Les *Dotations et reprises aux provisions* comprennent une reprise de la provision de 1 400 k€ destinée à faire face à la perte de valeur envisagée d'instruments de couverture de taux au 31 décembre 2006.

Actualisation des engagements de retraite : cf. note 16

Actualisation de la participation des salariés : cf. note 14.1

Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises : cf. note 18.

La rubrique *Variation de valeur des instruments financiers dérivés* enregistre la variation nette (677 k€) de la juste valeur de deux instruments de couverture de taux liés au crédit syndiqué mis en place en octobre 2005.

Les *Gains et pertes de change latents* portent essentiellement sur les comptes intragroupe en GBP (décrochage fort de cette devise à partir de mi-novembre) et en USD.

Note 29 | Charge d'impôt

29.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Impôts courants	25 441	22 772	6 553
Impôts différés	- 210	- 702	10 394
TOTAL	25 231	22 070	16 947

29.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net	55 097	44 206	35 259
Charge d'impôt	- 25 231	- 22 070	- 16 947
Résultat avant impôt	80 328	66 276	52 026
Taux d'imposition théorique	34,43 %	34,43 %	34,93 %
Charge d'impôt théorique	- 27 657	- 22 819	- 18 236
Rapprochement			
Différences permanentes	- 249	- 733	- 241
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 2 246	- 552	- 158
Utilisation de reports déficitaires non activés	3 574	755	1 092
Effet des crédits d'impôts recherche	779	738	304
Différentiel de taux - France / Étranger	608	531	302
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	- 38	-	- 10
Autres	- 2	10	-
Charge réelle d'impôt	- 25 231	- 22 070	- 16 947
Taux d'imposition effectif	31,41 %	33,30 %	32,46 %

Le taux d'imposition effectif 2007 est égal à 31,4 % du résultat avant impôt contre 33,3 % en 2006. Cette amélioration est due à l'utilisation de déficits fiscaux et à la baisse du taux d'imposition en Espagne.

Note 30 | Résultats par action

(en euros)	2007	2006	2005
Résultat net - part du Groupe	55 096 763	44 206 004	35 259 027
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 477 548	11 461 664	10 861 908
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	4,80	3,86	3,25

(en euros)	2007	2006	2005
Résultat net - part du Groupe	55 096 763	44 206 004	35 259 027
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 477 548	11 461 664	10 861 908
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	123 862	239 379	218 002
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	11 601 410	11 701 043	11 079 910
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	4,75	3,78	3,18

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites à la note 1.24.

Les seuls éléments dilutifs sont les options de souscription d'actions dont le détail est présenté à la note 13.2.

AUTRES INFORMATIONS

Note 31 | Information sectorielle et géographique

31.1. Résultats sectoriels

a. Intégration de Systèmes et de Solutions - France

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Chiffre d'affaires	597,5		537,9		504,7	
Résultat opérationnel courant	52,3	8,8 %	44,1	8,2 %	37,5	7,4 %
Résultat opérationnel	52,3	8,8 %	43,0	8,0 %	37,5	7,4 %

b. Conseil

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Chiffre d'affaires	43,9		41,0		41,3	
Résultat opérationnel courant	4,5	10,3 %	4,0	9,8 %	5,0	12,1 %
Résultat opérationnel	4,5	10,3 %	4,0	9,8 %	5,0	12,1 %

c. Intégration de Systèmes et de Solutions - Europe

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Chiffre d'affaires	214,9		201,9		125,5	
Résultat opérationnel courant	19,5	9,1 %	15,1	7,5 %	4,8	3,8 %
Résultat opérationnel	19,5	9,1 %	15,1	7,5 %	4,8	3,8 %

d. Axway

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Chiffre d'affaires	145,1		116,9		85,5	
Résultat opérationnel courant	14,5	10,0 %	11,8	10,1 %	8,8	10,3 %
Résultat opérationnel	13,8	9,5 %	11,8	10,1 %	8,8	10,3 %

e. Groupe

(en millions d'euros)	2007		2006		2005	
Chiffre d'affaires	1 001,4		897,7		757,0	
Résultat opérationnel courant	90,8	9,1 %	75,0	8,4 %	56,1	7,4 %
Résultat opérationnel	90,1	9,0 %	73,9	8,2 %	56,1	7,4 %

31.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Chiffre d'affaires	672,5	94,3	82,1	106,7	45,8	1 001,4

31.3. Ventilation des principaux actifs sectoriels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Conseil	ISS France	ISS Europe	Axway	TOTAL
Écarts d'acquisition	3 876	49 245	172 065	75 372	300 558
Immobilisations corporelles	-	28 573	3 079	1 306	32 958
Clients et comptes rattachés	15 606	207 121	84 074	52 163	358 964

31.4. Ventilation géographique des principaux actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Écarts d'acquisition	54 182	63 684	84 297	67 967	30 428	300 558
Immobilisations corporelles	26 033	754	3 600	1 446	1 125	32 958
Clients et comptes rattachés	249 209	25 402	38 683	36 221	9 449	358 964

Note 32 | Instruments financiers

32.1. Instruments financiers inscrits au bilan

a. Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2007					Ventilation par classes d'instruments financiers				
		Valeur au bilan	Hors champ d'application IFRS 7	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes financières au coût amorti				
Écarts d'acquisition	4	300 558	300 558	-	-	-	-				
Immobilisations incorporelles	5	5 234	5 234	-	-	-	-				
Immobilisations corporelles	6	32 958	32 958	-	-	-	-				
Actifs financiers	7	4 003	-	-	1 301	2 702	-				
Impôts différés actifs	8	13 147	13 147	-	-	-	-				
Actif non courant		355 900	351 897	-	1 301	2 702	-				
Stocks et en-cours		274	274	-	-	-	-				
Clients et comptes rattachés	9	358 964	-	-	-	358 964	-				
Autres créances courantes	10	23 866	-	-	-	23 866	-				
Instruments financiers dérivés	11	3 210	-	3 210	-	-	-				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	26 573	-	26 573	-	-	-				
Actif courant		412 887	274	29 783	-	382 830	-				
TOTAL DE L'ACTIF		768 787	352 171	29 783	1 301	385 532	-				
Capital		46 686	46 686	-	-	-	-				
Réserves liées au capital		51 681	51 681	-	-	-	-				
Réserves consolidées		110 774	110 774	-	-	-	-				
Résultat de l'exercice		55 097	55 097	-	-	-	-				
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		- 15 433	- 15 433	-	-	-	-				
Capitaux propres - part du Groupe		248 805	248 805	-	-	-	-				
Intérêts minoritaires		2	2	-	-	-	-				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13	248 807	248 807	-	-	-	-				
Emprunts et dettes financières - part à long terme	14	134 428	-	-	-	-	134 428				
Impôts différés passifs	15	1 028	1 028	-	-	-	-				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	16	25 520	25 520	-	-	-	-				
Provisions non courantes	17	4 505	4 505	-	-	-	-				
Autres dettes non courantes	18	13 686	6 692	-	-	152	6 842				
Passif non courant		179 167	37 745	-	-	152	141 270				
Emprunts et dettes financières - part à court terme	14	22 416	-	-	-	-	22 416				
Fournisseurs et comptes rattachés	19	48 459	-	-	-	48 459	-				
Autres dettes courantes	20	268 833	8 436	-	-	260 397	-				
Instruments financiers dérivés	21	1 105	-	1 105	-	-	-				
Passif courant		340 813	8 436	1 105	-	308 856	22 416				
TOTAL DU PASSIF		519 980	46 181	1 105	-	309 008	163 686				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		768 787	294 988	1 105	-	309 008	163 686				

b. Au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2006					
		Valeur au bilan	Hors champ d'application IFRS 7	Ventilation par classes d'instruments financiers			
				Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes financières au coût amorti
Écarts d'acquisition	4	278 654	278 654	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	5	1 538	1 538	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6	31 968	31 968	-	-	-	-
Actifs financiers	7	4 068	-	-	1 301	2 767	-
Impôts différés actifs	8	8 557	8 557	-	-	-	-
Actif non courant		324 785	320 717	-	1 301	2 767	-
Stocks et en-cours		23	23	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	9	323 819	-	-	-	323 819	-
Autres créances courantes	10	20 750	-	-	-	20 750	-
Instruments financiers dérivés	11	2 824	-	2 824	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	50 693	-	50 693	-	-	-
Actif courant		398 109	23	53 517	-	344 569	-
TOTAL DE L'ACTIF		722 894	320 740	53 517	1 301	347 336	-
Capital		45 867	45 867	-	-	-	-
Réserves liées au capital		46 886	46 886	-	-	-	-
Réserves consolidées		82 136	82 136	-	-	-	-
Résultat de l'exercice		44 206	44 206	-	-	-	-
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		- 2 875	- 2 875	-	-	-	-
Capitaux propres - part du Groupe		216 220	216 220	-	-	-	-
Intérêts minoritaires		1	1	-	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13	216 221	216 221	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	14	136 487	-	-	-	-	136 487
Impôts différés passifs	15	284	284	-	-	-	-
Provisions pour retraites et engagements assimilés	16	14 515	14 515	-	-	-	-
Provisions non courantes	17	3 989	3 989	-	-	-	-
Autres dettes non courantes	18	25 098	17 393	-	-	7 705	-
Passif non courant		180 373	36 181	-	-	7 705	136 487
Emprunts et dettes financières - part à court terme	14	11 935	-	-	-	-	11 935
Fournisseurs et comptes rattachés	19	41 766	-	-	-	41 766	-
Autres dettes courantes	20	271 203	15 598	-	-	255 605	-
Instruments financiers dérivés	21	1 396	-	1 396	-	-	-
Passif courant		326 300	15 598	1 396	-	297 371	11 935
TOTAL DU PASSIF		506 673	51 779	1 396	-	305 076	148 422
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		722 894	268 000	1 396	-	305 076	148 422

32.2. Effet en résultat des instruments financiers

Les effets en résultat des instruments financiers sont non significatifs et concernent principalement la variation de valeur des instruments de couverture de taux tels que décrits à la note 11.

Note 33 | Facteurs de risques financiers

33.1. Risque de crédit

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : dépréciées	Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
				moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients (y compris créances douteuses)	284 885	3 390	198 331	39 177	22 254	12 845	5 042	3 699	147

33.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (cf. note 14), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

L'endettement net consolidé ventilé par échéance est présenté dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	5 868	29 000	28 000	29 000	29 000	-	120 868
Dettes de location-financement	4 137	2 987	1 780	771	-	-	9 675
Participation des salariés	2 519	2 174	2 522	3 435	5 650	-	16 300
Autres dettes financières diverses	78	-	-	-	-	109	187
Concours bancaires courants	9 814	-	-	-	-	-	9 814
Emprunts et dettes financières	22 416	34 161	32 302	33 206	34 650	109	156 844
Valeurs mobilières de placement	- 152	-	-	-	-	-	- 152
Disponibilités	- 26 421	-	-	-	-	-	- 26 421
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	- 4 157	34 161	32 302	33 206	34 650	109	130 271

33.3. Risques de marché

a. Risque de taux

Le risque de taux est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires du Groupe.

La ventilation des actifs et dettes financières en fonction de la nature des taux, fixe ou variable, figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	2007	Taux	Couvertures Taux / Change
Emprunts bancaires	120 868	Variable	Swaps
Dettes de location-financement	9 675	Fixe	Néant
Participation des salariés	16 300	Fixe	Néant
Autres dettes financières diverses	187	Fixe	Néant
Concours bancaires courants	9 814	Variable	Néant
Emprunts et dettes financières	156 844		
Valeurs mobilières de placement	- 152	Variable	Néant
Disponibilités	- 26 421	Variable	Néant
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	130 271		

L'endettement net au 31 décembre 2007, soit 130,3 M€, est composé à hauteur de 79,9 % (104,1 M€) de dettes à taux variable (en règle générale basé sur l'Euribor) et, à hauteur de 20,1 % (26,2 M€), de dettes à taux fixe. L'incidence d'une variation de taux de +/- 1 point appliqué à la totalité de l'endettement net à taux variable et sur une année entière serait de +/- 1 M€, en l'absence de couverture de taux.

À l'occasion de la souscription du crédit syndiqué de 200 M€ en octobre 2005, le Groupe a mis en place une garantie contre la hausse des taux portant sur les deux tiers du crédit, d'une durée de 7 ans.

Elle se compose de deux instruments :

- un premier *swap* qui échange le taux variable E6M du crédit contre un taux fixe de 3,16 % ;
- un second *swap* qui échange le taux fixe de 3,16 % contre :
 - 3 % si E12M post < 1,99 %,
 - E12M post si 1,99 % <= E12M post < 3,68 %,
 - 3,68 % si 3,68 % <= E12M post.

La valorisation nette de ces deux instruments de taux est de + 2,1 M€ au 31 décembre 2007 :

- *Swap* 1 : + 3,2 M€
- *Swap* 2 : - 1,1 M€
- Net : + 2,1 M€

Cette garantie n'étant pas qualifiée de couverture parfaite au sens d'IAS 39 est donc considérée comme opération de transaction dont les effets sont enregistrés par le compte de résultat.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaises et américaines. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Le risque sur les opérations commerciales est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

La ventilation par devises de l'endettement net consolidé est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Euro	Livre anglaise	Franc suisse	Couronne suédoise	Dollar américain	Autres devises	TOTAL
Emprunts bancaires	120 868	-	-	-	-	-	120 868
Dettes de location-financement	9 675	-	-	-	-	-	9 675
Participation des salariés	16 300	-	-	-	-	-	16 300
Autres dettes financières diverses	109	-	-	-	78	-	187
Concours bancaires courants	9 761	52	-	-	1	-	9 814
Emprunts et dettes financières	156 713	52	-	-	79	-	156 844
Valeurs mobilières de placement	- 152	-	-	-	-	-	- 152
Disponibilités	- 18 584	- 3 673	- 443	- 527	- 1 414	- 1 780	- 26 421
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	137 977	- 3 621	- 443	- 527	- 1 335	- 1 780	130 271

L'exposition de l'endettement net au risque de change existe principalement en Europe (filiales implantées au Royaume-Uni, en Suisse, en Suède) et, dans une moindre mesure, dans la zone Asie-Pacifique (filiales de distribution Axway) et aux États-Unis, depuis l'acquisition de Cyclone début 2006.

Le risque de change ne fait pas l'objet de couverture systématique. En revanche, toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture spécifique.

c. Risque sur actions

Au 31 décembre 2007, Sopra Group détenait 2 175 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 116 515 €, soit un prix moyen d'achat de 53,57 €.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2007 est de (-) 80 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

Note 34 | Transactions avec les parties liées

34.1. Rémunération des principaux dirigeants

Les éléments figurant dans le tableau des rémunérations concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en milliers d'euros)	2007	2006
Avantages à court terme	1 258	1 311
Avantages postérieurs à l'emploi	9	20
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	-	34
TOTAL	1 267	1 365

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007 a fixé à 100 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. notes 1.19 et 16). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction Générale ne détenait au 31 décembre 2007 d'options de souscription d'actions.

Il n'y a pas eu de prêt consenti aux administrateurs et aux membres de la Direction (ni aux membres de leur famille proche).

34.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Actifs financiers disponibles à la vente*. Elles correspondent toutes, à l'exception de Cosmosbay - Vectis, à des sociétés en

cours de liquidation, pour lesquelles aucune transaction significative n'a été réalisée depuis 2005.

34.3. Relations avec d'autres parties liées

Sopra Group entretient des relations significatives avec deux de ses actionnaires : le Groupe Société Générale et le Groupe Crédit Agricole détenteurs au 31 décembre 2007 respectivement de 12,29 % et de 2,01 % du capital.

Le Conseil d'administration de Sopra Group comprend deux administrateurs appartenant au Groupe Société Générale (MM. Philippe Citerne et Hervé Saint-Sauveur) et un administrateur appartenant au Groupe Crédit Agricole (M. Bernard Michel).

La Société Générale et le Crédit Agricole sont à la fois des clients et des banquiers importants pour Sopra Group.

Note 35 | Engagements hors bilan et passifs éventuels

35.1. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Obligations contractuelles <i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période			2007	2006	2005
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Dettes à long terme	5 868	115 000	-	120 868	121 831	160 216
Obligations en matière de location-financement	4 137	5 538	-	9 675	8 972	7 900
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	2 519	13 781	-	16 300	13 821	11 966
Autres dettes financières diverses	78	-	109	187	-	-
Concours bancaires courants	9 814	-	-	9 814	3 798	1 901
TOTAL	22 416	134 319	109	156 844	148 422	181 983

Autres engagements commerciaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant des engagements par période			2007	2006	2005
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	2 737	-	2 737	2 080	1 459
Obligations de rachat	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	4 170	-	-	4 170	3 596	2 373
TOTAL	4 170	2 737	-	6 907	5 676	3 832

35.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006	2005
Effets escomptés non échus	-	-	-
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	2 737	2 080	1 459
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	4 170	3 596	2 373
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-
Instruments de couverture de change	-	-	-

35.3. Nantissements, garanties et sûretés

a. Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nbre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Sopra GMT	Lyonnaise de Banque	Octobre 2007	Octobre 2008	Remboursement crédit 9 M€	250 000	2,14 %
Sopra GMT	Natexis	Mars 2007	Mars 2010	Remboursement crédit 5,0 M€	120 000	1,03 %
Sopra GMT	Natexis	Janvier 2005	Janvier 2008	Remboursement crédit 3,0 M€	100 000	0,86 %
Sopra GMT	BNP Paribas	Septembre 2004	Septembre 2008	Remboursement crédit 5,0 M€	228 600	1,96 %
TOTAL					698 600	5,99 %

b. Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Aucun nantissement de cette nature n'a été consenti.

35.4. Sûretés réelles données en garantie

Aucune sûreté réelle n'a été consentie en garantie des financements accordés par les établissements de crédit.

35.5. Covenants

Dans le cadre du crédit syndiqué de 200 millions d'euros mis en place en octobre 2005, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation reste inférieur à 3,5 jusqu'au 31 décembre 2005 et, à compter de cette date et pendant toute la durée du crédit, inférieur à 3. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 1,38. Il s'établit à 1,27 au 31 décembre 2007 ;
- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 0,54. Il s'établit à 0,52 au 31 décembre 2007 ;
- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 11,6. Il s'établit à 11,5 au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations (cf. note 18) et ne prend pas en compte la participation des salariés.

35.6. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

35.7. Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2007, 131 142 heures ont été acquises et 78 276 heures consommées au titre du droit individuel à la formation.

Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 217 113 heures au 31 décembre 2007.

Note 36 | Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la

situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la société ou du Groupe.

Note 37 | Événements postérieurs à la clôture de la période

Sopra Group a finalisé mi-janvier 2008 l'acquisition des sociétés françaises CIBF – Compagnie d'Ingénierie Bancaire et Financière – et G2i. Les transactions ont été réalisées en numéraire. Les deux sociétés seront consolidées à compter du 1^{er} janvier 2008.

La complémentarité de Sopra Group et de CIBF, par leurs positionnements géographiques respectifs, d'une part, et par leur expertise commune dans les « Moyens de Paiement », notamment dans le domaine du SEPA (Single Euro Payments Area), d'autre part, permet à Sopra Group, en particulier, de développer ses

positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan.

L'acquisition de G2i s'inscrit dans la stratégie annoncée de conforter le positionnement du Groupe en France en développant ses positions chez les grands donneurs d'ordre. G2i propose du conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus.

Note 38 | Taux de conversion des monnaies étrangères

1 € / Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Franc suisse	1,6459	1,5766	1,5478	1,6547	1,6069	1,5551
Livre sterling	0,6873	0,6818	0,6830	0,7334	0,6715	0,6853
Couronne suédoise	9,2647	9,2515	9,2971	9,4415	9,0408	9,3885
Leu roumain	3,3410	3,5115	3,5956	3,6077	3,3835	3,6802
Dollar américain	1,3797	1,2617	1,2360	1,4721	1,3170	1,1797
Dollar canadien	1,4662	1,4253	1,4171	1,4449	1,5281	1,3725
Dollar australien	1,6365	1,6678	1,6261	1,6757	1,6691	1,6109
Dollar de Hong-Kong	10,7610	9,8020	9,6099	11,4800	10,2407	9,1474
Dollar de Singapour	2,0691	1,9962	2,0596	2,1163	2,0202	1,9628
Yuan (Chine)	10,4551	10,0422	10,1060	10,7524	10,2796	9,5204
Roupie (Inde)	56,6764	57,1429	53,5240	57,9856	58,3090	53,2995
Ringitt (Malaisie)	4,7229	4,6170	4,7039	4,8682	4,6490	4,4584
Won coréen	1 280,1108	-	-	1 377,9600	-	-

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sopra Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2 de l'annexe relative au changement de méthode comptable afférent à l'application de l'amendement à IAS 19.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de l'amendement à IAS 19 *Avantages du personnel*. Conformément à la norme IAS 19, l'information comparative relative aux exercices 2006 et 2005 a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cet amendement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2006 et 2005 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.2 aux comptes consolidés.

La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans la note 1.19.b aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 1.12 et 4.4 aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars & Guérard

Pierre Sardet



COMPTES INDIVIDUELS 2007



6

	page
Bilan	108
Compte de résultat	109
Annexe aux comptes individuels	110
Rapport général des Commissaires aux comptes	126
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	127

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	2007	2006
Immobilisations incorporelles	49 612	48 480
Immobilisations corporelles	15 676	16 371
Immobilisations financières	338 616	255 783
Actif immobilisé	403 904	320 634
Stocks et en-cours	27	23
Clients et comptes rattachés	237 073	235 326
Autres créances et comptes de régularisation	55 818	51 740
Valeurs mobilières de placement	-	20 241
Disponibilités	8 704	9 289
Actif circulant	301 622	316 619
TOTAL DE L'ACTIF	705 526	637 253

PASSIF (en milliers d'euros)	2007	2006
Capital	46 686	45 867
Primes	92 693	88 766
Réserves	60 099	44 940
Résultat	27 012	30 638
Capitaux propres	226 490	210 211
Provisions	19 077	12 719
Emprunts et dettes financières	138 686	133 722
Fournisseurs et comptes rattachés	37 031	26 942
Dettes fiscales et sociales	154 485	155 005
Autres dettes et comptes de régularisation	129 757	98 654
Dettes	459 959	414 323
TOTAL DU PASSIF	705 526	637 253

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Chiffre d'affaires net	616 051	555 169
Autres produits d'exploitation	1 445	2 826
Produits d'exploitation	617 496	557 995
Achats consommés	4 738	6 132
Charges de personnel	396 209	362 024
Autres charges d'exploitation	135 241	115 564
Impôts et taxes	19 191	16 695
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7 629	5 212
Charges d'exploitation	563 008	505 627
Résultat d'exploitation	54 488	52 368
Charges et produits financiers	- 9 224	- 4 480
Résultat courant avant impôts	45 264	47 888
Charges et produits exceptionnels	231	2 886
Participation des salariés	- 5 406	- 6 073
Impôts sur les résultats	- 13 077	- 14 063
RÉSULTAT NET	27 012	30 638

Annexe aux comptes individuels

1 | Faits majeurs, relations intra-groupe, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Faits majeurs

1.1.1. Acquisition de Business Architects International

Sopra Group a acquis, en octobre 2007, 100 % du capital de la société belge Business Architects International (BAI). Cette acquisition a été réalisée en numéraire pour un montant de 37,5 M€. Cette société disposant à la date d'acquisition d'une trésorerie de 23,0 M€, le décaissement net n'est que de 14,5 M€.

BAI dispose d'une offre « solutions crédits » à l'état de l'art fonctionnel et technologique et propose les services de consulting et de mise en place associés.

Pour Sopra Group, ce rapprochement s'inscrit dans sa stratégie de développement de ses positions en Europe dans le secteur des services financiers et, en particulier, de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan.

1.1.2. Organisation juridique des activités off-shore

Avec pour objectif d'harmoniser l'organisation juridique avec l'organisation opérationnelle qui confie à la France le pilotage et le développement des activités d'off-shoring dans différents pays, Sopra Group a réalisé les opérations suivantes sur l'année 2007 :

- **Espagne** – L'activité du centre de services espagnol hébergé par Sopra PROFit a été filialisée en avril 2007. Cette nouvelle entité, dénommée CS Sopra España, est détenue à 100 % par Sopra Group ;
- **Maroc** – Sopra Group a créé un nouveau centre de services au Maroc. Cette nouvelle filiale, dénommée SOPRAnic, est détenue à 100 % par Sopra Group ;
- **Inde** – La totalité des titres de participation de Sopra India Private Ltd, détenus à l'origine par Sopra Newell & Budge, ont été acquis par Sopra Group. Cette transaction intra-groupe a été réalisée en valeur nette comptable.

1.2. Relations intra-groupe

L'analyse des comptes individuels de Sopra Group est rendue difficile en raison du fort niveau d'intégration des sociétés françaises sur les plans fonctionnel et logistique. Le fonctionnement du Groupe est par conséquent marqué par de nombreuses et importantes relations entre Sopra Group et ses filiales Axway Software et Orga Consultants qu'elle détient à 100 %.

1.2.1. Axway Software

Les conventions mises en place à la suite de la filialisation de l'activité EAI (Enterprise Application Integration) intervenue en 2001 se sont poursuivies au cours de l'exercice 2007.

- Sopra Group met à disposition d'Axway Software :
 - des bureaux entièrement équipés, principalement sur les sites d'Annecy-le-Vieux et de Puteaux ;
 - des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Axway Software, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

- Sopra Group facture à Axway Software les prestations effectuées à son profit par les Directions Fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.
- Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.
- La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.
- Axway Software est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Orga Consultants dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.2.2. Orga Consultants

- Sopra Group met à disposition d'Orga Consultants :
 - des bureaux entièrement équipés sur les sites de Lyon-Ecully et de Paris-Neuilly ;
 - des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Orga Consultants, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

- Sopra Group facture à Orga Consultants les prestations effectuées à son profit par les Directions Fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.
- Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.

- La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.
- La contribution de Sopra Group au développement commercial d'Orga Consultants fait l'objet d'une facturation égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants.
- Orga Consultants est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Axway Software dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels 2007 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

1.3.1. Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des progiciels peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.3.2. Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

1.3.3. Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux progiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis 2000, mais peuvent donner lieu, le cas échéant, à constitution d'une provision pour dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

La société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

1.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.3.5. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage déterminée depuis l'exercice 2003 en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (application par anticipation du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,5 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 9,5 %.

Les tests sont pratiqués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT peut regrouper plusieurs sociétés au sein d'un pays et d'une activité.

1.3.6. Chiffre d'affaires

a. Activités d'intégration de systèmes et de conseil

Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus figurent au poste *Autres dettes et comptes de régularisation* du passif.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

1.3.7. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une provision est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

1.3.8. Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Sopra Group provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Group envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par Sopra Group sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. En pratique, ce taux est celui des OAT à 10 ans, constaté en fin d'année, majoré de 0,25 % soit 4,70 % pour l'année 2007 ;
- application d'un taux de cotisations sociales de 50 % sur l'ensemble des salariés. La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008 et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans) ;

- les tables de turn-over sont mises à jour annuellement en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- les tables de mortalité sont les tables INSEE 2000-2002.

Le compte de résultat supporte le coût des services rendus qui constate l'augmentation de l'obligation liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire (*Dotations aux provisions*) et la charge d'intérêt sur l'obligation (*Charges financières*).

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat, à partir des exercices suivant leur constatation, pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant de l'obligation.

1.3.9. Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2007. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, des formations sans lien avec l'emploi occupé.

2 | Notes relatives au bilan

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2007	13 302	50 369	63 671
Acquisitions	1 413	285	1 698
Cessions	- 218	-	- 218
Au 31 décembre 2007	14 497	50 654	65 151
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2007	11 841	3 350	15 191
Dotations	566	-	566
Reprises	- 218	-	- 218
Au 31 décembre 2007	12 189	3 350	15 539
VALEUR NETTE			
Au 1^{er} janvier 2007	1 461	47 019	48 480
Au 31 décembre 2007	2 308	47 304	49 612

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés,
- de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

Les acquisitions de logiciels concernent principalement des logiciels pour l'équipement de postes de travail, ainsi que des outils de développement et d'industrialisation.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 14 300 k€ au titre de l'exercice 2007, ont été intégralement comptabilisés en charges (cf. note 1.3.1).

L'acquisition pour 285 k€ de fonds de commerce correspond à l'achat de l'activité « Interface » (Aéronautique Airbus).

2.1.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE								
Au 1^{er} janvier 2007	323	6 404	760	18 891	67	11 828	2 945	41 218
Acquisitions	-	83	36	2 315	-	687	98	3 219
Cessions	-	-	- 149	-	-	-	-	- 149
Au 31 décembre 2007	323	6 487	647	21 206	67	12 515	3 043	44 288
AMORTISSEMENTS								
Au 1^{er} janvier 2007	38	4 309	701	10 227	58	7 778	1 736	24 847
Dotations	10	226	56	1 542	9	778	1 293	3 914
Reprises	-	-	- 149	-	-	-	-	- 149
Au 31 décembre 2007	48	4 535	608	11 769	67	8 556	3 029	28 612
VALEUR NETTE								
Au 1 ^{er} janvier 2007	285	2 095	59	8 664	9	4 050	1 209	16 371
Au 31 décembre 2007	275	1 952	39	9 437	-	3 959	14	15 676

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- Terrains / Constructions : au terme de contrats de crédit-bail immobilier, Sopra Group est devenu propriétaire de deux bâtiments sur le site d'Annecy-le-Vieux. À cet ensemble immobilier est venu s'adjoindre un troisième bâtiment détenu en propre.

- Agencements, mobilier et matériel de bureau : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra Group dans les principales villes de France.

Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de 4 ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes individuels.

2.1.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Participations et titres immobilisés	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} janvier 2007	322 023	40 821	1 388	364 232
Acquisitions - Augmentations	59 716	24 407	278	84 401
Cessions - Diminutions	- 1 106	- 5 396	- 139	- 6 641
Au 31 décembre 2007	380 633	59 832	1 527	441 992
DÉPRÉCIATIONS				
Au 1^{er} janvier 2007	97 536	10 913	-	108 449
Dotations	-	-	65	65
Reprises	- 1 106	- 4 032	-	- 5 138
Au 31 décembre 2007	96 430	6 881	65	103 376
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2007	224 487	29 908	1 388	255 783
Au 31 décembre 2007	284 203	52 951	1 462	338 616

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté sous la note 4.8.

a. Montants bruts

Les principaux mouvements intervenus en 2007 sur les titres de participation concernent :

- Sopra PROFit, pour un montant de 14 000 k€ au titre des compléments de prix dû pour l'exercice 2007 (7 000 k€) et prévu pour l'exercice 2008 (7 000 k€) ;
- l'acquisition des titres de la société Business Architects International pour un montant de 37 479 k€ (voir note 1.1.1) ;
- la création de CS Sopra España, filiale en Espagne, avec un capital social de 60 k€ ;
- la création de SOPRANTic, filiale au Maroc, avec un capital social de 267 k€ ;
- l'acquisition des titres Sopra India pour un montant de 7 910 k€, détenus à l'origine par Sopra Newell & Budge.

L'augmentation des créances liées à des participations correspond essentiellement aux apports effectués à Axway Software afin de financer l'acquisition par celle-ci de l'activité « logiciels B2B » d'Atos Origin en Allemagne en février 2007 et le paiement d'un complément de prix sur l'acquisition de Cyclone Inc.

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, les dépréciations suivantes ont été constituées sur les exercices précédents :

- Orga Consultants : 35 062 k€ en 2002 ;
- Sopra Group Ltd : 16 395 k€ en 2003.

Les filiales européennes de Valoris avaient également fait l'objet de provisions pour un montant de 15 914 k€ antérieurement à l'acquisition du Groupe Valoris par Sopra Group.

Des tests de dépréciation sont pratiqués annuellement et n'ont pas donné lieu à dépréciation complémentaire.

2.2. Autres éléments d'actif

2.2.1. Créances clients

(en milliers d'euros)

	2007	2006
Clients hors Groupe et comptes rattachés	160 932	154 645
Factures à établir	68 161	68 943
Clients Groupe	7 973	11 725
Clients douteux	92	154
Dépréciation des créances douteuses	- 85	- 141
TOTAL	237 073	235 326

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission

d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

2.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2007	2006
Personnel et comptes rattachés	46	28
Organismes sociaux	319	225
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices	1 807	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	6 629	6 123
■ Autres impôts, taxes et assimilés	554	384
Groupe et associés	39 076	43 487
Dépréciation des comptes courants	- 329	- 1 109
Débiteurs divers	2 057	1 270
Dépréciation des débiteurs divers	- 206	- 219
Charges constatées d'avance	2 177	1 536
Écarts de conversion Actif	3 688	15
TOTAL	55 818	51 740

2.2.3. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2007	Dotations	Reprises	Au 31/12/2007
Dépréciation sur stocks et en cours	-	-	-	-
Dépréciation sur comptes clients	141	7	63	85
Dépréciation sur comptes courants	1 109	-	780	329
Dépréciation sur débiteurs divers	219	-	13	206
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	1 469	7	856	620

Le principal mouvement intervenu en 2007 est la reprise de provisions sur créances clients et sur comptes courants, créances devenues définitivement irrécouvrables au cours de l'exercice.

Les charges liées à l'annulation de ces créances sont totalement compensées par ces reprises de provisions.

2.3. Capitaux propres

2.3.1. Capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2007 à 46 686 124 €. Il est composé de 11 671 531 actions d'une valeur nominale de 4 €.

204 696 actions de 4 € nominal ont été créées par exercice d'options de souscription d'actions correspondant à une augmentation de capital de 819 k€ et à une prime d'émission de 3 927 k€.

2.3.2. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 1^{er} janvier 2007	45 867	88 766	4 578	40 360	2	30 638	210 211
Affectation du résultat 2006 et dividendes	-	-	9	15 151	- 1	- 30 638	- 15 479
Levées d'options de souscription d'actions	819	3 927	-	-	-	-	4 746
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	27 012	27 012
Au 31 décembre 2007	46 686	92 693	4 587	55 511	1	27 012	226 490

Le montant des dividendes versés en 2007, au titre du résultat 2006, s'élève à 15 479 k€.

2.3.3. Plans d'options de souscription d'actions

Comme indiqué précédemment, 204 696 actions ont été exercées en 2007 au titre des plans N° 3 et 4.

22 100 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'options pouvant être exercées s'élève à 341 454.

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2007	Dont annulations en 2007	Nombre d'options exercées au 31/12/2007	Dont options exercées en 2007	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2007
-----------------------	--	--	---	--------------------	--	--------------------------------	--	--	--

Plan n° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 07/01/98) : émission maximum de 721 250 actions

13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	5 400	-
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	3 000	2 750	-	-
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	1 000	79 450	79 450	9 550
TOTAL	840 000				194 425	4 000	636 025	84 850	9 550

Plan n° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/00) : émission maximum de 714 774 actions

29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 800	-	-	-	100
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	283 500	-	-	-	18 000
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	48 750	4 600	131 846	119 846	122 604
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	10 800	2 500	-	-	77 200
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	1 000	-	-	19 000
TOTAL	790 200				418 450	8 100	131 846	119 846	239 904

Plan n° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/05) : émission maximum de 321 958 actions

25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	-	-	-	-	30 000
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	5 000	5 000	-	-	62 000
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	5 000	-	-	-
TOTAL	102 000				10 000	10 000	-	-	92 000

TOTAL DES PLANS					22 100		204 696		341 454
------------------------	--	--	--	--	---------------	--	----------------	--	----------------

2.4. Provisions

(en milliers d'euros)

	Au 01/01/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Au 31/12/2007
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	10 606	2 757	-	-	13 363
Provisions pour litiges commerciaux	875	50	415	13	497
Provisions pour litiges salariaux	796	129	276	352	297
Provisions pour pertes de change	16	3 688	12	4	3 688
Provisions pour risques sur filiales	426	1 100	-	294	1 232
TOTAL	12 719	7 724	703	663	19 077

Ces provisions couvrent principalement les engagements de départ en retraite et des risques liés à divers contentieux.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 19 387 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan est de 6 024 k€, alors qu'il était de 1 805 k€ à la fin de l'exercice 2006 : cette augmentation est due à

l'application de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 (voir note 1.3.8).

Les provisions pour pertes de change concernent principalement des créances rattachées aux participations et des comptes courants en livre sterling.

2.5. Dettes

2.5.1. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)

	Au 01/01/2007	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2007
Crédit syndiqué	120 000	-	-	120 000
Fonds de participation des salariés	12 003	4 919	2 900	14 022
Avances conditionnées	272	-	120	152
Autres emprunts et dettes financières	341	3 003	-	3 344
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 106	1 168	1 106	1 168
TOTAL	133 722	9 090	4 126	138 686

Pour financer les acquisitions de l'année 2005 et celles à venir, Sopra Group a négocié en octobre 2005 avec son pool bancaire, la mise en place d'un crédit syndiqué de 200 M€. Ce crédit syndiqué a remplacé les lignes de crédits antérieures. Ce contrat a été conclu pour une durée de 7 ans et donne lieu à un amortissement semestriel.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit correspondent, à hauteur de 120,0 M€ à l'utilisation d'une partie de ce crédit syndiqué.

Dans le cadre de ce crédit, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que, sur la base de données consolidées :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation reste inférieur à 3,5 jusqu'au 31 décembre 2005 et, à compter de cette date et pendant toute la durée du crédit, inférieur à 3. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 1,38. Il s'établit à 1,27 au 31 décembre 2007 ;
- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 0,54. Il s'établit à 0,52 au 31 décembre 2007 ;

- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2006 était égal à 11,6. Il s'établit à 11,5 au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations et ne prend pas en compte la participation des salariés.

Sopra Group a mis en place une garantie contre la hausse des taux portant sur les deux tiers du crédit.

Elle se compose de deux instruments :

- un premier swap qui échange le taux variable E6M du crédit contre un taux fixe de 3,16 % ;
- un second swap qui échange le taux fixe de 3,16 % contre :
 - 3 % si E12M post < 1,99 %,
 - E12M post si 1,99 % ≤ E12Mpost < 3,68 %,
 - 3,68 % si 3,68 % ≤ E12M post.

La valorisation nette de ces deux instruments de taux est de + 2,1 M€ au 31 décembre 2007 :

- Swap 1 : + 3,2 M€
- Swap 2 : - 1,1 M€
- Net : + 2,1 M€

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement la réserve spéciale de participation des salariés gérée par Sopra Group sous forme de comptes courants bloqués pour un montant de 14 M€. Depuis 2002, les collaborateurs ont également la possibilité d'opter pour une gestion externe sur des Fonds Communs de Placement Multi-Entreprises.

2.5.2. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2007	2006
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	15 188	11 666
Factures non parvenues	18 529	13 108
Fournisseurs Groupe	3 314	2 168
TOTAL	37 031	26 942

2.5.3. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2007	2006
Personnel et comptes rattachés	47 798	45 203
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 248	48 826
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéficiaires	-	13 395
■ Taxe sur la valeur ajoutée	50 729	46 200
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 710	1 381
TOTAL	154 485	155 005

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

2.5.4. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2007	2006
Acomptes clients versés	2 728	6 658
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 000	7 984
Groupe et associés	65 941	34 634
Autres dettes	15 939	13 108
Produits constatés d'avance	29 673	35 438
Écarts de conversion Passif	476	832
TOTAL	129 757	98 654

Les produits constatés d'avance, s'élevant à 29,7 M€ à fin 2007, comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

3 | Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marchés se ventile de la manière suivante :

	2007	2006
Banque & Assurance	27,1 %	26,7 %
Industrie	21,2 %	19,8 %
Services (dont Immobilier)	16,3 %	20,3 %
Télécoms	14,0 %	14,0 %
Secteur Public	14,8 %	12,7 %
Distribution	6,6 %	6,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Sur les 616 M€ de chiffre d'affaires 2007, 27 M€ sont réalisés à l'international.

3.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les jetons de présence versés au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 90 k€.

Les rémunérations versées en 2007 aux organes de Direction s'élèvent à 556 k€.

3.3. Résultat financier

Les intérêts sur les emprunts moyen terme mobilisés s'élèvent respectivement à 5 694 k€ et à 4 629 k€ pour les années 2007 et 2006.

Au 31 décembre 2007, les pertes latentes de change, principalement sur la livre sterling, ont entraîné la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 3 688 k€.

La méthode d'évaluation des engagements de retraite exposée à la note 1.3.8 conduit à comptabiliser une charge financière liée à l'actualisation de la provision d'un montant de 895 k€ au titre de l'année 2007 contre 506 k€ pour 2006.

3.4. Résultat exceptionnel

En 2006, le résultat exceptionnel était essentiellement constitué par la reprise de provisions sur les filiales d'Intégration de Systèmes espagnole et italienne pour un total de (+)4 677 k€.

3.5. Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 5 406 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun. Elle fait ensuite l'objet d'une mutualisation avec celle d'Axway Software, filiale détenue à 100 %, dans le cadre d'un accord de groupe conclu en 2002 entre les Directions des deux sociétés et des représentants des salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES). Cette participation globale est ensuite répartie suivant les mêmes critères aux salariés des deux sociétés.

3.6. Impôts sur les bénéfices

3.6.1. Intégration fiscale

Sopra Group et ses deux filiales Axway Software et Orga Consultants, détenues à 100 %, se sont placées à compter de l'exercice 2002 sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie qui pourrait résulter de l'application de ce régime bénéficie à la société mère Sopra Group. Aucune économie n'a été réalisée en 2007.

Du fait de l'application d'un seul abattement pour le calcul de la contribution sociale, Sopra Group supporte une charge de 25 k€ par filiale intégrée.

3.6.2. Crédit d'impôt recherche

Sopra Group a bénéficié en 2007 d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 249 k€.

3.6.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Impôts sur le résultat courant	14 859	15 895
Impôts sur le résultat exceptionnel	- 160	- 617
Crédit d'impôt recherche	- 1 249	- 1 215
Crédit d'impôt famille	- 373	-
TOTAL	13 077	14 063

3.6.4. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Base					
	Au 01/01/2007		Variations		Au 31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
■ À déduire l'année suivante						
- participation des salariés	6 073	-	- 667	-	5 406	-
- Organique	920	-	94	-	1 014	-
■ À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	10 606	-	2 757	-	13 363	-
- autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17 599	-	2 184	-	19 783	-
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-	21 099	-	-	-	21 099
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 | Autres informations

4.1. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.1.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	59 832	59 832	-
Autres immobilisations financières	1 527	117	1 410
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	92	-	92
Autres créances clients	237 066	237 066	-
Personnel et comptes rattachés	46	46	-
Organismes sociaux	319	319	-
État et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	1 807	1 807	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	6 629	6 629	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	554	554	-
Groupe et associés	39 076	39 076	-
Débiteurs divers	2 057	2 057	-
Charges constatées d'avance	2 177	2 177	-
TOTAL	351 182	349 680	1 502

4.1.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
■ À 2 ans maximum à l'origine	4 502	4 502	-	-
■ À plus de 2 ans maximum à l'origine	120 152	21	5 131	115 000
Emprunts et dettes financières divers	14 032	2 301	11 721	10
Fournisseurs et comptes rattachés	37 031	37 031	-	-
Personnel et comptes rattachés	47 798	42 392	5 406	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 248	54 248	-	-
État et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	50 729	50 729	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	1 710	1 710	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 000	15 000	-	-
Groupe et associés	65 941	65 941	-	-
Autres dettes	15 939	15 939	-	-
Produits constatés d'avance	29 673	29 673	-	-
TOTAL	456 755	319 487	22 258	115 010

4.2. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Entreprises liées

ACTIF

Avances et acomptes sur immobilisations	-
Participations	283 336
Créances rattachées à des participations	52 951
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	12 665
Autres créances	38 746
Écarts de conversion Actif	3 688

PASSIF

Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes sur immobilisations	-
Dettes fournisseurs	7 388
Autres dettes	65 941
Écarts de conversion Passif	476

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits de participation	-
Autres produits financiers	5 925
Charges financières	7 717

4.3. Informations concernant le crédit-bail

4.3.1. Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Équipements informatiques	23 909	4 157	14 121	9 788

4.3.2. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Total à payer	
Équipements informatiques	4 456	11 910	4 359	5 613	9 972	185

4.4. Engagements hors bilan

4.4.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	2 538
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	961
Engagements de retraite non provisionnés	Néant
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	cf. 2.5.1
Instruments de couverture de change	Néant

4.4.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2007, 117 750 heures ont été acquises et 67 074 heures consommées au titre du DIF.

Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 198 344 heures au 31 décembre 2007.

4.5. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR

Fournisseurs - Avoirs à recevoir	165
Clients et comptes rattachés	68 161
Créances fiscales et sociales	319
Autres créances	25
Disponibilités	282
TOTAL	68 952

CHARGES À PAYER

Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 529
Clients - Avoirs à établir	14 018
Dettes fiscales et sociales	60 598
Autres dettes	35
TOTAL	94 348

4.6. Effectifs

L'effectif moyen 2007 s'élève à 6 521 personnes dont 5 999 cadres. L'effectif au 31 décembre 2007 est de 6 783 personnes.

4.7. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la société ou du Groupe.

4.8. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cau- tions et avals don- nés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette				
Axway Software	19 900 000 €	12 759 740 €	100,0 %	19 899 940 €	19 899 940 €	52 951 098 €	-	86 991 253 €	2 297 491 €
Orga Consultants	51 086 700 €	17 024 599 €	100,0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	-	-	45 991 748 €	3 174 231 €
Sopra Group Ltd (Angleterre)	26 900 000 £	- 3 655 372 £	100,0 %	53 914 408 €	37 519 019 €	25 322 193 £	-	42 492 954 £	7 198 104 £
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 173 363 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	585 000 €	-	9 256 867 €	- 124 620 €
BAI (Belgique)	11 426 364 €	11 604 872 €	100,0 %	37 479 247 €	37 479 247 €	-	-	2 217 394 €	670 674 €
Sopra Luxembourg	100 000 €	125 424 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €	-	-	727 404 €	46 750 €
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 333 599 €	100,0 %	1 154 068 €	0 €	1 397 099 €	-	428 779 €	27 432 €
Sopra Informatique (Suisse)	100 000 CHF	16 868 358 CHF	100,0 %	58 380 €	58 380 €	-	-	13 337 011 CHF	1 229 346 CHF
Sopra Group SpA (Italie)	660 000 €	1 679 688 €	100,0 %	9 502 516 €	9 502 516 €	1 700 000 €	-	24 356 911 €	721 206 €
Sopra PROFit (Espagne)	24 000 000 €	26 169 330 €	100,0 %	113 487 256 €	113 487 256 €	-	-	78 939 297 €	6 680 961 €
Valoris Iberia (Espagne)	70 000 €	1 015 262 €	100,0 %	18 759 981 €	4 000 000 €	490 000 €	-	7 585 708 €	267 801 €
CS Sopra España (Espagne)	60 200 €	- 477 527 €	100,0 %	60 200 €	60 200 €	1 240 000 €	-	5 752 054 €	- 477 527 €
SOPRAntic (Maroc)	3 000 000 MAD	- 2 423 884 MAD	100,0 %	267 004 €	267 004 €	2 290 904 MAD	-	46 902 MAD	- 2 423 884 MAD
Sopra India (Inde)	203 020 189 INR	157 516 941 INR	100,0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	-	-	501 910 079 INR	119 570 140 INR

Rapport général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de la société Sopra Group est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 1.3.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de

nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédits projetées, tel qu'indiqué dans la note 1.3.8 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues et vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le Rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars & Guérard

Pierre Sardet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention relative à l'indemnité en cas de cessation de fonctions de Monsieur Dominique Illien, Directeur Général Délégué (autorisation du Conseil d'administration du 20 juin 2007)

Nature et objet : garantie en cas de départ avant le 31 décembre 2008 à l'initiative de Sopra Group, hors cas de faute grave ou lourde.

Modalités : cette convention prévoit :

- une indemnité de cessation de fonctions égale à 16 fois le montant brut de la dernière rémunération mensuelle fixe perçue avant rupture du mandat, soit 652 000 € ;
- l'exonération des conditions de présence pour exercer à bonne date la moitié des options de souscription d'actions acquises à la fin du mandat.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. Conventions conclues entre votre société et Orga Consultants

Convention	Impact au titre de l'exercice 2007
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 1 133 876 €
Convention de refacturation de charges	
Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit de 81 009 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 254 000 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit de 903 800 €
Convention de support commercial	
Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit de 660 400 €
Convention d'intégration fiscale	
Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge de 25 179 €

2. Conventions conclues entre votre société et Axway Software

Convention	Impact au titre de l'exercice 2007
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 2 210 520 €
Convention de refacturation de charges	
Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit de 298 110 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 1 800 495 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit de 4 097 500 €
Convention de support commercial	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2007
Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	
Convention d'intégration fiscale	Charge de 25 179 €
Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	

3. Conventions de trésorerie et abandons de créances

Sociétés concernées		Solde du compte-courant chez Sopra Group au 31 décembre 2007 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)	Charges (-) / produits (+)	Abandons de créances
Axway	SD	52 951 098 €	2 086 157 €	
Orga Consultants	SC	16 374 156 €	- 533 304 €	
Sopra Group Ltd	SD	34 529 479 €	2 002 837 €	
Sopra Belux	SD	585 000 €	4 468 €	
Sopra Group GmbH	SD	329 500 €	0 €	- 807 672 €
Sopra Group SpA	SD	1 700 000 €	40 451 €	
Valoris Iberia	SD	490 000 €	22 338 €	
Valoris Belgium		0 €	53 711 €	- 2 500 000 €
CS Sopra España	SD	1 240 000 €	33 605 €	
SOPRAntic	SD	201 954 €	0 €	
Sopra Informatique	SC	8 345 806 €	- 226 255 €	
Sopra PROFit	SC	20 300 000 €	- 530 201 €	
Sopra Luxembourg	SC	139 000 €	- 3 115 €	
BAI	SC	20 782 481 €	- 236 557 €	

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars & Guérard

Pierre Sardet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008



7

	page
Ordre du jour	130
Texte des projets de résolutions	131

Ordre du jour

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en vue de délibérer sur les points suivants :

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- affectation du résultat ;
- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- fixation des jetons de présence ;
- négociation par Sopra Group de ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- modifications statutaires ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- possibilité d'augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire ;

- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans la limite de 10 % du capital et autorisation donnée au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans la limite de 10 % du capital ;
- délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou de son groupe, à des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou de son groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

- pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire nécessitent un quorum d'un quart des actions ayant droit de vote et une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Celles relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire requièrent un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Texte des projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes individuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration, du Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et des Rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, lesquels font apparaître un bénéfice de 27 011 997,31 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 221 033 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 76 100 €.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2007 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 55 096 763 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le Rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable de la société Sopra Group, déterminé comme suit, s'élève à 27 013 347,31 € :

Résultat de l'exercice	27 011 997,31 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	1 350,00 €
TOTAL	27 013 347,31 €

Considérant que le bénéfice net consolidé - part du Groupe s'élève à 55 096 763 €, elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	81 878,40 €
Dividende	19 258 026,15 €
Réserves facultatives	7 673 442,76 €
TOTAL	27 013 347,31 €

La réserve légale s'élèvera ainsi à 4 668 612,40 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 étant de 11 671 531, le dividende unitaire s'élèvera à 1,65 €. Il sera mis en paiement à compter du 30 mai 2008. Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne sera pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2004	2005	2006
Dividende total	8 585 560,00 €	12 588 504,50 €	15 480 227,25 €
Nombre d'actions rémunérées	10 731 950	11 444 095	11 466 835
Dividende unitaire	0,80 €	1,10 €	1,35 €

Quatrième résolution

Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur **Dominique ILLIEN** en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à 135 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Septième résolution

Négociation par Sopra Group de ses propres actions

L'Assemblée Générale, s'inscrivant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce d'une part, du titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société, soit 1 167 153 actions.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats pourront être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat est fixé à 120 € par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 10 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 140 058 372 euros.

Les rachats d'actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'en arrêter les conditions et modalités, de procéder aux ajustements nécessaires, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'AMF, et plus généralement, de faire le nécessaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

Modifications statutaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, décide les modifications suivantes des statuts :

Il est ajouté un alinéa 3 à l'article 10 rédigé comme suit :

« Toutefois, les personnes visées par l'article L. 225-109 du Code de commerce sont tenues, conformément aux dispositions dudit article, de faire mettre sous la forme nominative ou de déposer les actions qui appartiennent à eux-mêmes ou à leurs enfants mineurs non émancipés dans une banque, un établissement financier habilité ou chez un prestataire de services d'investissement. »

L'alinéa 1 de l'article 21 est modifié comme suit :

« Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de

surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. »

L'alinéa 5 de l'article 25 est modifié comme suit :

« La société publiée, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce. »

L'alinéa 2 de l'article 27 est modifié comme suit :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

L'alinéa 7 de l'article 27 est modifié comme suit :

« Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. »

Neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 millions d'euros de nominal, le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base de la dixième résolution ci-après, à 20 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 300 millions d'euros en nominal ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- délègue au Conseil d'administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ; et décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 millions d'euros de nominal, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconques ou établies par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 20 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente Assemblée ;
- décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 300 millions d'euros

en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la neuvième résolution adoptée par la présente Assemblée ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Possibilité d'augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée à augmenter, s'il constate une demande excédentaire en cas d'augmentation de capital décidée en application de la neuvième ou de la dixième résolution, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre avec ou sans droit préférentiel des actionnaires, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, dans la limite des plafonds fixés par les neuvième et dixième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Douzième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre de la délégation consentie dans la dixième résolution et dans la limite annuelle de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée), à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, étant précisé que ce prix devra au moins être égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Le Conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les Commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective de l'opération sur la situation de l'actionnaire.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration, dans le cadre de la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la dixième résolution adoptée par la présente Assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

De même, l'Assemblée Générale autorise durant la même période de 26 mois le Conseil d'administration à décider, sur le Rapport d'un Commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la dixième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les neuvième et dixième résolutions adoptées par la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 10 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 10 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Quinzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou de son groupe, à des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et des sociétés du Groupe Sopra Group, tels que définis par les articles L. 208-1 et suivants du Code de commerce, pendant un délai de trente-huit mois à compter de ce jour, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, soit à l'achat d'actions existantes provenant des rachats effectués par la société dans les conditions prévues par les dispositions légales, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant

donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la société au moment de la décision d'attribution prise par le Conseil d'administration (soit à titre indicatif 350 145 actions au jour de la présente Assemblée).

Le Conseil d'administration fixera l'ensemble des conditions dans lesquelles seront consenties les options, notamment la qualité et l'ancienneté des bénéficiaires, le nombre d'actions que les bénéficiaires seront en droit de souscrire, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Sous réserve des ajustements rendus nécessaires en cas de réalisations ultérieures des opérations visées par la loi, le prix de souscription devra être fixé à la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de Bourse. S'agissant d'option d'achat d'actions, il ne pourra être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-180 du Code de commerce.

Les options devront être levées dans un délai maximum de 8 ans à compter du jour où elles seront consenties.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'augmentation du capital résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnées des déclarations de levée d'options et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec les créances de la société. Le Conseil d'administration accomplira toute formalité nécessaire à la cotation des titres ainsi émis et modifiera les statuts en conséquence.

Seizième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou de son groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

Conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants, L. 225-129 et suivants et L. 225-138 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires ayant pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») ;
- décide qu'au titre de la présente autorisation, le Conseil d'administration pourra attribuer au maximum 3 % du capital de la société (base 11 671 531 actions) et que le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions résultante de la souscription s'imputera sur le plafond prévu à la quinzième résolution ;
- décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAAR et de réserver ce droit à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de

ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'administration arrêtera la liste des personnes autorisées à souscrire des BSAAR (les « Bénéficiaires ») ainsi que le nombre maximum de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles ;

- décide que le Conseil d'administration :
 - fixera l'ensemble des caractéristiques des BSAAR, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant sa valeur (à savoir, principalement : prix d'exercice, période d'incessibilité, période d'exercice, seuil de déclenchement et période de remboursement, taux d'intérêt, politique de distribution de dividendes, cours et volatilité de l'action de la Société) ainsi que les modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission,
 - fixera le prix de souscription ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire à (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix égal au minimum à 120 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de Bourse précédant la date à laquelle auront été arrêtés l'ensemble des termes et conditions des BSAAR et les modalités de leur émission ;
- prend acte que, conformément à l'article L. 225-132 dernier alinéa du Code de commerce, la décision d'émettre des BSAAR emportera de plein droit renonciation par les actionnaires – au bénéfice des titulaires de ces bons – à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, de prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités permettant de réaliser ces émissions de BSAAR, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts, et modifier s'il l'estime nécessaire (et sous réserve de l'accord des titulaires de BSAAR) le contrat d'émission des BSAAR ;
- conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, le Conseil d'administration établira un rapport complémentaire à la prochaine Assemblée générale sur les conditions dans lesquelles la présente délégation aura été utilisée.

Cette délégation de compétence est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

Dix-septième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

8

	page
1. Carte d'identité de Sopra Group	138
2. Assemblées Générales	138
3. Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées	141
4. Calendrier indicatif de publication des résultats	141
5. Documents accessibles au public	141
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	142
TABLE DE CONCORDANCE	143

1. Carte d'identité de Sopra Group

Dénomination : Sopra Group

Siège social : PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux

Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris

Forme Juridique : société anonyme.

Date de constitution : le 5 janvier 1968 pour une durée de 50 ans à compter du 25 janvier 1968 ; la Société expirera donc le 25 janvier 2018 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : « La Société a pour objet :

En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.

La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation

ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes. » (Article 2 des statuts).

Registre de Commerce : 326 820 065 RCS Annecy

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : siège social.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

« Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. » (Extrait de l'article 36 des statuts).

2. Assemblées Générales

Article 24 - Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 25 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre recommandée à chaque actionnaire.

La société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, ils peuvent donner à la société un accord écrit pour recourir à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal. À cet effet, ils communiquent à la société leur adresse électronique. Ils peuvent aussi demander à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, que ce moyen de télécommunication soit substitué par un envoi postal.

Ils peuvent demander à être convoqués à toute Assemblée par lettre recommandée, s'ils ont fait parvenir à la société le montant des frais de recommandation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 26 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Le Comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 27 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs - Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 28 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne ;
- b) aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un époux ou d'un parent au degré successible.

Article 29 - Droit de communication des actionnaires - Obligation d'information

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Article 30 - Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, contenant le nom des actionnaires présents par télécommunication et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 31 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 32 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette Assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

Article 33 - Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

3. Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

Responsable de l'information

M. Jean-Claude Debray, Directeur de la Communication

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Auditeurs et Conseils Associés - 33, rue Daru, 75008 Paris

Représenté par M. Philippe Ronin

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Première nomination : juin 1986.

- Cabinet Mazars & Guérard - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Représenté par M. Pierre Sardet

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Première nomination : juin 2000.

Commissaires aux comptes suppléants

- AEG Finances - 4, rue de Châtillon, 75014 Paris

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

- M. Jean-Louis SIMON - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

4. Calendrier indicatif de publication des résultats

Date de publication*	Événement	Date de réunion SFAF
28 avril 2008	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	-
28 juillet 2008	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2008	-
29 août 2008	Résultats semestriels 2008	2 septembre 2008
12 novembre 2008	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2008	-

* Après fermeture de la Bourse.

Les comptes annuels et semestriels sont rendus publics lors de réunions d'analystes financiers organisées en liaison avec la SFAF.

5. Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes peuvent être demandés à la Direction de la Communication, 9

bis rue de Presbourg, 75116 Paris. L'ensemble de l'information financière diffusée est disponible sur le site du groupe www.sopragroup.com

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 40 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Paris, le 23 avril 2008

Pierre Pasquier

Président-Directeur Général

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

TABLE DE CONCORDANCE

1. Personnes responsables	141
2. Contrôleurs légaux des comptes	141
3. Informations financières sélectionnées	9 à 10
4. Facteurs de risques	15 à 16
5. Informations concernant l'émetteur	
■ Histoire et évolution de la Société	5 à 6
■ Informations juridiques concernant la Société	138 à 140
■ Investissements	9
6. Aperçu des activités	
■ Principales activités	6 à 8
■ Principaux marchés	10
7. Organigramme	
■ Description sommaire du Groupe et place occupée par l'émetteur	11
■ Liste des filiales importantes	71
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	76 à 77
9. Examen de la situation financière et du résultat	41 à 43 ; 55 à 105
10. Trésorerie et capitaux	
■ Informations sur les capitaux	58 ; 81 à 83
■ Flux de trésorerie	59
■ Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	83 à 85
11. Recherche et Développement, brevets et licences	9 et 16
12. Informations sur les tendances	4 et 5 et 43
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	s.o.
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale	26 à 29 et 31 à 33
15. Rémunérations et avantages	28 et 29
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	26 à 29 et 31 à 33
17. Salariés	
■ Effectifs	13 et 14
■ Stock-options	21 et 22
18. Principaux actionnaires	18
19. Opérations avec des apparentés	30 et 31

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

■ Informations financières historiques	1 et 9 et 10
■ États financiers	55 à 129
■ Vérification des informations financières	1 et 105 et 126
■ Politique de distribution de dividendes	24 et 48
■ Procédures judiciaires et d'arbitrage	16

21. Informations complémentaires

■ Capital social	20
■ Acte constitutif et statuts	138 à 140

22. Contrats importants

s.o.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

s.o.

24. Documents accessibles au public

1 et 141

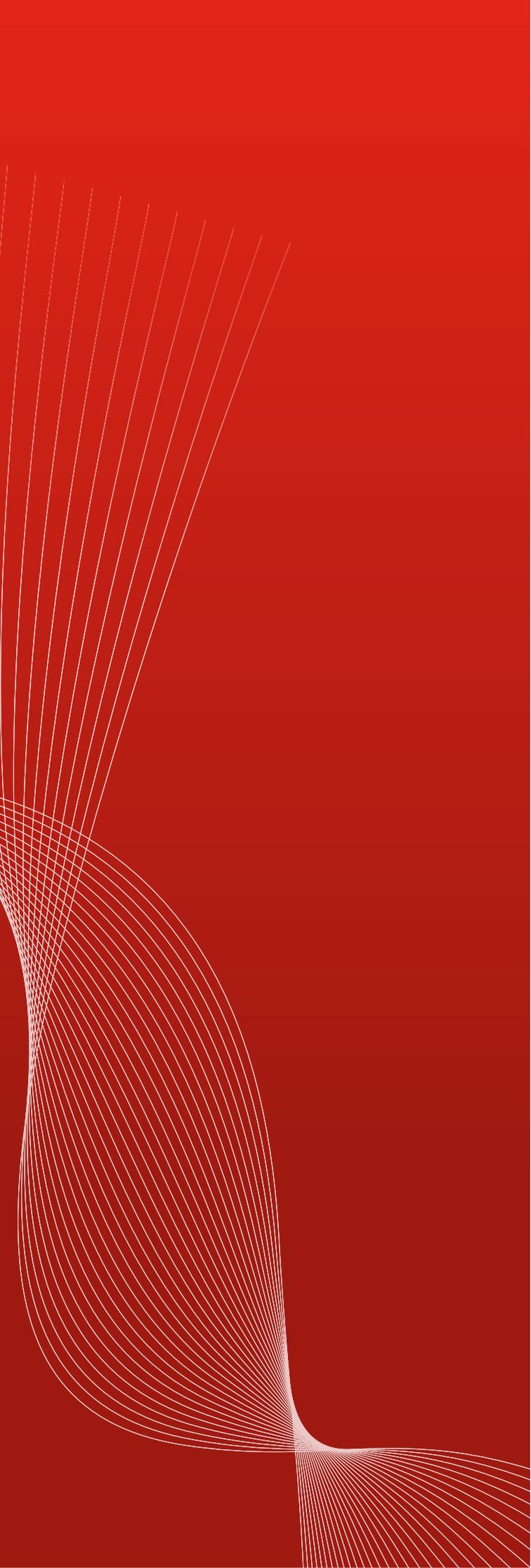
25. Informations sur les participations

45 à 47

s.o. : sans objet

Conception et réalisation :

 Labrador 01 53 06 30 80



Direction Générale
9bis, rue de Presbourg
FR 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 67 29 29
Fax : +33 (0)1 40 67 29 30
accueil@sopragroup.com
www.sopragroup.com

Sopra
group ■